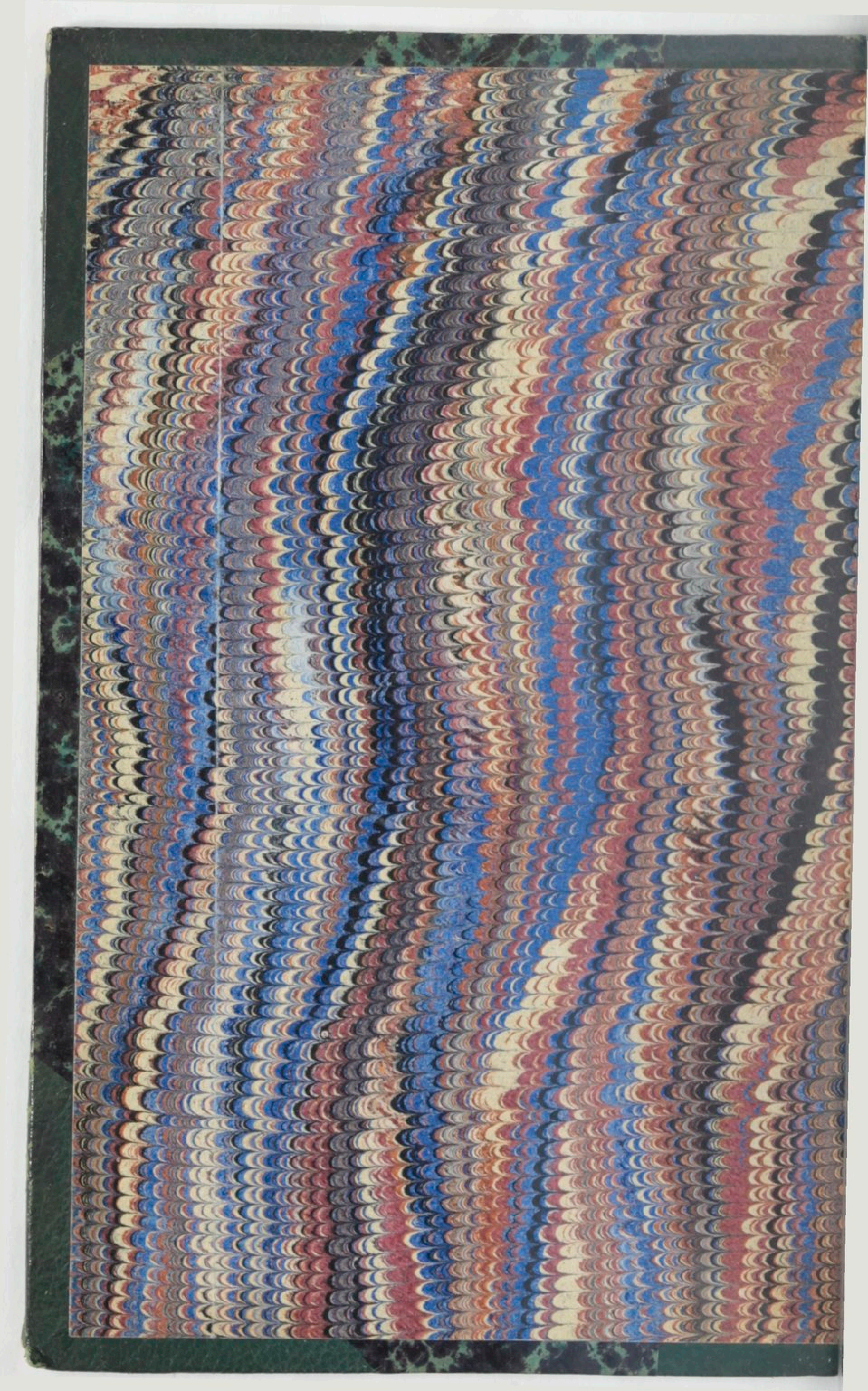
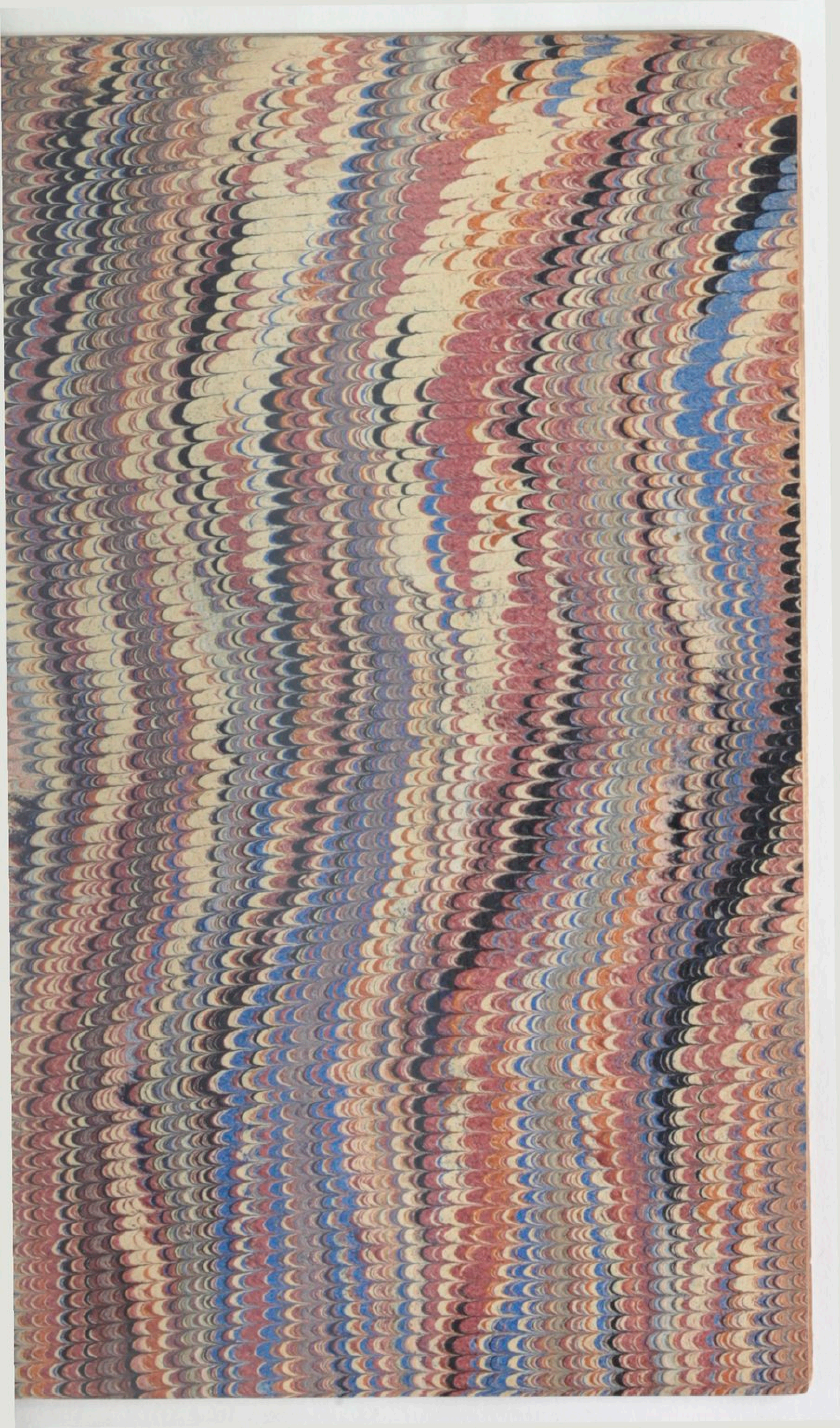
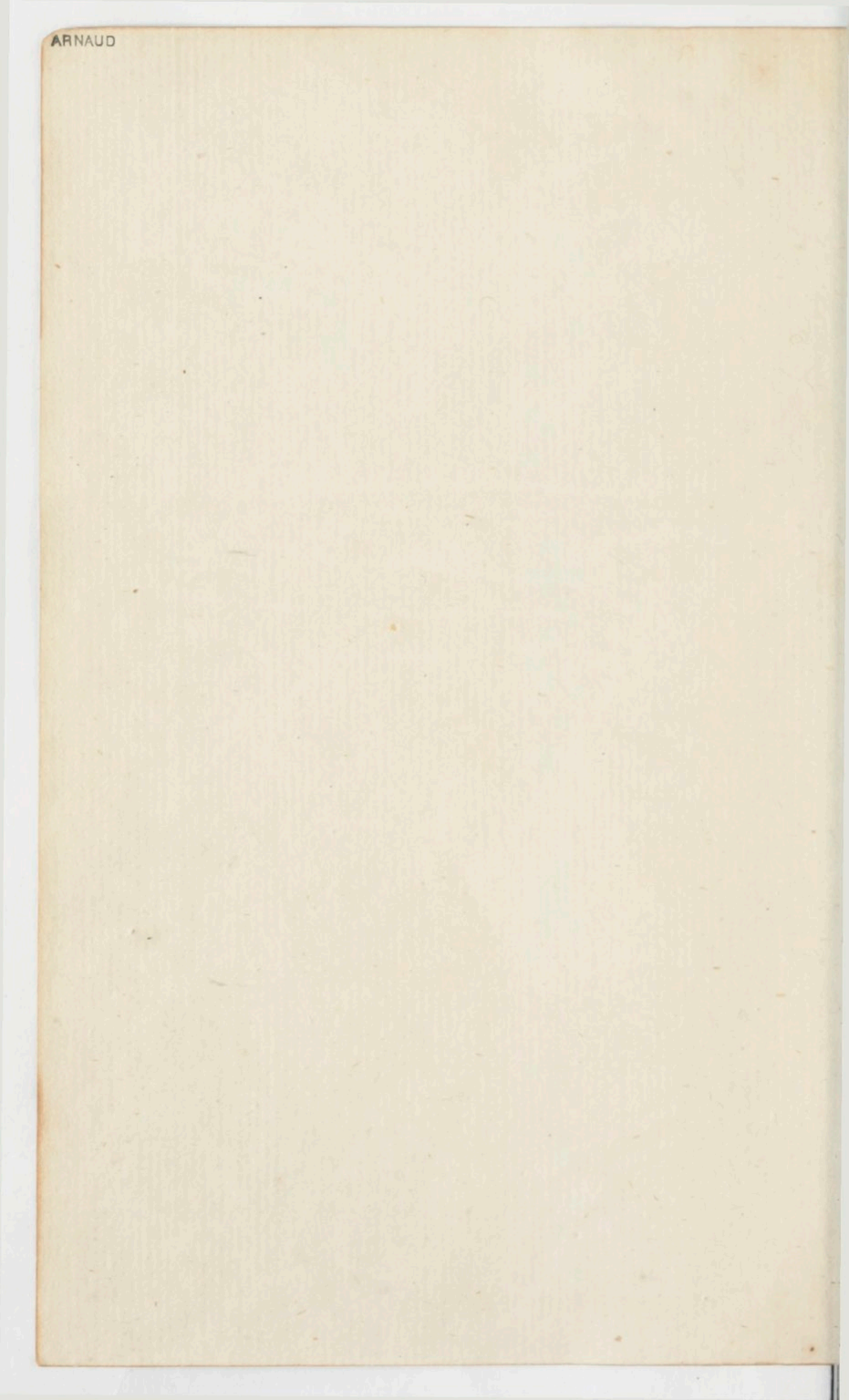
Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture et de sculpture depuis 1648 jusqu'en 1664

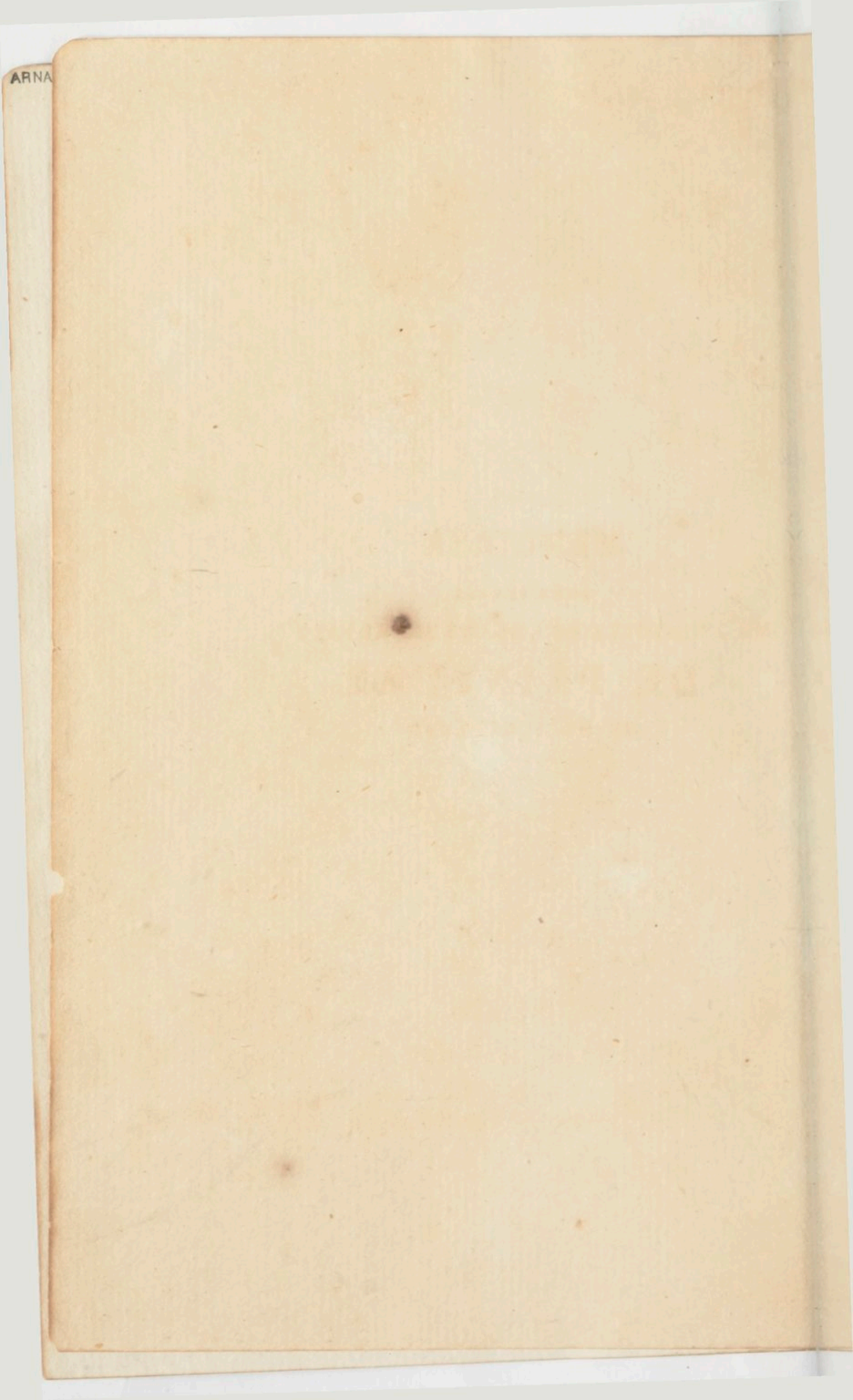









ARNAUD



MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE

DE PEINTURE

ET DE SCULPTURE

Paris. Imp. de Guiraudet et Jouaust, 338, r. S.-Honoré.

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE

DE PEINTURE

ET DE SCULPTURE

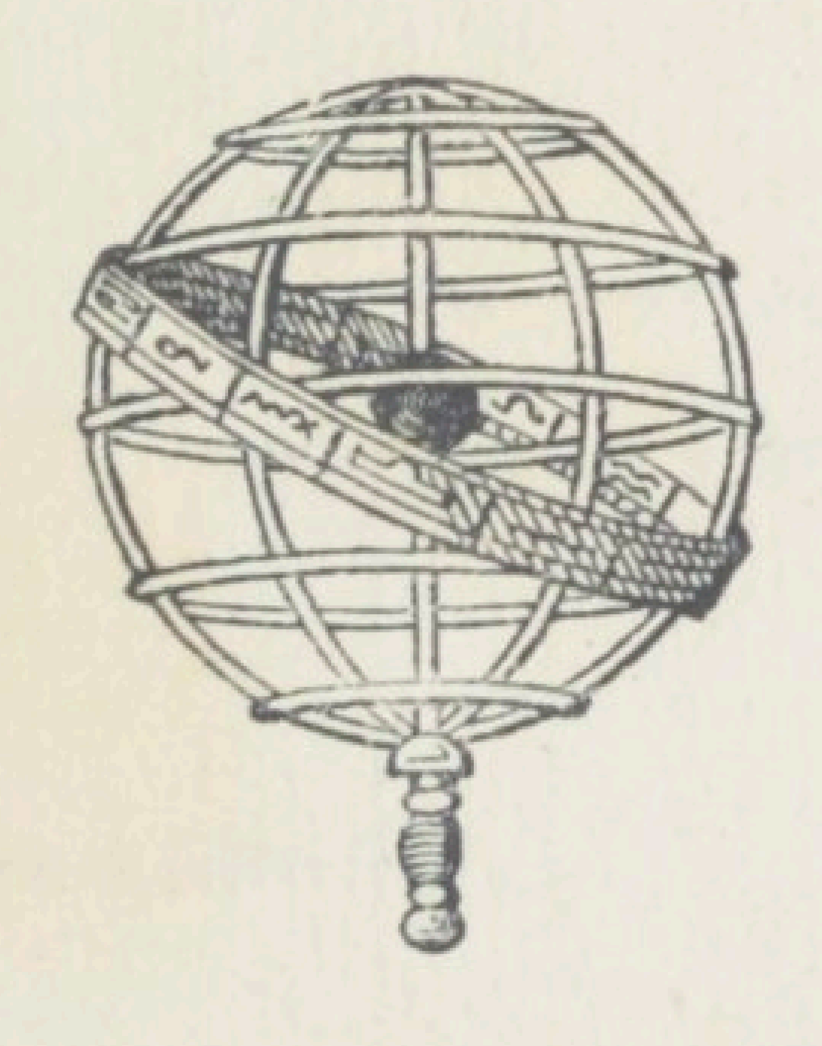
DEPUIS 1648 JUSQU'EN 1664

Publiés pour la première fois par

M. ANATOLE DE MONTAIGLON

Attaché à la Conservation des dessins
du Louvre

TOME I



A PARIS

Chez P. JANNET, Libraire

—

1853

A

MONSIEUR LE COMTE

EMILIEN DE NIEUWERKERKE

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES MUSÉES IMPÉRIAUX,
INTENDANT DES BEAUX-ARTS DE LA MAISON
DE L'EMPEREUR.

HOMMAGE RESPECTUEUX

De son dévoué serviteur

ANATOLE DE MONTAIGLON.

Palais du Louvre, 8 juillet 1853.



PRÉFACE.

L'histoire de l'Académie de peinture que nous publions, et qui étoit restée inédite, existe au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale. Elle est contenue dans un volume in-4° de 576 pages, relié en maroquin rouge plein, aux armes de France, et porte, dans le supplément françois, le n° 339. L'exécution du manuscrit ne remonte pas au delà de la première moitié du dix-huitième siècle, et même l'on y reconnoît la main, soit de M. Hulst, l'un des amateurs honoraires de l'Académie, soit plutôt, à cause des fautes matérielles, celle d'un copiste employé par lui; c'est en tout cas, nous affirme M. Dussieux qui est à même d'en juger, celle de ses notices et de ses travaux conservés dans les archives, trop peu connues et trop fermées, du palais des Beaux-Arts. Il a d'ailleurs été offert au dépôt dans lequel il est conservé par M. Hulst lui-même, ainsi qu'il résulte de cette mention précieuse inscrite sur un des premiers feuillets de garde : « *Donné à la Bibliothèque du Roy par M. Hulst, le* 8e *novembre*

1745. » L'auteur n'est pas plus nommé dans l'ouvrage que sur le titre ; c'est à lever cet anonyme que cette préface sera surtout consacrée.

A voir d'abord ce volume ainsi matériellement contemporain de M. Hulst, copié pour lui et donné par lui, la première pensée seroit de lui en attribuer la rédaction. Mais, outre qu'il seroit singulier que cette histoire n'allât pas jusqu'à son temps, l'on est bientôt amené à reconnoître que non seulement l'auteur étoit de l'Académie, mais qu'il étoit peintre et en faisoit partie dès la formation. En effet, il se sert toujours de la forme personnelle, *notre corps, nos adversaires* ; il s'adresse à *ses collègues futurs ;* il parle de l'honneur de *son art,* et, parlant des faits dont il a cru devoir rendre compte, il ajoute, pour donner toute autorité à son témoignage : « Il n'en est aucun qui » ne me soit passé sous les yeux, ou dont je n'aie » eu une connoissance particulière et de la plus » indubitable sûreté. » Il est par là hors de doute, surtout en se reportant à l'abondance des détails donnés par lui sur les commencements de l'Académie, qu'il en fit partie dès 1648. Cela met encore hors de cause, malgré leur qualité d'historiographes de l'Académie, deux autres de ses membres connus comme écrivains, Guillet de Saint-Georges et Félibien, mais qui n'y sont entrés, l'un qu'en 1682, et l'autre qu'en 1667.

Ainsi, puisque l'auteur dit avoir tout vu dès les commencements, il le faut entendre d'un homme qui a été, non pas un des membres admis, mais un des formateurs, et, une fois qu'on est ainsi restreint aux douze anciens et aux douze acadé-

miciens de 1648, une première élimination se présente, celle de ceux qui sont morts avant 1664. Par là, nous avons de moins François Perrier et Pierre Van Mol, morts en 1650; Thomas Pinagier, en 1653 ; Eustache Le Sueur et Louis Testelin l'aîné, en 1655 ; Laurent de la Hyre, en 1656 ; Simon Guillain et Hans van den Bruggen, en 1658 ; Du Guernier, en 1659 ; Jacques Sarrazin et Mathieu de Plate-Montaigne, en 1660. Corneille le père est mort le 3 juin 1664 : il ne faut pas non plus s'en occuper.

Dix noms, sur vingt-quatre, étant ainsi mis hors de cause, il en reste quatorze à examiner. De ce nombre, et bien qu'ils aient vécu postérieurement, personne, je pense, ne s'étonnera de voir retrancher Gérard van Opstal, mort en 1668 ; Sébastien Bourdon, en 1671 ; Juste d'Egmont, Louis de Boullongne, Philippe de Champaigne, morts en 1674 ; Henri de Beaubrun, en 1677 ; Gérard Gosuin, en 1685 ; Henri Mauperché, en 1686 ; Samuel Bernard, en 1687 ; Ferdinand Elle, en 1689 ; et Gilbert de Sève, en 1698. Tous ces artistes, dont plusieurs sont étrangers, et par là ne doivent pas avoir eu de la langue françoise la connoissance littéraire nécessaire pour penser à l'écrire pour le public, n'ont, jusqu'à preuve contraire, rien qui les puisse recommander sur ce point à une attention particulière ; aucun d'eux n'a laissé de livres et n'est connu pour avoir écrit. Charles Errard et Le Brun, morts, l'un en 1690, l'autre en 1691, sont encore plus facilement rejetés : le premier à cause du blâme souvent exprimé sur sa conduite ; le second, au contraire, à cause de l'éloge perpétuel

de son génie, de ses actes et de sa personne. Le peu de temps que lui laissoient ses immenses travaux seroit déjà une raison suffisante, et il n'avoit d'ailleurs pas à se donner des louanges que lui prodiguoient à l'envi ses amis et ses admirateurs. Il ne reste donc plus qu'un seul nom, celui d'Henry Testelin le cadet, le seul aussi que l'on connoisse comme écrivain.

Henry Testelin, de Paris, né un an après son frère Louis, fut de l'Académie en même temps que lui, c'est-à-dire à la formation, et le remplaça comme secrétaire le 27 juillet 1650, c'est-à-dire deux ans seulement après la naissance de l'Académie. La qualité de professeur, qui lui fut conférée six ans plus tard, le 7 octobre 1656, ne l'empêcha pas de continuer les mêmes fonctions, qu'il remplit pendant trente et un ans, jusqu'en 1681, époque où la révocation de l'édit de Nantes le mit dans l'alternative de sortir de France ou d'abjurer la religion protestante, dont il faisoit profession. Comme il y persista, il fut destitué le 10 octobre 1681 pour être remplacé par Nicolas Guérin, et dut ne pas tarder à passer en Hollande, où il paroît s'être établi à La Haye, puisqu'il y mourut, le 17 avril 1695, à l'âge de quatre-vingts ans. Comme peintre, il n'y a pas beaucoup à en dire. Guérin, dans sa description des salles de l'Académie, nous décrit les tableaux qu'elle conservoit de lui : un portrait du roi à l'âge de douze ans, un autre portrait du roi plus grand que nature fait en 1665 (1), et le portrait du chancelier

(1) C'est sans doute le portrait du roi qui fut donné

Séguier fait en 1668 (1). En 1673 il exposa au Palais-Royal; mais il paroît ne pas avoir été au delà de l'honnête et du médiocre, et être, comme peintre, resté bien au dessous de la réputation de son frère. Comme écrivain, il a eu une meilleure fortune, et son livre des *Sentiments des plus fameux peintres sur la pratique de la peinture et de la sculpture* est bien connu des amateurs, pour lesquels il a l'intérêt d'être un livre à la fois curieux et assez rare (2).

par lui le 7 janvier 1668, d'après un travail encore inédit sur les morceaux de réception, qui doit paroître dans les *Archives de l'art français*.

(1) P. 165-6, 29-31, 32-5. L'un des deux portraits de Louis XIV, celui dont il est question ici, I, 59, et dans Guérin, p. 165, est à Versailles, dans les salles du rez-de-chaussée de l'aile du nord. Il est signé H. TESTELIN FE. 1648. Le jeune roi est assis sur son trône, tient son sceptre de la main gauche, et de la droite une couronne de lauriers. Au pied du trône sont les attributs de la peinture et de la sculpture. Dimensions actuelles, haut. 2,050; larg. 1,520. Il doit avoir été diminué, puisque Guérin lui donne dix pieds de hauteur. — L'inventaire des tableaux du roy fait par Bailly en 1709 ne contient aucun tableau de Testelin.

(2) La première édition parut en 1680, in-folio; outre les tables de préceptes gravées en tableaux et les planches — on peut voir le détail de celles-ci dans le *Peintre-graveur françois* de M. Robert Dumesnil, IV, 103-7 — le texte étoit aussi entièrement gravé. M. Goddé en avoit un exemplaire (nº 278 de son catalogue). Il a été rare dès l'origine, car M. de Martonne possède une transcription, avec cette date de 1680, du texte, et une copie à la plume des planches et des tableaux, dans un volume in-folio de copies d'ouvrages sur la peinture recueillis pour un des Coypel; elle occupe les pages 219 à 252. — La seconde est intitulée : *Sentiments des plus habiles peintres sur la pratique de la peinture et sculpture,* mis en tables

Si donc, de tous ceux parmi lesquels seuls on peut choisir, Testelin est le seul qui ait écrit, c'est une première raison de le croire auteur de l'ouvrage analogue qui nous occupe. Le livre certain seroit même définitif pour lui attribuer l'autre, s'il s'agissoit d'un véritable écrivain. Mais il n'y a pas lieu de rien tirer ici de la comparaison de la forme et du style. Bien que tous deux soient écrits avec le même soin, avec la même recherche de la phrase pondérée, ils n'ont rien qui les fasse assez sortir de la langue courante des gens instruits du dix-septième siècle pour que deux personnes n'en puissent être les auteurs : il n'y a là ni beautés ni bizarreries qui puissent emporter avec elles

de préceptes avec plusieurs discours académiques ou conférences tenues en l'Académie royale desdits Arts en présence de monsieur Colbert, conseiller du roi..... protecteur de ladite Académie, assemblée généralement en des jours solennels pour la distribution du prix royal, par Henry Testelin, peintre du roi, professeur et secrétaire en ladite Académie. A Paris, chez la veuve Mabre Cramoisy. M.DC.XCVI. In-folio de 40 pages avec les tableaux gravés et les feuilles de planches. On voit que la publication est de l'année qui suivit sa mort ; elle fut sans doute l'œuvre des amis restés fidèles à son exil. Nous remarquerons les dates de la lecture des tableaux, soumis à l'Académie en 1670, en 1672, le 16 février 1675, les 2 octobre et 5 novembre 1678, le 4 février 1679 ; la seule planche datée porte la date de 1681. — La troisième édition, beaucoup moins rare, n'est guère plus connue pour cela. Elle parut en 1770, dans le pays même où l'auteur étoit allé mourir, à la suite d'une édition in-12 du poème de Le Mierre faite par le libraire Magerus. Les *Sentiments*, annoncés dans la préface (p. XXIII-IV), forment, à la fin du volume, 138 pages, paginées à part ; les tableaux y sont imprimés et pliés, mais les planches n'ont pas été reproduites.

la certitude d'une commune origine, et par là ce livre des *Sentiments* n'apporte pas à notre démonstration de preuve positive, si ce n'est l'assurance déjà très importante que Henry Testelin a écrit.

Mais sa qualité de secrétaire pendant un aussi long temps est, en se joignant à cette première, une plus forte raison : car qui est mieux à même d'écrire l'histoire d'un corps que celui qui a cette charge, propose et suit les affaires, constate les décisions et tient les registres. S'il est d'ailleurs un écrivain, et que le desir lui prenne de rédiger cette histoire, personne, mieux que lui, ne se souviendra des faits, et ne saura mieux les retrouver.

D'ailleurs, le travail que nous publions ne fût-il pas de Henry Testelin, il seroit toujours certain qu'il auroit composé un pareil ouvrage : car Piganiol de la Force, insérant au commencement de sa *Description de Paris* une courte, mais substantielle histoire de l'Académie (éd. de 1765, I, 208-63 [1]), commence par déclarer qu'il tient de Testelin tout ce qu'on trouvera dans son livre : « Ce que j'en dirai est d'autant plus sûr que je le » tiens de *feu Testelin le cadet,* qui en fut le se- » crétaire dès son établissement (p. 208). » Si

(1) Je cite cette édition comme la plus commune, quoiqu'elle n'ait pas été soignée par l'auteur lui-même, mais par La Font de Saint-Yenne (voir la préface) ; mais cette histoire de l'Académie existe dans les éditions précédentes de 1742 (p. 251–316) et de 1736. Auparavant, l'histoire de Paris formoit, en 1718, le premier volume de la *Description de la France*, et depuis 1722, deux volumes publiés à part, et, dans cette dimension réduite, cette portion n'y figuroit pas.

donc l'on trouve dans Piganiol un véritable résumé de l'ouvrage anonyme, sans additions, sans détails nouveaux, sans différences, sans contradictions surtout, et même avec de frappantes analogies, il deviendra très probable que notre ouvrage est de Testelin. C'est ce qu'il est, croyons-nous, facile de démontrer.

Et d'abord Piganiol, quoique mort en 1753 (1), cinquante-huit ans après Testelin, ne va pas plus loin que nos mémoires; sauf, p. 247, une phrase sur la sortie de l'Académie du Palais-Royal, le 2 février 1692, pour aller au Louvre, c'est seulement à la page 259 qu'il les dépasse, et les cinq dernières pages ne sont consacrées qu'à des indications sur les secrétaires postérieurs, les historiographes, et surtout sur la nature des divers offices de l'Académie. En réalité, Piganiol s'arrête avec nos mémoires.

De plus, tous les détails qu'il donne y sont contenus. J'ai comparé les deux récits avec le plus grand soin, et je n'ai trouvé que des additions purement insignifiantes, comme un nom quelquefois, ou une date. Ainsi Piganiol indique la date du 4 février 1649, au lieu du 9 ici indiqué (209 —I, 19 [2]); Bellocq, au lieu de Bellot (3) (216

(1) Je tire cette date, comme plus loin celle de sa naissance, de la préface de l'édition citée dans la note précédente.

(2) La première indication est celle de la page de Piganiol; la seconde renvoie aux pages de cette publication.

(3) Seroit-ce Bellot de Montbéliard, dont le Louvre possède une place antique avec des monuments, traités dans le goût de Patel, signée et datée de 1661 ?

— I, 36); le détail que M. de Charmois non seulement assistoit très régulièrement aux conférences, mais y dessinoit avec assiduité (220 — I, 47); le détail différent que Testelin le cadet donna le portrait du roi qu'il copia d'après un de Beaubrun, qui avoit peint ce prince à l'âge de dix ans (221 — I, 59); le mois de mars pour celui où se fit la rejonction de la maîtrise avec l'Académie, et la rue des Déchargeurs comme celle où se trouvoit la maison dite de Sainte-Catherine (231 — I, 140); en cas d'absence, au lieu de en cas de droit (234 — I, 180); deux mille livres, au lieu de mille (236 — I, 166, 185); Le Cerf (1), au lieu de Le Clerc, pour le nom du commissaire employé par l'Académie (239 — I, 190); le premier juillet pour le jour de la prise de possession du logement de Sarrazin (240 — II, 7); le terme de sept mois comme celui pendant lequel on resta dans ce logement (240 — II, 6 à 11); la qualité de M. Du Metz d'intendant et garde des meubles de la couronne (249 — II, 79); la fréquence des réunions des élèves révoltés dans l'enclos franc de Saint-Denis de la Chastre, où ils s'assembloient tous les jours (250 — II, 81); enfin, à propos de l'assemblée particulière dont il est parlé ici (II, 95), Piganiol (252) ajoute, avec la date du 13 janvier 1663, donnée aussi par le ms. de l'Arsenal, que « l'Académie fit divers règlements particuliers tou» chant la discipline que les étudiants doivent » observer dans l'école, et cet ordre est le même

(1) Ce nom se retrouve dans le ms de l'Arsenal, dont il sera question plus loin.

» qu'on y observe et qu'on y voit affiché encore
» aujourd'hui. »

Ce sont là toutes les différences de faits, toutes les additions qu'on puisse relever dans Piganiol, et j'ai tenu à les présenter toutes, pour montrer combien elles sont légères et insignifiantes; aucune ne porte sur quelque chose d'essentiel, et ce sont comme des variantes, qui se pouvoient, qui se devoient trouver sur la copie que Piganiol a eue sous les yeux : car il ne sauroit être douteux, malgré la forme de sa phrase, qui ne seroit pas autre s'il s'agissoit de renseignements oraux, que Piganiol n'ait eu sous les yeux un ouvrage rédigé, un manuscrit en un mot. En effet, né en 1673, il n'avoit que vingt-trois ans à la mort de Testelin, et il n'est pas à croire qu'il s'occupât de sa *Description de Paris*, qui, comme nous l'avons vu, ne parut, avec les développements qu'on lui connoit, qu'en 1736.

Ainsi, si Piganiol, puisqu'il est plus court, ne dit pas tout ce qui est dans nos mémoires, et dit autrement ce qu'il y a pris, il ne dit rien qui ne s'y trouve, et il est facile, quand on compare les deux textes, de retrouver dans son abrégé non seulement la suite des faits, mais les idées et jusqu'à des membres de phrases de nos mémoires. Je prierai ceux qui voudroient examiner eux-mêmes la question de le faire comme je l'ai fait, car ici les citations seroient à la fois et trop nombreuses et trop fatigantes par leur minutie. Je remarquerai seulement des deux côtés la présence de deux réponses du chancelier Séguier qui, étant orales, se devroient moins ressembler que toute autre chose.

Il faut signaler aussi une ressemblance d'une autre nature et plus concluante encore, c'est-à-dire une erreur copiée : une note postérieure (II, 257), corrigeant nos mémoires, affirme que la première élection se fit chez M. de Charmois le soir même du jour qu'il avoit obtenu l'arrêt, tandis que, dans nos mémoires (I, 36) et dans Piganiol (215), il est dit à tort qu'elle fut faite dans une assemblée tenue chez M. Beaubrun dans le mois de février 1648.

Tout concourt donc à nous faire considérer Henry Testelin comme l'auteur de cette histoire, sa qualité d'écrivain, sa charge de secrétaire, la certitude donnée par Piganiol qu'il a écrit une histoire de l'Académie, et la ressemblance avec nos mémoires du récit de Piganiol fait avec cette histoire de Testelin. Il reste cependant à examiner une objection, et même assez forte, puisqu'elle paroît avoir empêché M. Hulst de l'attribuer à son véritable auteur. Nous ne la croyons cependant pas capable de détruire nos conclusions.

Cette objection porte sur ce que non seulement Testelin ne parle pas en son nom, mais que, toutes les fois qu'il est question de lui, il en est parlé à la troisième personne, si bien que dans la table il y a deux articles différents pour Henry Testelin et pour l'auteur anonyme de ces mémoires. Sans avoir besoin de citer les nombreux exemples de mémoires historiques écrits précisément à cette époque, et dans lesquels l'auteur n'a jamais employé le *je*, mais la troisième personne, il y a bien des choses à dire sur ce point. Et d'abord, il faut faire remarquer que, si dans un cer-

tain nombre de cas le nom de Testelin est accompagné d'éloges, ils sont parfaitement simples et convenables ; il ne s'agit jamais que de ses soins, de son dévouement à l'Académie, et du bonheur qu'il a eu de lui être utile; la forme impersonnelle lui a permis de se rendre dans de justes bornes une justice qui lui étoit d'ailleurs bien due et qu'il ne surfait en aucune façon. L'auteur a cru en gardant l'anonyme avoir à la fois, et ce qui le concernoit y étoit pour la plus petite part, plus d'indépendance et d'autorité.

D'ailleurs cette modestie est bien dans sa nature. On verra, dans ces mémoires ce qui se rapporte à l'écrit anonyme : *Le cœur de l'Académie aux douze anciens d'icelle,* qui détermina la création de la charge de secrétaire, et il est bien probable qu'il n'est pas d'un autre que de notre Testelin. Notre auteur, après avoir dit qu'on l'attribua à Testelin l'aîné, qui protesta n'y avoir eu aucune part, ajoute seulement : « Ce fut avec vérité, je » suis en état de certifier même qu'il n'en avoit » pas eu la moindre connoissance. » Mais Piganiol est plus explicite. En disant, par erreur, que Testelin le cadet fut le premier secrétaire, parce qu'il le fut de très bonne heure et très long-temps, il ajoute : « Il fut violemment soupçonné d'avoir » écrit la lettre anonyme, mais il protesta toujours » de n'y avoir aucune part; et comme il étoit » homme vrai, on l'en crut sur sa parole. » C'est-à-dire qu'on en étoit sûr, mais qu'on ne le voulut point pousser. En même temps, dans la préface du Livre des *Sentiments* publié par lui en 1680 et avec son nom, Testelin emploie encore cette forme

impersonnelle, qui met les choses en jeu, et qui ne laisse, en quelque sorte, subsister de lui que sa charge et que ses soins, en effaçant sa personnalité, alors qu'il renvoie au journal des séances et des conférences *tenu par le secrétaire*. Je n'ai pas besoin de dire que ce secrétaire est lui-même. Pendant l'absence de Le Brun et la domination d'Errard, son rôle, qu'on peut voir ici, ne fut-il pas toujours de s'effacer autant qu'il étoit en lui, et de travailler pour arriver à ses fins sans en avoir l'air?

De plus, il est à croire qu'il écrivit ou du moins qu'il termina en Hollande cette histoire si travaillée, et qui, par là, fut peut-être quelquefois la consolation de son exil, en le faisant revivre dans le passé. En effet, l'on remarquera que la date précise du jour d'un fait est souvent laissée en blanc; il savoit parfaitement le fait et ses circonstances, l'année et le mois; mais sa mémoire et ses notes ne lui pouvoient donner le quantième. Il l'auroit eu s'il eût été à Paris, où il n'avoit qu'à ouvrir les registres, qu'à recourir aux pièces. Ces blancs ne sont point une des moins bonnes raisons d'attribuer cette histoire à Testelin; car son auteur, quel qu'il soit, ne pouvoit plus recourir aux originaux, ne pouvoit plus compléter ses notes, et Testelin se trouve avoir été précisément dans ce cas. Si donc l'ouvrage a été écrit par lui en Hollande, il suffiroit de cela pour expliquer l'anonyme qu'il a voulu garder au moins en apparence : car il est certain, quand on considère le soin et le travail de la rédaction, qu'il avoit l'intention de la publier, et, en sa qualité de protestant et de réfugié, il pouvoit

craindre d'éprouver des obstacles à la publier ou à la faire circuler en France.

Il y auroit encore à faire remarquer le nombre de petits détails personnels à Testelin qui abondent dans ces mémoires, et combien certains ne peuvent avoir été connus de cette façon que par Testelin lui-même : ainsi toutes les menées secrètes qu'il suivit pendant si longtemps pour arriver à faire remettre Le Brun à la tête de l'Académie. Mais je crois qu'il seroit inutile d'insister davantage sur ce point, qui me paroît aussi acquis que possible, et tellement, qu'il est presque superflu d'indiquer une autre objection toute de forme, si, comme elle pourroit être faite, il ne valoit mieux la prévenir. Comme, dans un endroit, l'on trouve ces mots : « Il est fâcheux, pour la mé-» moire de M. Mignard, que son nom soit conservé » avec celle de cet événement dans les registres » de la communauté, » il est possible, mais je ne sais s'il seroit bien sérieux de dire que Testelin, mort le 17 avril 1695, et ayant survécu un mois à Mignard, mort le 13 mai 1695, ne peut pas avoir écrit cette phrase. Il n'y a là qu'une façon de dire, et rien à tirer de ce que le verbe est au présent, et non au futur. Mais, ces deux objections fussent-elles capitales, elles seroient bien ébranlées par l'impossibilité à peu près absolue de penser, dans les vingt-quatre premiers académiciens, à un autre qu'à Testelin.

Après avoir parlé de l'ouvrage que nous publions, nous avons à ajouter qu'il s'est conservé aussi une copie manuscrite d'une première pensée de cette histoire. Elle existe à la bibliothèque de

l'Arsenal, en un volume petit in-folio de 568 pages (Histoire, n° 822), qui est indiqué dans Hænel, page 378. Il porte comme titre : *Relation de ce qui s'est passé en l'établissement de l'Académie Royale de peinture et de sculpture.* Un de ses possesseurs a écrit sur un des feuillets de garde : « Je crois cette relation exacte et vraye dans ses » circonstances. Mais elle est favorable aux préten- » tions qu'a l'Académie et Communauté des peintres » de Saint-Luc, qui soutiennent que l'Académie » Royale a été tirée de leur corps et n'a point anéanti » leur académie. » Il est impossible d'être plus sot : car, si l'existence ancienne de la maîtrise est un fait que ne pouvoit nier l'historien de l'Académie de peinture, il est impossible d'être moins favorable que lui à la maîtrise, ainsi qu'on a pu voir. Le copiste s'est nommé dans ces lignes écrites à la fin du manuscrit : « Copié par Antoine Sauvageot en 1738. » Nous ne pouvons pas lui faire grands compliments : car, outre bien d'autres bévues, il écrit toujours *Mollet* le nom du chancelier Molé, et, quand son original avoit *C.lier* en abrégé pour *chancelier*, il met *C. Lier* sans avoir l'air de comprendre l'abréviation. La rédaction, qui est la même dans son ensemble, est seulement beaucoup plus courte ; elle ne va même pas jusqu'à la fin du manuscrit, dont les pages 154 à 168 sont occupées par quelques additions, l'état des dépenses de l'Académie, quelques passages extraits des registres, une note sur les différentes subventions accordées à l'Académie, et une lettre du duc d'Antin à Coypel du 6 septembre 1715.

Rien ne pourroit servir à lever l'anonyme de

cette relation, car nulle part il n'y est dit que son auteur fît partie de l'Académie; mais il n'est pas difficile de faire voir qu'elle est la première pensée de Testelin. Si le commencement est différent de son ouvrage définitif, les douze pages sur les arts en général, par lesquelles elle s'ouvre, se retrouvent en substance dans la préface des *Sentiments*. L'ordre des faits est le même ; on y retrouve même énormément de formes et de fragments de phrases semblables ; quelques unes des erreurs de Testelin s'y retrouvent; ainsi celle à propos de la nomination des premiers professeurs, pour laquelle « on s'assembla au logis de M. de Beaubrun, le .. jour de février 1648. » La fin suffiroit seule à constater l'identité. Voici comment elle s'exprime :

« Ainsi fut terminé l'établissement de l'Académie Royale de peinture et de sculpture, sous le règne et par l'autorité du plus glorieux et du plus magnifique des rois, Louis quatorze, sous la protection du plus illustre ministre qui ait été en France, par les soins et les bontés duquel l'Académie n'a pas seulement été affermie solidement, mais elle a fait de si grands progrès que la postérité en doit être reconnoissante. Enfin, cet établissement fut fait en faveur et à la considération du plus habile peintre qui ait jamais été en France, doué universellement des plus belles parties de cette profession, et qui l'a élevée au plus haut point d'honneur où elle puisse monter. »

La fin est ici bien plus longue ; mais l'analogie est frappante, et celle-ci est évidemment le thème de l'autre, dans laquelle on retrouvera en déve-

loppements, et dans le même ordre, toutes les idées dont la première avoit la suite et le germe.

J'ai dit que les différences, bien entendu dans ce que contient le manuscrit de l'Arsenal, plus court que l'autre, sont insensibles; je les ai relevées dans les notes. Les additions ne le sont pas davantage. Je citerai cependant deux passages : le premier (p. 96), parce qu'il complète notre histoire (voir à la page 4 du second volume) : « Car » il (le chancelier) fit présent de cette somme à la » compagnie, au moyen de quoy elle transigea du » consentement de S. M. avec M. Sarrazin; entrant » en possession aussitôt, après s'être déchargée de » ses loyers en payant seule toutes les dettes qu'elle » avoit en commun avec les maîtres, par une con- » tribution que chacun fit, et même remboursa M. » Vignon de quelques deniers qu'il avoit payés par » la surprise des maîtres contre la résolution de » l'Académie »; le second, parce qu'il se rapporte à la fameuse lettre : *Le cœur de l'Académie aux douze anciens d'icelle,* que nous avons dit ne pas venir d'un autre que de Testelin le cadet : « Ces » choses étant considérées par un des académiciens » qui fréquentoit assiduement les assemblées, sans » s'émanciper de parler, parce qu'outre que son » naturel le portoit à cette retenue, il craignoit de » n'être pas favorablement écouté; il résolut de faire » par écrit une remontrance. » On peut voir dans la notice sur la galerie d'Apollon, par notre ami M. de Chennevières (1851, in-12, p. 22-4) un long passage que nous avons extrait de la leçon de l'Arsenal, préférant le tirer du manuscrit que nous ne devions pas publier, et permettre de le comparer

avec celui qu'on trouve ici (II, 32-6). C'est aussi du manuscrit de l'Arsenal que nous avons extrait pour les *Archives de l'art françois* (I, 267) le billet de Mignard et Du Fresnoy à Le Brun, qui se retrouve ici (p. 103) avec la même mention de la liasse, cotée B.

Il nous reste encore à parler des tables, des notes et de l'appendice qui accompagnent notre édition. La première table, qui, comme on peut le voir, est une analyse par paragraphes de l'ouvrage et dans le même ordre, n'existe pas dans le manuscrit sous cette forme; elle se trouve en marge de chaque page et en face du passage qu'elle résume; le format de cette collection ne nous ayant pas permis de conserver ces manchettes, nous avons cru, surtout à cause de la suite donnée par l'auteur à ses phrases, qu'il étoit utile de les mettre à la fin sous la forme d'une table, qui résume le livre de la façon la plus complète. L'auteur tenoit, du reste, à ce que rien de son livre ne fût perdu, car la table alphabétique est faite avec un soin et un détail incroyables. C'est le livre repris à chaque instant, dans tous les sens, et repassant incessamment sous les yeux. Chaque fait est placé sous le nom de tous les personnages qui y ont concouru, sous toutes les choses avec lesquelles il a un rapport, et tout cela est souvent rangé sous des mots abstraits qu'on ne pense guère à chercher. Le livre eût manqué de table, et nous eussions eu à en faire une, qu'elle eût été toute différente et se fût bornée aux noms et aux faits avec le renvoi des pages. Mais, outre que, dans son excès même, celle-ci est excellente, elle a bien le caractère de

son temps, et nous n'avons pas cru, quelque espace qu'elle dût occuper, pouvoir ne pas donner ce qui étoit dans le manuscrit, et y laisser une partie qu'on eût eu raison de nous reprocher d'avoir omise. Testelin eût certainement imprimé son livre avec ses deux tables; nous n'avons pas dû faire autrement. Nous remarquerons seulement qu'il y a, dans celle des matières, des remarques, des rectifications postérieures, qui prouvent par là même que la table n'est pas l'ouvrage de M. Hulst, de qui doivent être ces parties nouvelles, trop évidentes pour qu'il soit besoin de les signaler en détail.

Quant aux notes, elles se bornent aux rectifications et aux additions de M. Hulst transcrites sur les marges du manuscrit, et aux quelques dates et détails nouveaux que nous avons trouvés soit dans le texte, soit sur les marges du manuscrit de l'Arsenal. Nous n'avons pas voulu nous donner le facile mérite d'écrire aucune note sur les peintres qui y figurent, parce que c'est l'histoire du corps, et nullement celle de ses membres. On pourra voir les dates et les faits de la biographie des académiciens cités dans la liste donnée par M. Dussieux aux *Archives de l'art françois*, et surtout dans les inestimables notices inédites de l'historiographe de l'Académie, Guillet de Saint-Georges, qui vont bientôt paroître avec des notices d'académiciens postérieurs, aussi écrites par des membres de l'Académie. Des notes sur les personnages mêlés à l'histoire de l'Académie nous eussent aussi menés trop loin; nous renverrons pour M. de Charmois, le président Tambonneau, M. Bonneau,

M. Doujat, M. Du Metz, et les autres, à Tallemant et aux mémoires du temps, où il en est souvent question. Nous renverrons aussi pour toutes les pièces citées dans cette histoire : lettres patentes, arrêts, brevets, statuts, etc., au recueil in-4° publié en 1664, 1693 et 1723 par l'Académie elle-même, et au précieux volume: *Statuts, ordonnances et règlements de la communauté des maistres de l'art de peinture et sculpture, graveurs et enlumineurs de cette ville et faubourgs de Paris*, etc. Paris, Louis Colin, 1698, in-4° de 150 pages et quatre de table sans les suppléments ; les pièces de la jonction ne se trouvent naturellement que là. Les seules notes que nous eussions voulu pouvoir joindre eussent été les dates, omises ici, et qui se doivent trouver dans les registres de l'Académie; mais ces registres, conservés au palais des Beaux-Arts, ne sont pas plus accessibles aux travailleurs qu'aux oisifs. Pour faire pardonner cette interdiction absolue, il faudroit au moins qu'on en tirât quelque chose, et qu'ils ne restassent pas à peu près aussi inconnus et aussi inutiles que s'ils étoient une propriété particulière.

La première pièce de l'appendice est extraite de l'*Histoire de Paris* de Sauval. Piganiol (I,208,) repousse son témoignage, quoique contemporain, en disant que « l'Académie ne doit point son établissement à sept ou huit jeunes gens qui cherchoient à se perfectionner dans le dessin et à dessiner d'après le naturel, comme le dit Sauval, mais plutôt à l'opprobre que les maîtres peintres et sculpteurs de Paris jetoient sur l'art de peinture et de sculpture, et aux persécutions qu'ils exerçoient

contre les peintres et les sculpteurs du roi et de la reine. » Mais ces détails plus familiers nous ont paru mériter d'être rapprochés de l'histoire officielle ; on n'invente pas de noms comme ceux de Vaudeschoux et de Branlant. Le second fragment est tiré du rare et curieux *Livre commode* d'Abraham de Pradel ; les détails qu'il donne relativement aux élèves sont importants ; ils ne se trouvent que dans l'édition de 1691 : car dans la seconde publiée l'année suivante, ce qui se rapporte à l'Académie (p. 40) est réduit à quelques lignes insignifiantes. La troisième pièce est de beaucoup la plus importante : c'est une satire en vers, vive et ne manquant pas de verve, tout à fait dans le goût de Scarron, et dirigée contre Abraham Bosse, dont il sera si souvent question dans ces mémoires, à propos de ses interminables démêlés avec l'Académie. Nous la croyons inédite ; car elle est bien moins de nature à avoir été imprimée qu'à avoir couru sous le manteau, pour éviter le procès en diffamation que le processif graveur n'eût pas manqué d'intenter au poète. Nous devons la connoissance et la communication de ce pamphlet rimé à l'obligeance de M. Taschereau ; il en possède une copie contemporaine, qu'il a bien voulu nous permettre, pour la joindre à cette histoire de l'Académie, de détacher de la belle collection spéciale qu'il a formée, de livres relatifs à l'histoire et aux personnages célèbres de la Touraine. Qu'il en reçoive ici tous nos remercîments, et, nous en sommes sûrs, ceux de tous nos lecteurs. Après les faits et les accusations sérieuses, cette pièce donne le côté plaisant de la guerre, et les escar-

mouches des chevau-légers de l'Académie. Il n'y a pas, je crois, à faire sur son auteur de suppositions, qui ne seroient appuyées sur rien de solide, et ce seroit faire injure à nos lecteurs de leur faire remarquer que l'auteur de *l'Art de peindre* est Du Fresnoy, et que son traducteur est de Piles, si cela ne devoit servir à donner approximativement la date de cette pièce. En effet, Du Fresnoy, indiqué comme n'existant plus, étant mort en 1665, et la première édition de son poëme et de la traduction de Roger de Piles ayant paru en 1668, la pièce est nécessairement postérieure.

Du reste, dans toutes ces querelles de l'Académie, soit avec Bosse, soit avec les maîtres, on avoit recours aux caricatures aussi bien qu'aux jugements et aux ordonnances. J'en citerai une fort rare qui existe au cabinet des estampes dans la collection d'histoire de France, et à la Bibliothèque de Rouen, dans la collection Leber, n° 6018 ; elle se rapporte on ne peut mieux à notre histoire, car on lit au bas l'inscription, très soigneusement gravée par un graveur en lettres : *L'Académie des maîtres peintres détruite par l'Académie royale* (H. 0,215, L. 0,156). La scène se passe dans la salle du modèle ; à droite, une porte au dessus de laquelle est affichée une pancarte avec ces mots : *Ordonnance* ...... 1664). On voit des ânes autour d'une table sur laquelle est un pot, et l'un d'eux rendant à terre tout ce qu'il a bu ; à droite, des femmes à leurs fenêtres jettent de l'eau sur des jeunes gens qui s'enfuient. Au milieu de ces deux épisodes, le sujet principal se compose d'une femme représentant le Génie de la peinture arrivé sur des nuages ; elle

tient, d'une main, l'ordonnance fleurdelysée et une palette; de l'autre, un bâton dont elle menace le modèle effrayé qui est couché sur sa table à côté d'un sablier, d'un réchaud de charbon et du support sur lequel il s'appuie quand il est debout. En l'air des têtes de vents sur des nuages éteignent les lumières posées sur un plateau suspendu à une poutre; des chauves-souris volent de tous les cotés, et les élèves, qui étoient assis sur un banc circulaire placé autour du modèle, s'enfuient dans toutes les directions. Leurs cartons sont épars à terre avec ces inscriptions dont l'une avoit peut-être un sens: A—H—M—BI—F—D—P—BARON BEC—G; enfin sur le milieu du devant se trouve une auge à plâtre avec une truelle. Seroit-ce aller trop loin? A voir tous ces détails accumulés par l'esprit d'un ami très bien pensant, à voir aussi ce plâtre du Mercure antique qui me fait penser aux statues du livre des *Sentiments*, je ne serois pas éloigné de croire que cette pièce, d'une eau forte légère et assez incorrecte, mais spirituelle, est encore d'Henri Testelin. Ce seroit une pièce de plus à joindre au catalogue de M. Robert Dumesnil.





MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.

INTRODUCTION.

a peinture et la sculpture ont toujours, chez les Grecs et les Romains, tenu un rang honorable, et y ont été professées et librement et noblement.

En France, ces deux beaux arts ont été pendant plusieurs siècles dans un abaissement extrême ; livrés à l'opprobre d'une maîtrise qui les dégradoit ; asservis à une troupe ignorante et avide de jurés, vils artisans sans élévation et sans mérite ; réduits, en un mot, à un point d'humiliation et

de découragement qui ne pouvoit qu'être très contraire à toute émulation et à tout progrès.

L'établissement de l'Académie royale de peinture et de sculpture pouvoit seul remédier à ces maux, relever ces deux arts, et les porter à ce haut degré de gloire où on les a vus parvenus de nos jours.

Comme c'est de la continuation du même esprit qui a présidé à la formation et à la restauration de cette académie que dépend celle de ses succès pour tout l'avenir, il paroît nécessaire de pénétrer ici et d'approfondir cet esprit, de le développer, et d'en suivre les opérations avec quelque étendue. Les détails où il faudra entrer pour cet effet formeront l'histoire intérieure, et en quelque sorte secrète, de cet établissement.

Pour y procéder avec quelque ordre et quelque méthode, l'on divisera cet ouvrage en deux parties principales.

Dans la première l'on indiquera les causes qui ont préparé, amené, nécessité l'établissement de l'Académie, ce qui donnera une idée suffisamment circonstanciée de l'état où se sont trouvées en France la peinture et la sculpture pendant tout le temps qui a précédé cet établissement.

La seconde contiendra une description exacte et détaillée de tout ce qui s'est passé à l'occasion de ce même établissement, les traverses qu'il a

essuyées, les obstacles qu'il a fallu vaincre pour lui donner sa consistance, et les diverses formes dont il a été revêtu avant que d'arriver à celle qui subsiste, et qui est due à la sagacité et à la munificence du grand Colbert.





PREMIÈRE PARTIE.

Etat de la Peinture et de la Sculpture en France pendant tout le temps qui précéda l'établissement de l'Académie.

Ceux qui, dans les premiers temps, s'introduisirent et s'établirent en France, et particulièrement à Paris, sous les noms de peintres et de sculpteurs, eurent à peine la première notion des deux arts qu'ils se vantoient de professer, détenus comme ils l'étoient dans les liens de cette barbarie générale qui couvroit encore, pour ainsi parler, toute la surface de la terre.

Les plus habiles d'entre ces prétendus peintres s'appliquoient à exécuter sur les vitrages des églises des dessins ou patrons qu'ils avoient apportés des pays étrangers, et de là l'origine de la jonction, qui subsiste encore dans plusieurs villes du royaume, des peintres et des vitriers en un même

corps de communauté. Parmi ceux qui se disoient sculpteurs, les moins ignorants, avec aussi peu de principes, en usoient à peu près de même pour tailler en bois ou en pierre les images destinées pour ces mêmes églises. C'étoit peu de chose ; c'étoit là cependant ce qui représentoit la classe des gens d'art.

Tous les autres, et dont même ces premiers ne différoient pas assez pour ne s'y point mêler au besoin, n'étoient, et par l'objet et par la nature de leur travail, que de vils artisans. Ils s'occupoient à dorer et à étoffer les images sculptées de la Vierge et des saints. C'étoit une pratique de ce temps qui consistoit à couvrir les draperies ou vêtements de ces images de feuilles d'or ou d'argent, de glacer ce fond de diverses couleurs transparentes, et de les damasquiner pour imiter la broderie ou le brocard. Ils faisoient des gros ouvrages d'impression en couvrant les murs et les piliers des églises et autres édifices de bleu en détrempe ou d'autres couleurs qui tenoient lieu de tapisseries, et qu'ils chargeoient d'ornements grotesques et moresques, de mosaïques, etc. Ces mêmes ornements s'exécutoient aussi en sculpture, et étoient peints et dorés après, tous ouvrages d'une main d'œuvre servile et ignorante, et où l'art n'entroit pour rien.

Mais il s'y employoit des matières précieuses, telles que l'or et l'argent, et plusieurs couleurs

rares et d'une certaine cherté. Bientôt ces ouvriers se prévalurent de cette circonstance pour commettre une infinité de fraudes, tant par rapport à la qualité que sur la quantité de ces matières. Les tribunaux étoient fatigués à l'excès des plaintes qui leur en venoient de toutes parts. Cependant nulle règle certaine, nulle loi pour aider à y statuer. Ainsi ces prévaricateurs exercèrent pendant assez long-temps leurs vexations avec une sorte d'impunité.

Pour obvier à ce désordre, M. le prévôt de Paris fit assembler un certain nombre des plus honnêtes gens d'entre les peintres et sculpteurs de cette capitale. Ce fut l'an 1391, et, de leur avis et consentement, il fit rédiger plusieurs articles de statuts et règlements à l'instar de ceux qui avoient lieu chez les autres corps de métiers de la ville. Il fit élire en même temps des jurés pour gérer la nouvelle communauté, avec pouvoir de faire des visites réglées, d'examiner les matières employées dans les ouvrages en question, de saisir en cas de contravention, poursuivre, etc., et enfin fit établir une maîtrise exclusive pour le fait de peinture et de sculpture et tout ce qui pouvoit y avoir rapport.

Cependant ces arts, dès ce temps-là, non seulement commençoient à figurer en France, mais y avoient déjà fait des progrès assez sensibles. Paris

se voyoit plusieurs sujets qui s'y distinguoient honorablement. Il paroît qu'ils auroient dû s'élever contre un règlement d'une si dangereuse conséquence, et pour eux et pour leurs successeurs. Ils n'en firent rien. Frappés de la nécessité urgente de réprimer et de contenir l'infidélité de ces étoffeurs, doreurs et autres semblables ouvriers, ils crurent devoir faire tout céder à cette considération. Ils ne voulurent pas présumer non plus que la profession honorable de leur art pût jamais devenir l'objet de la discipline servile prescrite par les nouveaux statuts.

D'ailleurs leur mérite les avoit fait choisir par préférence pour en assurer l'exécution. Les plus considérables d'entre eux exerçoient d'abord la jurande. Ils ne l'exercèrent pas long-temps. L'étude des arts est incompatible avec le tumulte et l'embarras de ces sortes d'emplois. L'autorité qui y étoit attachée flattoit trop peu ces hommes vertueux pour ne la point abandonner avec joie aux maîtres de l'ordre inférieur. Ceux-ci s'en saisirent avec une avidité proportionnée aux vues qui les conduisoient, et ne tardèrent guère à s'en prévaloir. Et c'est ici le commencement et l'époque primitive de cette tyrannique oppression qui a tant troublé nos arts en France et en a tant retardé les progrès.

Car l'une des premières entreprises de ces hommes vains et ignorants fut de s'ériger en juges et

en maîtres de ces mêmes arts dont ils s'étoient vus naguère et dont ils étoient en effet les suppôts très subalternes et très méprisés; l'intérêt sordide qui les animoit les en rendit aussitôt les persécuteurs, et devint une source inépuisable de vexations. Plus de repos, même pour les sujets de la plus haute espérance ou du mérite le plus confirmé. Ce ne furent que saisies, que poursuites, qu'exécutions, de tous temps inconnues aux beaux-arts. Guerre ouverte surtout contre les étrangers d'une certaine réputation ou d'une certaine capacité qui en venoient chez nous accroître la lumière. Nulle voie pour se rédimer de cette persécution par les frais exorbitants et arbitraires attachés à l'obtention de la maîtrise, et aux paiements desquels il falloit toutefois se soumettre, ou renoncer au séjour de la capitale et à l'exercice des arts.

Et pour perpétuer ces vexations autant qu'il étoit en eux, les jurés usèrent encore d'un autre moyen. En même temps qu'ils rendoient l'admission à leur maîtrise si difficile aux gens de mérite, ils y recevoient leurs propres enfants, et ceux des maîtres leurs adhérents et participés, et cela presque sans frais et sans aucun talent, sans même qu'ils eussent fait ni étude ni apprentissage pour en acquérir, dès leur plus bas âge et très souvent dès le berceau. Par là ils les mettoient à portée d'arriver de fort bonne heure à l'ancienneté et aux charges,

où l'on ne parvenoit plus par la capacité et la vertu, mais selon l'ordre du tableau et celui de la date des réceptions. Par là aussi l'impéritie et l'avilissement prirent tellement le dessus dans la communauté, que bientôt elle tomba dans le dernier mé pris. Le seul nom de peintre parmi le vulgaire devint une espèce d'injure, et il ne fut plus possible que ceux qui étoient véritablement pénétrés de la noblesse et de la dignité des arts où ils excelloient pussent demeurer associés à tant d'ignominie.

Dans cette extrémité, il ne restoit plus d'autre ressource à ces hommes du premier ordre que de se réfugier sous les ailes du souverain, ou que de recourir à la protection des princes et des grands, pour obtenir cette tranquillité qui leur étoit déniée. Le goût pour les arts, qui augmentoit à mesure de leurs progrès, porta plusieurs de ces derniers à recueillir dans leurs palais d'illustres étrangers, qui venoient enrichir le royaume de leurs talents et de leur exemple. Nos rois n'avoient pas attendu que les choses fussent portées à cette extrémité où elles furent poussées avec le temps pour venir aussi au secours de ceux de leurs sujets qui s'élevoient au dessus de nos peintres et sculpteurs vulgaires. Dès l'année 1399, le roi Charles VI avoit accordé à plusieurs d'entre eux l'exemption de tailles, subsides, et charges mécaniques, et notamment celle de

la maîtrise de Paris. Les lettres de ce prince con stitutives de cette grâce, en date du 12 août de la-dite année, sont conservées au greffe de la Pré vôté de Paris. Elles furent confirmées et amplifiées par le roi Charles VII, par autres lettres données à Chinon le 3 janvier 1430. Celles-ci ajoutèrent à ces premières l'exemption de tous emprunts, guet et garde, et de toutes charges et servitudes quelconques. Plusieurs autres lettres encore des rois successeurs de ces deux premiers bienfaiteurs des arts sont venues depuis renouveler et confirmer ces titres primitifs, et, entre autres, celles du roi Henri II en date du 6 juillet 1555, et celles du roi Charles IX du mois de septembre 1563. Au reste ces grâces et ces exemptions n'étoient applicables qu'à ceux qui jouissoient de la qualité de peintre ou de sculpteur du roi par des brevets expédiés en bonne forme; d'ordinaire elles étoient rappelées et spécifiées dans le corps de ces brevets.

Personne n'ignore la munificence du roi François I pour toutes les sciences et tous les arts en général, et les honneurs singuliers que ce prince fit rendre et qu'il rendit lui-même à plusieurs célèbres peintres de son temps. Les règnes de Henri IV et de Louis XIII ne furent guère moins favorables à la peinture et à la sculpture, et l'on peut dire qu'il n'y en avoit eu aucun où elles eussent reçu une protection plus abondante et plus générale.

Mais les moyens les plus louables dans leur principe et pour leur objet peuvent dégénérer et tourner en abus. C'est ce qui arriva à l'occasion de ces brevets de nos rois. A force d'être prodigués, ils perdirent leur véritable prix, qui consistoit en cette idée de distinction qui les relevoit dans leur origine, et qui seule pouvoit flatter un homme qui exerçoit son art avec honneur et avec sentiment. En effet, il ne falloit plus ni capacité ni mérite pour les obtenir ; il suffisoit, pour en être pourvu, d'avoir accès auprès de quelque favori ou de quelque ministre, ou seulement d'être un peu bien voulu de quelque officier des bâtiments. Les uns et les autres en gratifioient, sans choix et sans discernement, les maîtres les plus médiocres et jusqu'aux plus vils artisans. Ainsi en peu de temps cette troupe nombreuse de privilégiés ne devint, aux yeux des véritables gens d'art, guère moins méprisable que leur étoit celle des maîtres et des jurés.

En cet état la peinture et la sculpture se divisèrent comme d'elles-mêmes, et formèrent trois classes distinctes et séparées. L'une de ces classes étoit composée de la communauté des maîtres et des jurés, cabale basse et avide, uniquement occupée à étendre l'autorité que depuis plus de deux siècles elle exerçoit, pour le malheur et la désolation des arts. L'autre étoit formée par cette multitude de privilégiés qui, à l'abri de leurs brevets de faveur,

ou de quelque logement dans les maisons royales, cherchoient à s'assurer une indépendance que les jurés depuis long-temps méditoient de leur enlever. La troisième réunissoit en soi un nombre peu considérable d'hommes supérieurs, véritables gens d'art par la beauté et l'élévation de leur génie, la richesse de leurs talents, la noblesse de leurs sentiments, et par leur amour sincère pour l'accroissement des belles connoissances et la gloire du nom françois. Ils étoient trop jaloux de l'honneur de leur profession pour vouloir qu'il dépendît d'un vain titre qui désormais n'avoit plus rien de flatteur; ils se respectoient trop eux-mêmes pour se soumettre à la domination de gens que, dans l'exercice de leur art, ils auroient à peine estimés dignes de les servir. Le parti qu'ils prirent fut de se retirer sous la sauvegarde des lieux privilégiés et dans d'autres asyles pareils, impénétrables à la jurande. Sa haine et son orgueil en accrurent, et elle ne songea plus qu'à redoubler ses efforts pour accabler ces respectables et uniques soutiens des beaux arts, plus irritée encore de leur mérite que de leur résistance.

Tel fut l'état où la peinture et la sculpture se trouvèrent en France vers la fin du règne de Louis XIII; cet état étoit trop violent pour pouvoir subsister, et ces arts avoient pris un vol trop élevé et s'étoient acquis une trop grande considération pour

ne point intéresser le souverain lui-même à leur tendre la main, aussitôt que, sur un plan sage et bien concerté, ils s'ouvriroient la seule voie qui pût désormais leur assurer son secours et finir l'oppression sous laquelle ils gémissoient.

Mais, pour les forcer en quelque sorte à rédiger et présenter ce plan, il falloit que leurs ennemis comblassent la mesure de leurs vexations; et c'est à quoi ils travaillèrent incessamment.

Ils avoient, dès l'année 1620, fait une nouvelle tentative et minuté un nouveau règlement pour asservir entièrement les arts. L'une des dispositions de ce règlement interdisoit à tous marchands, tant françois qu'étrangers, et à tous autres, la faculté de vendre, échanger ou autrement trafiquer aucun tableau ou autre ouvrage de peinture et de sculpture, et réservoit cette faculté aux seuls maîtres peintres et sculpteurs de la communauté. C'étoit de leur part un trait plein d'astuce que cette disposition qui ne tendoit qu'à investir d'autant et à bloquer, pour ainsi dire, les véritables gens d'art, et qu'à poser de nouvelles entraves pour rendre plus difficile le débouchement et le débit de leurs ouvrages. Une autre disposition de ce règlement portoit que nul ne pourroit être reçu maître, et par conséquent exercer librement la peinture et la sculpture dans Paris, qu'il n'eût été sous la discipline et l'apprentissage de l'un des maîtres de la

communauté, l'espace de temps prescrit par les anciens règlements, et qu'en outre il n'eût servi et travaillé sous ce même maître, pendant quatre années consécutives, en qualité de son compagnon. Les jurés eurent le crédit de faire homologuer et registrer cet odieux règlement au Châtelet. La classe des véritables gens d'art ne s'en émut point : elle étoit trop accoutumée aux entreprises hardies et irrégulières des jurés, et étoit dans un trop grand éloignement de toute défense juridique pour en user autrement. Les marchands de Paris se pourvurent en Parlement contre cette nouveauté et y formèrent opposition. L'affaire en demeura là, et les jurés, voyant qu'ils n'avoient pu emporter le point du commerce exclusif, abandonnèrent bientôt l'autre, parce que leur rapacité habituelle et toujours pressée n'y trouvoit pas assez son compte, et qu'au fond ils ne l'avoient hasardé qu'en haine de nos illustres et pour les choquer et insulter gratuitement. Et, en effet, un aspirant à maîtrise, qui se présenta peu de jours après pour racheter à prix d'argent le temps prescrit pour l'apprentissage, fut reçu par ces âmes basses à bras ouverts et en contravention formelle au nouveau règlement.

Enfin le moment arriva où les jurés, à force de fatiguer et d'excéder ces hommes dignes de leur respect et de leurs hommages, parvinrent à les pousser à bout, et à les fixer dans la résolution si né-

cessaire de se rallier pour rompre les liens de cette servitude humiliante à laquelle on s'acharnoit à les vouloir réduire, et pour procurer aux arts le rang, la liberté et les secours convenables pour les faire honorer et fleurir, et en assurer à jamais le succès et la gloire. C'est ce qui va être expliqué en détail dans la seconde partie de cet ouvrage.





DEUXIÈME PARTIE.

Etablissement de l'Académie et ses diverses formes, jusqu'à celle fixée par la restauration de 1663.

Pour concevoir une juste idée de cet établissement et des divers états par lesquels il a passé avant que d'acquérir cette forme et cette consistance solides et parfaites qui subsistent encore aujourd'hui avec tant d'éclat, il paroît nécessaire de le considérer sous trois époques spéciales, relativement aux trois lois différentes sous lesquelles il a vécu depuis sa formation primitive jusqu'à sa dernière et parfaite restauration.

La première de ces époques embrassera tout ce qui s'est passé à l'occasion de cette formation même et pendant tout le temps que l'Académie a été régie par les seuls statuts de 1648.

La seconde aura pour objet la jonction de l'A-

cadémie avec la maîtrise, et ce qui est arrivé de remarquable pendant que ces deux corps ont été en apparence réunis par les articles du 7 juin 1651.

Et la troisième contiendra les détails appartenant à la séparation des maîtres, mue par les statuts du 16 décembre 1654, et tous les incidents survenus durant le règne de ces statuts, et qui ont à la fin conduit à la grande et heureuse restauration de 1663.





PREMIÈRE ÉPOQUE.

Formation de l'Académie et exploitation des Statuts de 1648.

LE commencement de la minorité du roi Louis XIV fut signalé, de la part des jurés, par une procédure la plus téméraire et la plus insolite qui fut peut-être jamais. Depuis long-temps ils rouloient le projet d'attaquer et d'anéantir les droits des privilégiés brevetaires du roi. Ce rempart élevé contre eux par la munificence royale les choquoit. Ils comptoient que, s'ils pouvoient venir à bout de le renverser et de subjuguer ceux de cette classe, la réduction des autres défenseurs des arts ne tiendroit plus à rien.

Pleins de cette fougue qui flattoit leur passion, ils entament l'affaire. Ils se transportent chez deux de ces privilégiés, c'étoient les sieurs Lévêque et Bellot, procèdent à la saisie de leurs ou-

vrages, et les font assigner au Châtelet pour y voir déclarer ces saisies valables. Ceux-ci emploient pour leur défense le contenu aux brevets du roi dont ils sont pourvus, concluent, etc., et le Châtelet, sans aucune difficulté, leur adjuge leurs conclusions. Appel interjeté tout aussitôt de cette sentence au Parlement par les jurés, et requête présentée à cette Cour le 7 février 1646, pour lui demander un arrêt en règlement sur le fait de ces privilégiés.

Rien de plus extraordinaire et de plus inouï que cette requête; rien en même temps qui caractérise mieux l'esprit qui animoit et faisoit agir les jurés. Il paroît indispensablement nécessaire d'en insérer ici la teneur, du moins en substance.

Elle tendoit « à ce qu'il fût ordonné que le nom-
» bre des peintres dits de la maison du roi fût
» réduit à quatre ou à six tout au plus, et que ce
» même nombre ne pût être excédé par ceux qui
» se qualifioient peintres de la reine; qu'il fût en-
» joint à ces peintres ainsi réservés, lorsqu'ils ne
» seroient point employés aux ouvrages pour le
» service de Leurs Majestés, de travailler en
» chambre pour les maîtres de la communauté,
» avec défense d'en entreprendre ou d'en exécu-
» ter aucuns de leur art, soit pour les églises ou
» pour d'autres destinations non consenties par
» lesdits maîtres, à peine de confiscation desdits

» ouvrages, de cinq cents livres d'amende, et même de punition exemplaire, s'il y échéoit, et ladite amende payable sans déport, etc.; que, sous les mêmes peines, il fût pareillement fait défense à tous lesdits peintres prétendus privilégiés, réservés ou non réservés, d'avoir ni tenir aucunes boutiques ouvertes, et y exposer en vente aucun tableau ou autres ouvrages de peinture; que, pour prévenir les abus qui se pourroient commettre sous prétexte ou à l'occasion de ladite qualité, il fût statué qu'il n'y auroit à l'avenir que six desdits peintres privilégiés d'employés dans chacun des deux états dûment registrés à la Cour des aides, l'un pour la maison du roi, l'autre pour celle de la reine; et, au cas qu'il y eût été fait emploi d'un plus grand nombre desdits privilégiés, qu'il fût permis aux jurés, de leur seule autorité, de saisir les tableaux et autres ouvrages desdits surnuméraires, pour être de même confisqués au profit de la communauté, et que ces derniers fussent en outre condamnés en trois cents livres d'amende; qu'il fût loisible aussi auxdits jurés de faire les visites requises par les statuts et règlements de leur communauté, à la charge d'en faire leur rapport pardevant M. le lieutenant civil, en la manière accoutumée; que, à l'égard des peintres de la maison de la reine, il fût ordonné qu'arrivant le

» décès d'icelle dame reine, lesdits peintres de-
» meureroient interdits de toutes fonctions dudit
» art de peinture, hormis toutefois qu'ils fussent
» maîtres de la communauté : aux offres que fai-
» soient lesdits jurés de travailler aux ouvrages
» qui seroient à faire pour les maisons du roi et
» de la reine, toutes fois et quand il plairoit à
» Leurs Majestés de le leur commander. »

Chose non moins étonnante que cette requête même, elle fut admise au Parlement. Elle y donna lieu à une procédure des plus chargées, et où tous les détours de la chicane la plus raffinée sembloient se trouver rassemblés. Elle est relatée dans le Vu de l'arrêt du Parlement qui intervint en cette cause le .. août 1647, et qui constatera à jamais jusqu'où alloit le génie litigieux et processif de la cabale des jurés.

Par cet arrêt il fut ordonné « Qu'avant de pro-
» céder au jugement définitif, etc., ceux qui pre-
» noient la qualité de peintres et de sculpteurs du
» roi ou de la reine seroient assignés en ladite
» Cour pour prendre communication dudit pro-
» cès, déduire leurs raisons et moyens, produire
» contredits et salvations, etc., pour, ce fait, et le
» tout vu et communiqué au procureur général du
» roi, être ordonné ce qu'il appartiendroit ; dépens
» réservés. »

Les jurés firent signifier cet arrêt à tous les pri-

vilégiés sans exception, même à ceux qui, étant logés dans le Louvre, étoient censés être domestiques et commensaux du roi. Le seul à qui ils crurent devoir faire grâce de cette formalité fut M. Le Brun. Pour éluder et se sauver le désagrément d'être reçu maître, il avoit fait présent à leur communauté d'un tableau, ouvrage de sa jeunesse. Ils voulurent faire passer pour une espèce de retour de politesse le ménagement dont ils usèrent envers lui dans cette occasion. Mais, au fond, ils redoutoient le crédit que la supériorité de son génie et de ses talents et la politesse de ses mœurs lui avoient dès lors acquis auprès des magistrats et des grands, et crurent faire beaucoup pour eux de ne se point attirer un tel adversaire.

M. Le Brun pensoit trop dignement et chérissoit trop l'honneur de son art pour n'être pas plutôt blessé que touché d'une distinction aussi bizarre, et avoit trop de pénétration pour en être la dupe un seul instant. Il agit en conséquence, et, comme s'il se fût vu attaqué personnellement, recourut au seul remède capable de mettre fin à tant de maux, qui étoit l'institution d'un corps académique. Depuis long-temps il en méditoit et la forme et le plan : il les jeta alors sur le papier. MM. les deux frères Testelin étoient ses intimes amis. Outre qu'ils étoient d'une assez haute habileté dans l'art, c'étoient des hommes d'un excel-

lent esprit et d'un très grand sens; la suite de cette histoire en fournira plus d'une preuve. M. Le Brun leur fit part de ses vues, de ses idées et de son travail, et il eut la satisfaction, dans plusieurs conférences qu'il eut sur ce sujet avec eux, de les trouver, mais de la manière la plus complète et la plus parfaite, réunis avec lui dans le même sentiment.

Ce fut, comme par une espèce d'inspiration, celui de tout ce qui s'appeloit gens d'art, privilégiés du roi et autres. La signification du dernier arrêt avoit servi de signal de ralliement indistinctement à tous. Nul d'entre eux ne songea à y défendre par les voies de droit. Le projet de l'établissement d'une académie occupa chacun en particulier, et se trouva le vœu général et unanime de tous, avant même que personne se fût communiqué. Aussi les conférences et les délibérations ne roulèrent-elles bientôt plus que sur le choix des moyens qui pourroient conduire à cet heureux événement. Plusieurs habiles maîtres de la communauté, qui y avoient été reçus en leur bas âge, ou qui, pour éviter les chicanes et les persécutions des jurés, avoient été contraints de s'y enrôler plus tard, s'en séquestrèrent avec joie, et vinrent se ranger sous la nouvelle association, au premier bruit qui perça qu'elle pût avoir lieu.

Celles de toutes ces conférences cependant qui

opérèrent d'une manière plus efficace furent celles qui se tenoient chez M. Juste d'Egmont. Elles n'étoient rien moins qu'éclatantes et tumultueuses, n'étant composées que de lui, de M. Sarrazin et de M. Corneille. Mais M. de Charmois y assistoit très régulièrement, ou, pour mieux dire, il y présidoit et en étoit l'âme. Il étoit alors secrétaire de M. le maréchal de Schomberg, qu'il avoit suivi en cette qualité dans son ambassade à Rome. Il avoit fait un long séjour dans cette capitale du monde. L'amour extrême qu'il y avoit apporté pour la peinture et la sculpture l'avoit mis en état d'y acquérir des connaissances exquises et très supérieures dans ces deux beaux arts. Même il avoit quelque pratique dans le premier, dont il se servoit pour son amusement, et qui passoit de beaucoup la portée ordinaire de la nation bornée et incommode de nos amateurs.

Ce fut là l'homme à qui paroît avoir été réservée la gloire d'être en quelque sorte le premier fondateur de l'Académie. Il saisit avec empressement cette occasion qui s'offroit de faire éclater son zèle pour les arts et l'estime singulière qu'il faisoit de tant d'excellents hommes qui en illustroient alors la profession. Après avoir pris une connaissance exacte de l'état du procès en question et de cette longue suite de persécutions et de vexations qui l'avoit précédé, il se fixa et se confirma dans la

pensée de n'en chercher la fin qu'à l'ombre et au pied du trône même ; et, pour effectuer ce dessein, il minuta avec beaucoup de force et d'habileté une requête au roi, qu'il résolut d'aller présenter lui-même à Sa Majesté et à son conseil.

M. de Charmois avoit trop de prudence et de discernement pour négliger en cette occurrence les suffrages et le concours de M. Le Brun. Indépendamment du rang que ce grand homme tenoit déjà dans la peinture, de l'étendue de ses connaissances et de la solidité de son jugement, il étoit honoré avec une distinction particulière de la bienveillance de M. le chancelier, l'illustre Pierre Séguier. M. Le Brun adopta avec transport un projet dont il auroit pu se faire les premiers honneurs, et l'embrassa avec une chaleur digne de la noblesse de ses sentiments et d'une aussi bonne cause. MM. Errard, Van Mol, Guillain et Le Sueur ne tardèrent pas à suivre son exemple et à se ranger sous les lois de cette nouvelle union.

Encouragé par ce premier succès, M. de Charmois mit tous ses soins à la fortifier promptement et à l'enrichir de tout ce qu'il connoissoit dans Paris d'hommes célèbres dans les deux arts. M. Le Brun agit de son côté. Ils eurent d'autant moins de peine à se les acquérir qu'en acquiesçant à cette association proposée, tous ne faisoient que suivre le penchant de leur cœur et remplissoient leurs

plus sensibles vœux. Peu de jours suffirent pour former un corps d'artistes considérable.

Les choses en cet état, M. de Charmois crut qu'il étoit temps de mettre la dernière main à son ouvrage et de donner une véritable consistance à ce corps. Pour cet effet, il invita tous les peintres et tous les sculpteurs brevetaires du roi de se trouver, au jour marqué, à l'hôtel de Schomberg. Ce fut pour mieux donner le change aux jurés qu'il s'attacha à ne rechercher ainsi en apparence que ces artistes qualifiés. Ceux-là triomphoient de l'embarras où ils avoient mis ces autres par le dernier arrêt, et même des mouvements qu'ils les voyoient se donner pour vaincre ces embarras, assurés et fiers de la supériorité de leurs ressources du côté de la chicane, et de l'issue que, selon eux, ne pouvoit manquer d'avoir au Parlement un procès où il s'agissoit, quoique assez indirectement, de mater la Cour. Il est certain qu'ils ne prirent aucun ombrage de cette assemblée. Elle fut cependant assez nombreuse. Plusieurs des grands maîtres de l'art non privilégiés s'y trouvèrent avec les brevetaires, comme par pur hasard. M. de Charmois y fit la lecture de la requête qu'il déclaroit vouloir présenter au roi. Il en parcourut ensuite et en discuta toutes les diverses parties, expliqua de chacune et l'objet et l'utilité, et la liaison qu'elle avoit avec les autres, exposa et mit dans tout son jour le plan de

l'Académie et celui des exercices publics, dont il démontra tous les avanges présents et futurs, et parla sur tout avec tant de lumière, de solidité et d'agrément, que la compagnie en demeura saisie d'admiration. En effet, elle ne répondit et à la requête et au discours qui lui avait servi de commentaire que par une acclamation générale. Chacun sembla n'être animé que du désir de contribuer à qui mieux à l'accomplissement d'un si noble dessein, et la requête fut signée de tous avec un empressement inexprimable.

A la tête de ceux qui la souscrivirent en cette assemblée l'on vit les noms de MM. Le Brun, Sarrazin, Perrier, de La Hire, Errard, Corneille, d'Egmont, Van Opstal, Bourdon, Du Guernier, Ance, les deux Beaubrun, les deux Testelin. Ces noms étoient suivis de ceux de la plupart des autres célèbres peintres et sculpteurs de ce temps. Parmi ceux-ci, il s'en mêla un grand nombre d'autres encore, dont, par une attention généreuse, l'on a bien voulu ne point conserver ici la mémoire. Ce furent ceux des membres de cette assemblée qui peu de temps après se retirèrent du corps académique, par les raisons qui seront déduites en leur lieu.

Dans cette même assemblée il arriva un fait, lequel, quoique assez peu considérable en soi, et en quelque sorte étranger à l'objet principal de

ces mémoires, paroît ne pas devoir être passé sous silence. Peut-être constatera-t-il mieux que tous les récits les plus recherchés les vertueux épanchements de satisfaction et de joie qu'elle produisit dans tous les cœurs. L'un de ceux qui la composoient prit sur lui d'y représenter la situation où se trouvoit un homme de la profession, habile et plein de mérite, qu'une fatalité inopinée avoit réduit à l'indigence. A cet exposé tous les cœurs s'émurent d'une généreuse sensibilité. Chacun des assistants s'écria que ce jour étoit trop heureux pour les arts pour qu'il fût permis de laisser dans la souffrance un confrère dénué des secours de la fortune, et que l'Académie ne se pouvoit former sous des auspices plus favorables que sous ceux de l'humanité et de la miséricorde. L'émulation avec laquelle on se mit à contribuer à cette bonne œuvre alla jusqu'à la profusion, et valut à celui qui en fut l'objet une somme d'argent considérable.

Cependant M. de Charmois prenoit toutes les mesures que son habileté et son expérience dans la conduite des affaires pouvoient lui suggérer pour assurer la réussite de l'entreprise dont il se voyoit maintenant chargé en chef. Il eut soin d'en prévenir les plus considérables d'entre les seigneurs qui composoient le conseil de régence et chez lesquels il avoit un libre accès, et de leur en faire concevoir la justice, la nécessité et l'utilité. En

même temps il détacha M. Le Brun vers M. le chancelier pour engager ce suprême magistrat à jeter les yeux sur la requête en question et sur le projet d'arrêt que lui, M. de Charmois, se proposoit d'y joindre lorsqu'il la présenteroit au conseil. M. le chancelier examina et approuva le tout, et assura M. Le Brun qu'au conseil il vouloit appuyer cette affaire de tout son pouvoir, et qu'en toute autre rencontre l'Académie le trouveroit toujours rempli d'estime pour elle, et prêt à lui donner des marques de sa protection.

Tout étant ainsi disposé, M. de Charmois pré senta la requête au roi. Elle fut proposée au conseil de régence tenu au Palais-Royal le 20 janvier 1648. A ce conseil se trouvèrent, avec le roi et la reine-mère régente, M. le duc d'Orléans, M. le prince de Condé, M. le chancelier et les seigneurs et ministres qui y avoient entrée et séance. M. de Charmois y fut appelé pour y faire lui-même la lecture de la requête. Comme elle étoit composée avec beaucoup d'art et de soin, elle fut écoutée avec une forte et très favorable attention.

Elle représenta d'abord « l'abus qui s'étoit glissé » parmi ceux qui professoient la peinture et la » sculpture, par l'ignorance du plus grand nom- » bre, qui avoit prévalu sur les remontrances des » plus capables, pour réduire en maîtrise des arts » si relevés par leur essence même, que chez tous

» les peuples les plus éclairés et les plus policés
» ils ont toujours été exercés noblement. Ensuite
» elle dépeignit avec les plus vives couleurs les
» suites fâcheuses de cet abus, et cette audace avec
» laquelle des doreurs, des étoffeurs, des marbriers,
» s'étoient arrogé la qualité de peintres et de sculp-
» teurs, et s'en étoient fait un titre pour vexer et
» pour opprimer ces arts libéraux, et, sous prétexte
» de leur maîtrise, donner journellement toutes
» sortes d'empêchement et de troubles à ceux qui
» les professoient avec le plus d'honneur et de ca-
» pacité. » Là elle entra légèrement dans le détail de tous les procès que les arts avoient essuyés depuis près d'un demi-siècle, jusques et y compris celui qui pendoit actuellement au Parlement, rapporta cette étonnante requête présentée par les jurés le 7 février 1646, et mit dans tout son jour l'attentat que ces hommes vils et abjects avoient osé former contre la puissance royale même, en poursuivant au Parlement la limitation des peintres et des sculpteurs du roi et de la reine régente. Elle appuya singulièrement sur les dangereuses conséquences de cet attentat pour l'honneur et la liberté des arts, et sur cette ignominieuse alternative qui tendoit à assujettir les privilégiés du roi, avec les autres excellents hommes de l'une et de l'autre profession, tant françois qu'étrangers, ou à se faire passer maîtres à Paris, ou à travailler

sous des broyeurs de couleurs ou sous des polisseurs de marbre qui n'avoient jamais eu d'autre mérite pour arriver à la maîtrise que l'argent qu'ils avoient fourni pour y être reçus. Enfin la requête exposa avec beaucoup de force l'éminent degré de perfection où la peinture et la sculpture étoient portées en France, montra que ces arts fleurissoient à Paris avec autant d'éclat qu'en aucun lieu de l'Europe, fit valoir le nombre de ces hommes célèbres qui en soutenoient si dignement la splendeur, et celui des véritables gens d'art d'entre les maîtres qui, fuyant l'opprobre de la maîtrise, désiroient et méritoient d'être admis dans le nouveau corps académique, et elle se termina par une déduction succincte, mais bien touchée, des règles et des maximes qui devoient servir de base à l'établissement proposé, et en assurer la décence, l'union et la durée, et par une idée précise du plan des études publiques qu'elle représentoit comme l'objet capital et essentiel de son institution, et semblable au plan des académies de Rome et de Florence. Elle conclut par demander que les arts de peinture et de sculpture fussent soustraits à la domination de la jurande et réunis en une société libre, sous le nom d'Académie, dont la forme et l'administration déterminées et autorisées par Sa Majesté, etc.

La reine fut extrêmement frappée du contenu

en cette requête. Sa Majesté eut la bonté de déclarer qu'elle étoit pénétrée, ainsi que tout le conseil, de la justice et du mérite de l'établissement proposé, en même temps qu'elle se montra vivement indignée de cette témérité avec laquelle les jurés avoient osé entreprendre de limiter le pouvoir du roi et le sien. Son ressentiment alla même jusqu'à vouloir éteindre la maîtrise et la supprimer sans retour. Mais, quelqu'un du conseil ayant représenté à Sa Majesté les inconvénients dont une telle punition pouvoit être susceptible, elle voulut bien s'en départir. Il ne fut donc plus question que de consommer l'ouvrage de l'institution académique. Comme l'arrêt se trouva tout dressé, il fut signé à l'heure même, sans la moindre apparence de contradiction, et sans qu'il fût question d'y faire aucun changement.

Par cet arrêt, le roi faisoit « très expresses in-
» hibitions et défenses aux maîtres et jurés pein-
» tres et sculpteurs de donner aucun trouble et
» empêchement aux peintres et sculpteurs de l'A-
» cadémie, soit par visites, saisie de leurs ouvra-
» ges, confiscations, soit en les voulant obliger à
» se faire passer maîtres, ni autrement, en quelque
» sorte et manière que ce pourroit être, à peine
» de deux mille livres d'amende. Et afin que les
» arts de peinture et de sculpture pussent être
» exercés plus noblement, Sa Majesté ordonnoit

» noit que tous peintres et sculpteurs, tant fran-
» çois qu'étrangers, comme aussi ceux qui, ayant
» été reçus maîtres, s'étoient volontairement dé-
» partis, ou se voudroient à l'avenir séquestrer
» dudit corps de métier, seroient admis à ladite
» Académie sans aucuns frais, s'ils en étoient jugés
» capables par les douze anciens d'icelle. Et, par
» un trait de justice distributive qui montre l'exacte
» équité du rédacteur, le même arrêt fait récipro-
» quement défenses, sous semblables peines, aux
» peintres et sculpteurs de l'Académie de donner
» aucun trouble ni empêchement aux maîtres et
» jurés peintres et sculpteurs. »

Un succès aussi favorable et aussi complet fut assaisonné encore de toutes les grâces possibles de la part de M. de la Vrillière, secrétaire d'état. Ce ministre fit faire les expéditions de cet arrêt avec une diligence toute particulière, et, en les remettant aux députés de la nouvelle Académie, il leur dit qu'ils ne pouvoient ignorer l'état qu'il avoit toujours fait des hommes habiles de leur art, et qu'il étoit flatté le plus agréablement du monde de pouvoir en cette rencontre contribuer en quelque chose à la satisfaction d'une compagnie aussi illustre qu'alloit indubitablement devenir la leur.

Sa bienveillance pour elle ne se borna pas à cette démonstration de politesse générale. Il voulut bien y ajouter un conseil, digne de l'excellent esprit dont

il étoit doué. Il observa donc à ces députés qu'il avoit reconnu au bas de la requête en question un assez grand nombre de signatures de gens d'une très médiocre capacité; qu'il étoit de l'honneur de la nouvelle Académie que l'on n'y vît point admettre de pareils sujets; mais qu'il étoit en même temps de la prudence de ceux qui s'y trouvoient à la tête des affaires de ne tenter cette épuration qu'après que cet établissement auroit acquis la consistance et la force nécessaires pour pouvoir soutenir une telle distraction sans en être affaibli ni ébranlé.

Pour entrer dans des vues si sages et si judicieuses, les principaux chefs de toute cette noble entreprise s'assemblèrent presque tous les jours, tantôt chez M. de Charmois, et quelquefois chez M. de Beaubrun. Ils convinrent unanimement de la nécessité de donner à la nouvelle Académie une forme solide et permanente par le moyen d'un bon corps de statuts et de règlements, qui, entre autres, fermât tout accès à des sujets inférieurs ou trop communs. Chacun produisit sur cela ses idées particulières, qui étoient débattues avec beaucoup de lumières et de soin. M. de Charmois recueillit les matériaux épars que fournit le résultat de ces conférences, les joignit aux points qu'il avoit déjà proposés et vu goûter précédemment, et porta le tout en l'une des assemblées suivantes, rédigé en projet général. La compagnie, ayant examiné ce

projet, pria M. Le Brun de le présenter à M. le Chancelier. Cet illustre protecteur des arts voulut bien se donner lui-même le soin d'en peser et d'en discuter toutes les dispositions, et, par des apostilles faites de sa propre main sur chaque article, y faire les corrections ou les additions qu'il y jugea nécessaires. Et après que ces statuts eurent été mis en règle par la signature des principaux officiers de l'Académie naissante, il eut la bonté de les approuver, homologuer et confirmer par lettres patentes du roi, de faire publier ces lettres avec les statuts en la grande chancellerie de France, le sceau tenant, et d'en faire délivrer les expéditions à la nouvelle compagnie gratuitement.

Ces statuts, contenant treize articles, quoiqu'ils soient sans date, et dans l'original et dans les copies imprimées que nous en avons, furent dressés et arrêtés au mois de janvier 1648 ; les lettres patentes confirmatives furent données à Paris au commencement de celui de février, et la publication en fut faite au sceau le 9 du mois de mars, tous deux ensuivans.

L'Académie n'attendit point cette promulgation pour entrer en jouissance de ses titres et de ses droits ; trop de joie et de zèle l'animoient pour qu'elle pût se permettre sur cela le moindre délai. Elle s'empressa, avec une émulation de la part de tous également touchante et admirable, pour ou-

vrir au plus tôt l'école publique, l'objet de ses plus tendres désirs. Dès le.. février 1648, elle s'assembla chez M. de Beaubrun pour procéder à l'élection des douze anciens qui, aux termes des statuts, devoient diriger cette école, chacun pendant un mois, et avoir soin de la police et autres affaires de la compagnie.

Le mérite des sujets qu'elle choisit pour remplir ces fonctions lui fit beaucoup d'honneur : ce furent Messieurs Le Brun, Errard, Bourdon, de la Hire, Sarrazin, Corneille, Perrier, Beaubrun, Le Sueur, Juste d'Egmont, Van Opstal et Guillain. Elle élut aussi pour syndics les sieurs Lévêque et Bellot, ceux-là mêmes qui avoient été les objets de la dernière entreprise des jurés, et la cause accidentelle et par contre-coup de l'établissement de l'Académie.

M. de Charmois, qui avoit tant contribué à cet établissement, avoit été compris à la fin du dernier article des statuts en ces termes : « Et pour tenir la » main à ce que dessus, Monsieur de Charmois, con- » seiller d'état, a été élu chef de l'Académie. » Il continua, en cette dernière qualité, à donner tous ses soins pour consommer et soutenir son ouvrage. D'abord il songea à loger l'Académie ; il emprunta, pour cet effet, un appartement de la maison de l'un de ses amis, située proche l'église Saint-Eustache. Le lieu et le quartier convenoient parfaitement : l'un étoit assez spacieux, l'autre étoit au centre de

la ville, et par là à portée de la plupart des gens d'art et de leurs élèves, qui avoient à le fréquenter journellement.

Afin d'obvier à toute difficulté touchant la préséance entre les douze anciens, l'Académie décida que les mois de leur exercice, et même le rang qu'ils tiendroient dans les assemblées, seroient réglés au gré du sort, ce qui fut exécuté sur-le-champ.

Par un nouvel effet de son heureuse étoile, la primauté échut à M. Le Brun; elle le chargea du soin de tout disposer pour faire au plus tôt l'ouverture des exercices publics. Peu de jours suffirent à son zèle pour mettre l'école en état et la pourvoir de toutes choses nécessaires. Ce ne fut pas tout; il songea au moyen d'établir un certain ordre et une certaine suite dans l'administration des affaires de la compagnie. Il régla pour cet effet le plan et la forme des registres qui devoient être tenus en exécution des articles 11 et 12 des statuts; il en fit faire deux, sur l'un desquels, de format et de reliure ordinaires, il porta les affaires communes et courantes : c'étoit à proprement parler, le registre-journal. Dans l'autre, d'un plus grand volume et curieusement relié, il transcrivit les délibérations de la compagnie et autres actes d'une certaine importance. Les dispositions qu'il fit à ce sujet, et la tournure qu'il donna aux articles qu'il fut le premier à rédiger dans ces registres, furent trouvées si ju-

dicieuses, qu'elles ont toujours depuis servi de règle et de modèle, sans qu'il ait été besoin d'y faire aucun changement. Peut-être seroit-il difficile d'en faire mieux l'éloge. M. Le Brun fit aussi graver un sceau aux armes de l'Académie pour sceller les provisions qu'elle voudroit expédier, et en fit lui-même le dessein ; enfin sa tendre et vive passion pour ce nouvel établissement n'omit rien de tout ce qu'il crut propre à pouvoir en accélérer, faciliter et assurer le succès.

Les frais qu'occasionnèrent ces divers arrangements furent fournis en partie par les anciens, qui chacun y contribuèrent volontairement pour une certaine somme; le surplus se leva sur les nouveaux académiciens en qualité de récipiendaires, et par forme de droit imposé sur les lettres de provision, à raison de deux pistoles pour chacune ; ce qui s'est toujours observé depuis.

L'ouverture des exercices publics de l'Académie fut faite par M. Le Brun le 1er février 1648, avec un concours extraordinaire de personnes de diverses conditions qui s'intéressoient à cet événement : c'étoient des amateurs des beaux arts, et parmi ceux-ci il y en eut beaucoup d'un rang distingué ; c'étoient des peintres et des sculpteurs du premier ordre, dont la célébrité et le zèle faisoient l'honneur et le plus ferme appui du nouvel établissement ; c'étoient des brevetaires du roi, du nombre desquels

il y en eut beaucoup d'un rare mérite, et enfin des jeunes étudiants, enfants ou élèves de ceux de ces deux dernières classes, considérés comme les objets immédiats de la prédilection et de la sollicitude académiques, et l'espérance ainsi que la gloire future des arts. Il vint de plus à cette même ouverture un renfort considérable de maîtres de la communauté, qui, y ayant renoncé volontairement, demandèrent qu'il leur fût permis de se joindre à l'Adémie et à être reçus au serment nouvellement prescrit; bien d'autres encore s'y vinrent présenter aux assemblées suivantes, en sorte qu'en très peu de temps le nombre des académiciens, ou du moins de ceux qui aspiroient à cette qualité, devint si considérable, que les écoles, toutes spacieuses qu'elles étoient, n'en pouvoient contenir qu'une partie.

Alors le conseil de l'Académie crut qu'il étoit temps de consommer son ouvrage et d'exécuter dans toute son étendue l'avis judicieux de M. de la Vrillière. Pour y parvenir, il y fut résolu : Qu'avant de passer outre à l'expédition et à la délivrance des lettres de provision nécessaires pour qualifier Messieurs les académiciens, ceux qui aspireroient à ce rang seroient tenus de présenter à l'Académie quelques uns de leurs ouvrages pour y être examinés, etc. Par là, elle se mettoit en état de discerner ses sujets et de n'en recevoir que de véritablement académiques, et par un jugement en

forme, également séant et convenable à un corps qui désormais alloit être regardé comme le tribunal suprême des beaux arts.

Ceux d'entre ces aspirants qui, par une réputation déjà acquise ou heureusement commencée, se sentoient cette noble assurance si pardonnable au vrai talent, applaudirent à cette résolution et s'y soumirent sans hésiter; les autres, et en assez bon nombre, en redoutèrent l'événement, et se rendirent justice en se retirant d'eux-mêmes. De ces derniers il y en eut plusieurs qui avoient signé la requête sur laquelle étoit intervenu l'arrêt du 20 janvier précédent, qui avoient assisté aux premières assemblées de la compagnie, et qui même avoient payé d'avance les deux pistoles de droit de réception mentionnées ci-dessus : quelques uns de ceux-ci envoyèrent reprendre cette somme, comme n'ayant fait que la consigner conditionnellement; les autres, pour éviter de faire parler d'eux, l'abandonnèrent. Il y en eut beaucoup dont l'Académie regretta la médiocrité, par tout ce qu'elle leur reconnoissoit de sentiments d'honneur et de vertu; mais, dans la société qu'il s'agissoit de former, les mœurs étoient présupposées et le talent distingué y étoit indispensable.

Le logement qu'occupoit l'Académie ne pouvoit guère être regardé que comme une retraite provisoire, et, quoique pour l'y retenir l'ami de M.

de Charmois eût fait les instances les plus obligeantes, elle crut que d'y céder eût été en abuser. Elle prit le parti de louer un appartement à l'hôtel de Clisson, rue des Deux-Boules. Elle se détermina pour ce quartier par préférence, parce qu'il lui parut être encore plus à portée du plus grand nombre des gens d'art et de leurs élèves que n'étoit celui qu'elle alloit quitter.

Ce fut là qu'elle commença, le 7 mars 1648, l'examen et le jugement des ouvrages en question. Elle y procéda avec une sévérité également équitable et mesurée ; et, si les aspirants qu'elle admit ne furent pas tous du premier mérite, il est du moins certain qu'elle n'en passa aucun que l'on pût dire être indigne de son choix.

Les lettres de provision qui furent délivrées à mesure à ces nouveaux académiciens étoient expédiées au nom de M. de Charmois, et le serment d'observer les statuts et les règlements, etc., étoit prêté entre ses mains. Peut-être y avoit-il bien quelque chose de déplacé dans une supériorité si hautement marquée, que tant d'hommes, presque aussi considérables par leur situation que par leur mérite, laissèrent ainsi prendre sur eux par un simple particulier : car la qualité de conseiller d'état, mise dans les statuts à la suite du nom de ce chef, n'avoit rien qui le dût mettre si fort au dessus d'eux. L'on n'en doit point juger par l'éclat qu'elle

acquit depuis, lorsqu'elle ne fut plus attachée réellement qu'aux places que les plus grands magistrats occupoient dans les conseils du roi. Bref, elle ne présentoit, dans la minorité, qu'un vain titre d'honneur, qui, à force d'avoir été prodigué, n'en faisoit presque plus du tout. Mais l'Académie étoit tellement transportée de tout ce que M. de Charmois venoit de faire pour elle, que, dans cette première effusion de sa reconnaissance, elle ne crut pas en faire trop que de lui sacrifier tout l'essentiel de sa dignité, bien inaliénable, dont jamais compagnie ne se départit qu'à son détriment. La nôtre apprit cette vérité par l'expérience, et fut assez heureuse pour trouver à la mettre à profit.

L'école académique se ressentit considérablement de cette heureuse épuration du corps qui formoit son appui. Elle fut relevée en cette nouvelle demeure avec un zèle et un succès admirables. L'exercice du modèle y étoit suivi avec assiduité et avec application, et l'exemple des hommes célèbres qui y présidoient n'étoit pas moins profitable aux étudiants que les préceptes et les leçons qu'ils leur dispensoient avec une bonté éclairée et vraiment paternelle, en les mesurant sur la capacité et les besoins de chacun d'eux. L'on peut dire que jamais fonds ne fut mieux cultivé et ne promit davantage.

Pour renchérir encore sur cette culture, M. Le

Brun fit exposer publiquement dans les salles de l'Académie les tableaux qu'il avoit faits à Rome d'après Raphaël, et fit accorder aux élèves les plus studieux la liberté de se former, le long du jour, sur ces tableaux, dans la correction, l'élégance et le grand goût du dessin de ce génie sublime. Rien enfin ne fut omis ou négligé de ce qui pouvoit contribuer à raffermir cet établissement et le rendre d'une utilité aussi transcendante que solide et pour les arts et pour le public.

Cette conduite si noble et si louable, et ces premiers succès de l'Académie, réveillèrent à la fin la basse jalousie des jurés. Les circonstances qui avoient accompagné la naissance de cette heureuse institution les avoient jetés dans une surprise, une confusion et une perplexité inexprimables, et les avoient comme stupéfiés. Le désir et l'espoir d'arrêter ou de traverser les progrès de cette même institution les rappelèrent à eux-mêmes et les livrèrent de nouveau à l'esprit de chicane, leur ressource ordinaire. Fidèles à ses inspirations, le premier pas qu'ils firent porta la marque d'une témérité intolérable; sans avoir égard à l'arrêt du conseil du 20 janvier 1648, qui leur avoit été signifié, et aux lettres patentes du mois ensuivant, qui leur étoient connues, ils osèrent faire saisir avec fracas chez plusieurs peintres de l'Académie divers tableaux et ouvrages auxquels ils travailloient et

qu'ils déclaroient leur appartenir, et faire assigner ces peintres au Châtelet.

L'Académie informa aussitôt M. le chancelier de cette nouvelle entreprise des jurés, et M. le chancelier fit, le jour même, c'est-à-dire le 19 mars 1648, rendre un arrêt du conseil qui cassoit l'ordonnance du lieutenant civil pour faire assigner devant lui les académiciens saisis, et annuloit les saisies faites sur eux, et faisoit très expresses inhibitions et défenses audit lieutenant civil et à tous autres juges de troubler les membres de l'Académie, ni les inquiéter de quelque façon et manière que ce fût; le même arrêt évoquoit au roi et à son conseil la connaissance de tous les procès et différends mus et à mouvoir concernant la fonction, ouvrage et exercice des mêmes membres de l'Académie, en interdisant à ces fins la connoissance à tous juges quelconques.

M. le chancelier ne se contenta pas de donner à l'Académie cette marque authentique de sa bienveillance; il voulut pressentir M. le lieutenant civil d'une manière plus particulière sur l'intérêt qu'il prenoit au succès et à la conservation de cet établissement, et lui fit dire que c'étoit son ouvrage, et son ouvrage de prédilection, qu'il avoit résolu de protéger de tout son pouvoir, et dont il lui recommandoit fortement les droits, les priviléges et les intérêts. Une telle recommandation ne pou-

voit manquer d'opérer avantageusement pour les beaux arts.

En toute rencontre M. le chancelier s'expliqua à ce sujet dans le même esprit, soit avec les magistrats supérieurs ou avec les autres personnes de considération qu'il croyoit devoir acquérir à l'Académie, et n'oublia rien pour leur donner une juste idée du mérite et de l'utilité de cette nouvelle association. Par là il l'investit, pour ainsi parler, de cette opinion favorable qu'il importoit tant que le public conçût d'elle, surtout dans ces commencements.

Son affection pour elle se montra encore d'une manière bien plus sensible par celle dont il déclara vouloir être instruit de ses embarras et de ses besoins; il retrancha absolument ces démarches d'apparat que jusque là elle avoit toujours employées pour l'approcher, et où M. de Charmois, à la tête de l'Académie en corps ou d'une nombreuse députation, en exposoit le vœu dans un discours préparé. Ce grand protecteur voulut qu'elle eût un libre accès auprès de sa personne en tout temps et à toute heure, et que les affaires de cette compagnie lui fussent communiquées familièrement, soit par le chef ou par un ou deux députés, ou, dans les cas pressants, par M. Le Brun, qu'il honora d'une confiance particulière et d'une véritable intimité.

L'un des premiers conseils que ce grand magis-

trat donna à l'Académie dans ces audiences parti culières et intérieures fut qu'elle travaillât sans délai à s'assurer une situation tranquille et permanente en poursuivant au parlement la vérification des lettres patentes confirmatives à ses statuts, et, pour la mettre en état de s'y présenter, il fit aussitôt expédier les lettres d'adresse nécessaires, et il eut la bonté d'instruire les députés de la conduite qu'ils devoient tenir pour terminer cette affaire avec succès.

En conséquence, M. de Charmois, assisté des principaux officiers de l'Académie, se rendit chez M. Meliand, alors procureur général du parlement, homme rempli de zèle pour l'honneur des arts et ami particulier de plusieurs des grands maîtres dont fut composée cette députation. Elle eut pour objet d'obtenir les conclusions de ce magistrat pour l'enregistrement pur et simple des lettres patentes en question. Il fit connoître aux députés de l'Académie qu'elle avoit été prévenue par les jurés de la maîtrise ; que ceux-ci avoient formé opposition à cet enregistrement il y avoit déjà du temps, et qu'ainsi l'affaire ne pouvoit plus être terminée que par une procédure en règle et par un arrêt contradictoire ; il les combla, au surplus, de politesses, et les assura de toute la faveur et de tous les bons offices qu'ils pouvoient attendre de sa personne ou de son ministère.

L'Académie, instruite de cet incident, délibéra

sur le parti qu'elle avoit à prendre en cette occurrence : celui d'avancer, de perfectionner et de faire fleurir les exercices publics de la nouvelle école, l'emporta aisément sur tout autre chez des hommes aussi passionnés qu'ils l'étoient pour la gloire de leur art et le succès de cet établissement. Ils regardèrent ce succès comme la voie la plus naturelle et la plus sûre pour mériter de plus en plus l'appui du trône et les suffrages des personnes d'autorité véritablement animées de l'amour du bien public; enfin ils se flattèrent que le procès dont ils étoient de nouveau menacés ne manqueroit pas de tomber de lui-même, dès qu'une fois il seroit bien établi et bien notoire que défendre ce bien et maintenir leurs constitutions et priviléges ne composeroient plus qu'une seule et même cause et un seul et même intérêt.

Pénétrés de ce sentiment, ils s'y livrèrent avec une émulation sans réserve et vraiment digne d'eux ; les études académiques en reçurent un nouvel éclat; chacun s'y portoit avec une nouvelle chaleur et s'y signaloit avec une assiduité et une ferveur merveilleuses. M. de Charmois comme les autres y assistoit et les cultivoit très régulièrement; il y régnoit une décence, une politesse, une cordialité, qui ne firent pas moins d'honneur à l'assemblée et à la profession que les rares talents dont on leur vit faire la preuve et former une espèce de concours. Ce fut

un spectacle bien admirable et bien touchant que de voir tous ces grands maîtres de l'art que l'Académie possédoit alors se mêler parmi cette jeunesse studieuse et soumise, la prévenir d'amitié et de secours, et se montrer également attentifs à former son esprit à la science, et son cœur au noble attrait d'obliger agréablement. Si, après avoir déjà touché à cette matière, l'on y revient encore, c'est pour ne rien omettre de ce que ces premiers beaux jours de notre heureuse constitution eurent de consolant et d'admirable, et afin d'en offrir à nos successeurs jusqu'aux moindres détails, dans l'espérance de les leur rendre aussi utiles comme objets d'imitation qu'ils nous l'ont été par la contemplation et l'application actuelles. Mais, pour produire cet effet sans aucune restriction, il paroît nécessaire d'achever tout à fait le tableau.

L'ordre général observé librement dans nos exercices et par le seul amour de l'art n'offroit pas aux amateurs des beaux arts, que la réputation de ce qui s'y passoit attiroit en grand nombre, un spectacle moins satisfaisant et moins profitable que ce qui vient d'être expliqué.

Pendant que le modèle étoit en attitude, chacun, dans un profond silence, dessinoit d'après avec une vive et forte application. Dans les intervalles où il falloit qu'il se reposât, la jeunesse montroit ses desseins à l'ancien en mois singulièrement chargé de

son instruction ou à ces autres excellents maîtres qu'elle avoit à ses côtés, et qui l'accueilloient de leur sentiment. Ce n'étoient d'abord que des avis particuliers ; c'étoient ensuite des observations plus générales et qui imperceptiblement tournoient en dissertations savantes et lumineuses sur les principes du dessin en tant que simple imitation, sur la manière d'enrichir et d'anoblir celui qui se fait d'après le naturel des beautés de l'antique, sur le caractère et le mérite de celui des grands hommes de l'école romaine et de celle de Boulogne, enfin sur tout ce qui pouvoit avoir rapport à cette partie fondamentale des beaux arts. La plupart de ceux qui en dévoiloient là et en expliquoient les plus sublimes mystères auroient pu les démontrer bien mieux encore par les ouvrages qui se trouvoient sous leur main ; souvent l'on prolongeoit ces moments d'intervalle pour les rendre plus fructueux à cette jeunesse nombreuse et avide de savoir et qui sembloit dévorer cette excellente nourriture, moins admirable encore par sa solidité que par l'apparente simplicité de son apprêt ; enfin cette école, dès ses premiers jours, pour ainsi dire, remplit pleinement les plus fortes espérances de ses promoteurs les plus zélés et les plus délicats.

Charmés d'une telle réussite, ils crurent donc pouvoir remettre à un autre temps l'affaire de l'en registrement des lettres patentes. L'on a prétendu

qu'en cela ils firent une grande faute. Ils avoient déjà fait celle d'avoir laissé relever les jurés de l'extrême abattement où les avoit jetés l'avénement glorieux de l'Académie; n'en étoit-ce pas une autre de leur donner en cette occasion un plein loisir de se ressaisir de leurs armes ordinaires, la chicane et les manéges souterrains, et de s'exposer à en recevoir les atteintes les plus dangereuses? Mais ces hommes vertueux qui défendirent alors nos droits ne suivoient que leurs attraits dominants, la gloire et l'avancement des beaux arts; ils dédaignoient et ignoroient tous ces moyens odieux que suggèrent l'animosité et l'avarice; la noblesse et la pureté de leurs intentions leur inspiroient une sécurité que l'arrêt du conseil du 19 mars précédent étoit venu augmenter encore. Ils n'appréhendoient plus, et cela leur suffit, d'être troublés dans la paisible possession de leurs exercices et de leur état par les officiers du Châtelet, après les dispositions de cet arrêt et après les mesures prises par M. le Chancelier auprès du chef de cette juridiction.

Ces mesures cependant n'empêchèrent pas le procureur du roi de ce tribunal de faire en ce temps une tentative pour soumettre l'Académie à son autorité; c'étoit M. Bonneau qui remplissoit alors cette charge, et il étoit extrêmement attentif à en faire valoir les droits pour parvenir à les étendre jusque sur ce nouvel établissement. Il usa d'abord d'un dé-

tour plein de prévenance et d'honnêteté ; il fit dire à l'Académie par une espèce d'ami commun que, si elle causoit quelque diminution à ses droits, encore ne falloit-il pas qu'elle vécût avec lui dans un état d'éloignement, et qu'il perdît l'amitié de tant d'hommes illustres dont elle étoit composée et du mérite desquels il faisoit une estime si singulière, qu'il saisiroit avec empressement les occasions où il pourroit leur témoigner son affection et son zèle, et désiroit leur rendre tous les services qui dépendroient de lui.

La compagnie, informée de la sorte d'un discours pour elle à tous égards si obligeant, crut devoir y répondre sur le même ton et rendre politesse pour politesse ; à l'effet de quoi, et afin de faire les choses plus décemment, elle députa quatre de ses principaux officiers avec M. de Charmois. M. Bonneau fit à cette députation tout l'accueil imaginable ; les protestations et les offres de son amitié et de ses services redoublèrent et furent portées à l'infini : son zèle pour l'honneur et les intérêts de l'Académie n'avoit point de bornes ; il la vouloit défendre contre toutes les entreprises des jurés, et soutenir à ses frais tous les procès qu'elle auroit à essuyer de leur part. Ensuite il vint à toucher la corde sensible : il ne souhaitoit d'autre récompense de son empressement et de ses soins que l'honneur de se trouver aux assemblées de ces hommes

recommandables qu'il chérissoit si cordialement; une personne revêtue d'un caractère public y pouvoit être d'une grande utilité pour valider la réception des serments, pour le maintien du bon ordre, la conservation de la décence, de l'autorité, etc.

Cette proposition, faite en la présence même de M. de Charmois, parut extrêmement incivile aux autres députés; l'embarras où il étoit naturel qu'il se trouvât d'y répondre porta l'un d'eux, qui avoit toujours l'esprit présent, de prendre la parole. Après avoir remercié M. Bonneau des témoignages de bienveillance dont il avoit bien voulu prévenir l'Académie, il lui fit sentir en peu de mots, mais avec beaucoup de force, les obligations qu'elle avoit à M. de Charmois, la qualité de chef qu'il tenoit chez elle de l'autorité du roi et en vertu des statuts, et celle de conseiller d'état dont il étoit honoré et qui lui donnoit un caractère suffisamment distingué pour remplir cette première place. Il y avoit cette finesse dans ce dernier trait, que M. Bonneau s'étoit donné beaucoup de mouvement depuis peu pour obtenir le brevet qui permettoit de prendre cette qualité. Le député termina son discours en assurant ce magistrat que l'Académie recevroit toujours avec une sensible satisfaction l'honneur qu'il voudroit lui faire d'assister à ses assemblées; mais il déclara sans détour qu'il falloit que ce fût, non en qualité de procureur du roi, mais comme

amateur des beaux arts, digne par lui-même de tous les égards et des respects de la compagnie, et des sentiments de laquelle il se montra si bien instruit sur ce point qu'il n'hésita pas de s'en porter pour garant.

Une réponse aussi précise et aussi ferme fit concevoir de reste à M. Bonneau combien sa tentative étoit vaine et hasardée à contre-temps. Délié comme il l'étoit, il se replia aussitôt et fit semblant de ne s'y arrêter aucunement. La conversation se reprit en termes de politesse et de bienséance. M. Bonneau en combla la mesure: il reconduisit les députés jusqu'à la porte extérieure de sa maison. Là il avoit apparemment résolu de se montrer à eux un peu plus à découvert. Il leur dit donc en cet endroit, et en les quittant, que, puisqu'il ne pouvoit obtenir l'honneur auquel il avoit cru pouvoir aspirer en l'Académie, il la prieroit de prendre en bonne part si, en conservant l'estime parfaite due au mérite de chacun de ses membres en particulier, et le désir sincère qu'il avoit de les servir, il se montroit quelquefois un peu contraire aux vues ou aux projets de la compagnie en général, lorsqu'il croiroit y être obligé par l'intérêt de sa charge ou celui du public.

Cette espèce de menace alarma peu l'Académie. Elle ne songea même à se prémunir contre ses

effets qu'en poursuivant de pied ferme son premier dessein et en faisant de nouveaux efforts pour avancer et perfectionner le grand ouvrage de la culture de cette pépinière de talents distingués dont elle avoit entrepris d'illustrer son siècle et la nation. Son zèle et son courage sembloient s'accroître également et par les succès et par les difficultés. L'on en peut juger par plusieurs excellentes dispositions qu'elle fit en ce temps, et dont il paroît nécessaire d'indiquer ici les divers objets.

L'art de grouper une ou plusieurs figures est fondé en principes certains, applicables à tout autre genre de composition dont ils font la base, comme ils en déterminent l'économie et l'agencement. Rien ne parut plus utile à l'Académie que de familiariser de bonne heure la jeunesse avec ces principes, et rien ne lui parut plus propre à produire cet effet que cette pratique habituelle que donnent la bonne école et les études académiques. Pour y parvenir, il fut réglé que l'Académie entretiendroit à l'avenir deux modèles, et que ces deux modèles y seroient posés, tantôt séparément et tour à tour, et tantôt ensemble ou conjointement, selon qu'il seroit jugé le plus convenable par l'ancien qui se trouveroit en mois pour professer.

Cet arrangement en occasionna un autre. L'Académie commit la garde de sa porte à ces deux modèles alternativement, chacun pendant la se-

maine qu'il seroit de repos. Cette fonction avoit jusque là fait partie de celle des deux syndics de la compagnie. Elle crut avoir lieu d'être mécontente de la conduite de ceux à qui l'on a vu qu'elle avoit confié ces emplois. Ils s'y étoient comportés d'une manière tout à fait contraire à l'esprit de leur institution, affectant d'en dédaigner les fonctions nécessaires et indispensables, et s'en arrogeant d'autres qui ne pouvoient leur appartenir. L'un d'eux surtout agissoit avec une hauteur et une déraison intolérables, sans cependant qu'il eût d'autre mérite auprès de l'Académie que celui d'avoir été extrêmement en butte aux vexations des jurés. Elle prit donc le parti d'abolir le syndicat et de renvoyer ce sujet altier et intraitable. Pour l'autre, plus modéré et moins inflexible, elle lui pardonna le passé, et permit qu'il demeurât sous sa protection, et il en jouit tant qu'il vécut.

L'anatomie, la géométrie, la perspective, ont des droits trop marqués sur la peinture et sur la sculpture pour que l'étude en échappât à la sagacité de ces grands hommes, si heureusement occupés à donner une consistance solide à celle de ces deux arts. Ces habiles maîtres étoient bien éloignés de se persuader qu'il fût possible d'atteindre l'excellence de ces arts avec le secours d'une connaissance superficielle et légère de ces

sciences, qu'ils en considéroient comme la base, la lumière et le guide indispensable. Leurs ouvrages renferment des preuves immortelles de la profondeur de celles qu'ils avoient acquises, et spécialement dans la première et dans la dernière. L'Académie fut assez heureuse pour trouver trois maîtres d'un mérite distingué, un dans chacune de ces sciences, qui voulurent bien se dédier à les enseigner publiquement et gratuitement dans les écoles de l'Académie. Ces nouvelles sources de lumières en augmentèrent infiniment l'éclat.

M. Quadroulx, chirurgien habile et d'une grande réputation, fut celui qui se chargea d'y donner des leçons et faire des démonstrations d'anatomie. L'ostéologie en étant la base, il en fit d'abord un cours, et, pour en donner des idées et plus nettes et plus durables, il en expliqua les diverses parties sur le squelette d'un homme, que pour cet effet il avoit fait transporter en l'Académie. Par la suite elle s'en accommoda avec lui pour s'en servir toujours au même usage.

Il étoit rare que M. Le Brun demeurât inutile, toutes les fois que l'Académie avoit besoin de certains moyens d'encouragements. A peine cette nouvelle école fut-elle ouverte qu'il lui fit présent de plusieurs membres détachés, moulés en plâtre sur le cadavre d'un homme écorché, d'un des plus beaux naturels qu'il fût possible de voir. Avec ce

secours et celui des figures gravées qui se voient dans Vesale, de celles des autres grands anatomistes, et de l'écorché de Michel-Ange, le démonstrateur trouva le moyen de donner en peu de temps à ceux des étudiants qui se livroient de bonne grâce à ce travail une connaissance exacte et solide de la situation de la figure, des insertions et des fonctions des divers muscles du corps humain, etc. Tous ceux qui surent profiter des préceptes de cet excellent homme convinrent depuis avec reconnaissance qu'ils en avoient recueilli le fruit pendant tout le reste de leurs jours.

Vers ce même temps, M. Chauveau, fort bon géomètre, s'offrit de son côté à enseigner dans nos mêmes écoles les principes de la géométrie. Il s'acquitta de ce soin durant assez de temps avec beaucoup d'ordre, de clarté et de succès.

Leur exemple inspira peu après un semblable dessein par rapport à la perspective à un maître qui avoit donné des preuves publiques de sa capacité en cette science. Ce fut M. Bosse, excellent graveur en eau forte, et émule de M. Des Argues, auteur comme lui d'un traité de perspective, qui tous deux étoient estimés. Il étoit dans une liaison intime avec M. de la Hire. Sous prétexte de ne se pas vouloir compromettre hors de propos, il engagea cet ami à pressentir l'Académie sur cette idée et lui insinua adroitement, au cas qu'elle en

agréât l'exécution, qu'il ne seroit pas fâché qu'elle l'y invitât d'une manière convenable. M. de la Hire, entrant en fonction d'ancien en mois. proposa l'affaire à l'assemblée, et comme de lui-même, et la tourna au gré de l'inspiration qu'il avoit reçue à ce sujet. Dans l'estime où M. Bosse étoit chez tous les académiciens, sa proposition fut approuvée tout d'une voix. L'invitation qui devoit lui en être faite fut résolue de même, et M. de la Hire avec deux autres officiers de l'Académie furent députés pour satisfaire à cette civilité. M. Bosse, qui n'attendoit que cette démarche pour commencer ses leçons, ne tarda point d'en faire l'ouverture. L'Académie en fut extrêmement contente. Lui-même parut y prendre tant de goût et être si charmé d'elle qu'environ une année après il publia un petit traité sur la distinction des diverses manières en fait de peinture, de dessin et de gravure; sur celle des originaux d'avec leurs copies, sur le bon choix des sujets en matière de composition, sur les voies les plus courtes et les plus faciles pour réussir dans le portrait, avec diverses observations concernant la perspective. Il dédia cet ouvrage à l'Académie, qui le reçut très favorablement. La grande étendue de matières qu'il affecta d'y embrasser l'a depuis rendu suspect de certains projets captieux préparés de longue main. L'on verra ci-après sur quoi se fondèrent ces soupçons.

L'embellissement et la décoration intérieure de l'Académie ne pouvoient être un objet indifférent pour des hommes à qui rien ne l'étoit de ce qui pouvoit contribuer à la relever et la mettre en honneur. Un autre motif, et bien plus pressant, les portoit encore vers ce même objet : c'étoit d'ériger en monuments de leur immortelle gratitude les portraits des augustes auteurs de l'institution académique et ceux des illustres personnages qui, par leurs suffrages ou leur secours, avoient concouru à cet événement. Ceux d'entre les académiciens qui avoient du talent pour le portrait se présentèrent comme à l'envi pour remplir ce devoir. M. Testelin le puîné fut choisi par l'Académie pour faire le portrait du roi. Elle s'en remit à lui pour la grandeur, la forme et la composition de cet ouvrage. Il se servit de la tête la plus récemment faite d'après Sa Majesté par M. Le Brun, et qui étoit la plus belle et la plus ressemblante qui fût alors. Son tableau fut bientôt en état et eut l'approbation générale de toute la compagnie. M. Beaubrun donna le portrait de la reine régente ; M. Juste d'Egmont fit présent de celui de M. le duc d'Orléans. M. Le Brun, qui avoit déjà tant donné, procura diverses figures de ronde bosse, moulées sur l'antique même, telles que la Vénus, le Bacchus, le Faune, l'Apollon grec, etc., lesquelles, en ornant fort noblement les coins des salles po-

sées sur des piédestaux, étoient d'un grand usage pour les étudiants. Les autres académiciens peignant le portrait se chargèrent volontairement d'en fournir chacun un de leur façon des personnes éminentes auxquelles l'Académie s'estimoit redevable, selon l'accès qu'ils pouvoient avoir auprès d'elles ou les facilités qu'ils trouveroient à cet égard. Les historiens s'engagèrent à donner un tableau de leur composition, les sculpteurs une figure ou un bas-relief. Bref, ce fut une espèce de combat de zèle à qui s'acquitteroit le mieux d'une libéralité que chacun se piqua d'honneur de convertir en devoir.

Ce mouvement si brillant et si beau ne se soutint pas également chez tous les confrères. On le vit bientôt se ralentir dans la plupart d'entre eux. La salle affectée aux exercices publics parut peu susceptible à ceux-ci de cette sorte d'ornement, chargée comme elle l'étoit sans cesse des noires fumées de la lampe : voilà déjà un prétexte dont s'arma la peinture pour ne point aller en avant. L'agitation perpétuelle des jeunes élèves exposoit à tout moment les morceaux de relief à être mutilés ou à être mis en pièces : en voilà un pour la sculpture. D'autres encore s'entèrent sur ceux-là, et l'engagement contracté sembla pendant quelque temps être tombé dans l'oubli.

Mais certain fonds de zèle qui subsistoit tou-

jours dans la partie supérieure du corps ne donna pas le temps à cette espèce de refroidissement de devenir pleinement contagieux. Par une louable adresse, l'on trouva le secret de ramener imperceptiblement toute cette ardeur première qui s'étoit portée vers cet objet avec tant de vivacité. Elle alla si loin cette fois que nos traîneurs voulurent eux-mêmes établir une peine pour obvier à de plus longs retardements. Ils réitérèrent donc leur promesse par une délibération en forme. Ils fixèrent à six mois le terme dans lequel ils vouloient l'accomplir. A l'expiration de ce terme, et faute par eux d'avoir satisfait à ce nouvel engagement, ils s'imposèrent, de leur plein gré et sans y être poussés par personne, une amende de dix livres. Ils statuèrent de plus que cette amende seroit réitérée tous les six mois et jusqu'à la livraison effective des ouvrages promis. Que pouvoit-on attendre ou espérer de mieux, sinon l'exécution réelle et entière de ce bel acte de ferveur? En annonçant ici qu'il sera encore question de cette affaire dans la suite de ces mémoires, c'est dire assez qu'elle ne se termina pas aussi désirablement.

Un autre point de décence académique, qui tenoit fort à cœur à ceux qui étoient véritablement touchés de la noblesse des beaux-arts, fut d'en distinguer la profession à l'extérieur, comme en

tout le reste, d'avec l'exercice de la maîtrise. Cette proposition mise en avant dans une assemblée générale de l'Académie, il y fut décidé que tout membre du corps académique, sous peine d'en être exclu, s'abstiendroit de tenir boutique ouverte pour y étaler ses ouvrages, de les exposer aux fenêtres ou autres endroits extérieurs du lieu de sa demeure, ou d'y apposer aucune enseigne ni inscription pour en indiquer la vente, et de ne rien faire enfin qui pût donner lieu à confondre l'état honorable d'académicien avec l'état mécanique et mercenaire des maîtres de la communauté.

Pour concevoir combien ceux qui se trouvoient alors à la tête de l'Académie étoient attentifs à bien établir cette distinction, il suffit d'être instruit d'un fait qui arriva vers ce même temps. M. Beaubrun les ayant consultés sur la conduite qu'il devoit tenir avec les jurés de la maîtrise, qu'il savoit être dans le dessein de lui présenter le pain bénit, ils furent d'avis qu'il le refusât, particulièrement à cause de sa qualité d'un des principaux officiers de l'Académie, afin d'éviter jusqu'au plus léger soupçon d'affinité et de correspondance avec ce corps de métier. Heureux si elle eût persisté invariablement dans un sentiment si convenable à sa dignité et à ses véritables intérêts!

Pendant qu'elle travailloit ainsi à s'affermir dans une décence extérieure, peu s'en fallut qu'elle ne

reçût une atteinte sensible dans ce qui lui touchoit le plus au dedans, qui étoit sa liberté, et qu'elle ne déchût tout à coup de cette union parfaite, sa félicité et sa gloire. La faute en eût été à M. de Charmois. Un incident auquel il donna matière alarma et mit en fermentation tout ce que l'Académie eut de suppôts instruits et jaloux de ses droits, ce qui comprit le corps presque entier. Grâce à l'adresse d'un de ses membres, également zélé et sage, l'affaire tourna à bien et produisit un arrangement avantageux qui subsiste encore aujourd'hui et qui vraisemblablement subsistera toujours.

Il s'agissoit d'un point de police supérieure de l'administration de l'Académie, de la forme à garder dans la rédaction de ses délibérations. Aux termes de l'article 11 de ses statuts, elles devoient être écrites dans le registre de l'Académie par l'ancien qui seroit en mois, lequel, en sortant de son exercice, devoit remettre ce registre à son successeur; et il étoit porté par l'article 12 des mêmes statuts que toutes celles qui seroient prises dans les assemblées générales et couchées dans les registres de l'Académie pour des règlements particuliers, pourvu qu'elles ne fussent point contraires à ces statuts, seroient de même vertu et mises à exécution sans aucun délai ni retardement.

Ces dispositions sembloient être de nature à ne pas devoir être négligées sitôt. Elles le furent pour-

tant. La cause en fut dans la manière dont l'Académie se trouva composée alors, et dont toute société semblable le sera toujours. Plusieurs des anciens, ainsi chargés par état de la tenue de ce registre, et conséquemment de la rédaction des délibérations, etc., se trouvoient dépourvus des talents nécessaires pour s'acquitter de ce devoir. M. de Charmois avoit bien voulu d'abord les y suppléer et se donner ce soin pour eux; par la suite il s'étoit mis à le continuer, et, pour y vaquer plus commodément, avoit retenu les registres devers lui. De là étoit arrivé un premier inconvénient : les délibérations n'étant plus sous les yeux de l'Académie et n'ayant pu être consultées habituellement, il s'étoit inévitablement introduit une sorte de confusion, et dans la conduite de ses affaires, et même dans l'ordre de ses assemblées. Avec le temps M. de Charmois étoit venu à se relâcher un peu de sa première assiduité à fréquenter ces assemblées. Les délibérations qui y avoient été prises en son absence lui avoient souvent été rapportées ou peu exactes ou fort imparfaites; il les avoit employées de même. Bien plus, l'on prétendit qu'il n'enregistroit que celles qu'il trouvoit à son gré et de son goût, qu'il rejetoit et supprimoit les autres, ou ne les admettoit qu'avec beaucoup de changements et de corrections, et qu'enfin il en étoit venu jusqu'à dédaigner entièrement les suffrages de l'Académie et à inscrire dans les registres des

actes émanés de sa seule autorité et fabriqués, sans l'avis de personne, dans l'ombre de son cabinet.

Il n'étoit pas possible que cette conduite ne causât beaucoup d'ombrage dans l'Académie; tout ce que M. de Charmois y avoit d'amis en prit l'alarme comme les autres; chacun convint qu'elle étoit intolérable; le seul esprit de politesse qui régnoit dans le corps tenoit en suspens sur les moyens d'y remédier. En attendant que l'on prît un parti décisif, plusieurs des principaux académiciens crurent devoir se retirer des assemblées, pour ne pas accréditer ces entreprises de leur chef par les apparences d'un acquiescement tacite; les autres s'y tenoient entre le murmure et le ménagement, dans l'attente de quelque occurrence qui les mît à por tée d'agir. De tous côtés l'éclat d'une division du chef et des membres parut inévitable; quelque fâcheuse que fût l'extrémité d'en venir à un tel éclat pour une académie naissante et dans les circonstances particulières où se trouvoit la nôtre, elle l'étoit moins au gré du plus grand nombre que ce scandaleux asservissement dont il la crut menacée de la part de M. de Charmois; il parut difficile de trouver un terme moyen qui la pût sauver à la fois de l'un et de l'autre de ces deux malheurs.

Heureusement pour l'Académie, ce terme vint se montrer à elle au moment qu'elle s'y attendoit le moins, et que l'agitation des esprits sembloit ne

pas pouvoir aller plus avant sans tourner en rupture ouverte : il consistoit à proposer l'établissement d'un officier, subordonné à l'Académie et à son chef, pour remplir les fonctions prescrites par l'article 11 des statuts, avec qualité de secrétaire, séance, voix délibérative, etc. L'amour du bien général avoit suggéré cet expédient à un de nos académiciens, homme de bon esprit, d'un caractère fort réservé, qui avoit fréquenté les assemblées sans discontinuation, mais aussi sans s'y ouvrir en façon quelconque. Dans cette fermentation générale où il voyoit la compagnie, il n'avoit pas jugé à propos d'y proposer son idée de vive voix ; il avoit donc pris le parti de la bien développer, de la rédiger par écrit en forme de lettre anonyme, et de faire porter cette lettre à l'une des premières assemblées par un inconnu. Ce projet, ainsi arrêté dans le secret de son cœur, fut exécuté de point en point : pendant la tenue d'une assemblée générale la lettre fut délivrée à l'un des modèles qui en gardoit l'entrée par un homme qui disparut à l'instant. L'air mystérieux de cet envoi fut cause que la compagnie la reçut avec assez d'émotion ; les sentiments se trouvèrent partagés si on l'ouvriroit ou non. On l'ouvrit pourtant, mais, comme on s'aperçut qu'elle n'étoit point signée, M. de la Hire, dans un premier mouvement de vivacité, la saisit, et sans autre examen la jeta au feu. Il craignit que ce ne fût

quelque libelle satirique ou injurieux hasardé par le syndic naguère destitué dans la vue de semer le trouble et la désunion, et crut ne pouvoir trop se hâter d'en détourner et d'en anéantir l'effet. M. Le Brun, ou mieux inspiré, ou plus curieux seulement, la retira incontinent des flammes, et, l'ayant parcourue en particulier, trouva bientôt moyen de calmer cette espèce de soulèvement qu'elle venoit d'occasionner ; il assura la compagnie qu'elle ne contenoit que des avis et très solides, et très sages, et très pacifiques ; il insinua de plus qu'elle ne pouvoit partir que d'une main amie, de quelqu'un animé d'un vrai zèle pour le bien et l'honneur du nouvel établissement ; la seule adresse que l'on y voyoit en tête lui parut suffire pour en faire juger ainsi ; elle étoit conçue en ces termes : Le cœur de l'Académie aux douze anciens d'icelle.

Toute l'assemblée se réunit à cet exposé et demanda avec empressement qu'on lui fît la lecture de cet écrit. L'on y procéda à l'instant même. Elle y donna une vive et très sérieuse attention ; elle y fit diverses réflexions générales. Mais, comme l'affaire n'étoit pas de nature à être brusquée, l'on convint d'en renvoyer l'examen particulier à l'une des assemblées suivantes. L'on voulut l'arranger d'une façon à ne point blesser M. de Charmois, ou du moins à lui ôter tout prétexte de se plaindre de l'Académie. On lui députa donc quelques uns de

nos messieurs pour lui dire qu'elle étoit confuse d'avoir abusé si long-temps de la bonté avec laquelle il se livroit à un service si fort au dessous d'un homme de sa sorte; qu'en lui rendant de très humbles actions de grâces des soins qu'il s'étoit bien voulu donner à ce sujet, elle croyoit devoir l'en soulager pour l'avenir, et qu'ainsi elle lui faisoit part de la résolution où elle étoit d'en charger désormais un officier subordonné qui, en qualité de secrétaire de la compagnie, rempliroit toutes les fonctions dépendantes de cet emploi, dont la tenue du registre des délibérations formoit une des plus essentielles; qu'en conséquence elle le prioit qu'il voulût bien remettre à eux députés ce registre, qui étoit en sa possession, afin de la mettre en état de consommer cet arrangement. M. de Charmois avoit trop d'esprit pour répondre à ce compliment autrement que sur le même ton; il remit le registre aux députés de la meilleure grâce du monde, et l'on se quitta avec toutes les marques réciproques de bienveillance et de satisfaction. Dans toute cette tournure l'on ne sauroit guère méconnaître l'esprit de M. Le Brun: pouvoit-on sortir d'un tel embarras plus amiablement?

Dès que l'on eut ainsi rempli les mesures que l'on vouloit garder avec M. de Charmois, il ne fut plus question que de terminer l'affaire: l'on convoqua pour cet effet une assemblée générale. M. Corneille, qui s'étoit rendu dépositaire de l'é-

crit en question, le porta à cette assemblée et le mit sur le bureau; l'on en fit de nouveau la lecture, et, après en avoir pesé les diverses dispositions avec maturité, l'on convint qu'il n'y avoit rien de mieux à faire que d'en adopter le plan en son entier. Tout cela fit beaucoup d'honneur à l'auteur du projet. On l'attribua assez généralement à M. Testelin l'aîné : il pouvoit mériter ce soupçon par sa capacité, par la netteté de ses vues et par le zèle qu'il avoit fait paraître en toute rencontre pour les intérêts de l'Académie; mais il protesta de n'y avoir eu aucune part. Ce fut avec vérité; je suis en état de certifier même qu'il n'en avoit pas eu la moindre connaissance. Cela n'empêcha point que toute l'Académie ne jetât les yeux sur lui, et que d'une commune voix elle ne lui déférât le secrétariat. De l'air dont elle s'y prit pour lui offrir cette place, il lui eût été difficile de ne la point accepter. A l'instant même elle lui remit ses registres et papiers, dont elle le constitua le gardien, et il entra en exercice en rédigeant la délibération qui venoit d'être prise à ce sujet. Elle ne pouvoit faire un plus digne choix, la suite l'a assez fait connoître; tout ce qu'il a fait pour sa compagnie, pendant le peu de temps qu'il a occupé cet emploi et depuis, y doit rendre sa mémoire précieuse à jamais; c'est tout dire : il n'a guère moins mérité à cet égard que M. Le Brun lui-même.

A peine l'Académie fut-elle sortie de cet embarras qu'elle en vit naître un autre bien plus considérable, extrêmement nuisible à sa réputation et à ses succès, et beaucoup plus difficile à surmonter: ce fut celui qu'elle essuya du côté du vide des fonds nécessaires pour subvenir à l'entretien de son école et pour satisfaire aux frais absolument inévitables de même nature; il fut tel, cet embarras, qu'il tint à bien peu de chose qu'il n'éteignît totalement cette lumière fructifiante dont la première intention de nos instituteurs fut d'éclairer les beaux arts pour tout l'avenir. On ne sauroit guère bien juger de tout ce qu'il eut pour nous de pénible et de fâcheux sans en développer un peu les causes, et pour cela il sera besoin de reprendre les choses d'un peu plus haut; il en faudra après cela considérer les suites, ce qui nous remettra au courant de notre narration.

L'on a pu voir ci-devant sur quoi étoit fondé l'entretien et en quoi consistoient les ressources de l'Académie dans les premiers temps de sa naissance : tout se réduisoit à un casuel assez modique en soi, un droit de 20 liv. par chaque lettre de provision de tout académicien nouvellement admis, à une libéralité passagère de la part de nos douze anciens, faite par un épanchement de zèle et de joie dans la nouveauté de notre heureux établissement, et qui n'avoit pas été réitérée depuis. Il

est aisé à concevoir que des moyens aussi foibles, aussi bornés, n'avoient pu s'étendre bien loin; car, encore que le premier avoit été de quelque objet dans la formation de l'Académie par le grand nombre de lettres de provision qui avoit, pour ainsi parler, été expédié tout à la fois, le produit de ces lettres, joint à la libéralité mentionnée, avoit à peine suffi aux frais d'aménagement, à l'achat des meubles et des ustensiles, et à tout ce qu'il avoit fallu pour nous établir dans notre premier et ensuite dans notre second logement. Après cela cette ressource, par là même qu'elle avoit si bien rendu tout d'abord, étoit devenue presque à rien. Nulle autre cependant pour subvenir aux dépenses courantes qu'exigeoit notre école académique pour l'entretien des modèles, du luminaire, etc., et qui étoient également indispensables et pressantes.

Ces dépenses pendant un certain temps avoient été soutenues par M. de Charmois, qui les avoit avancées de ses deniers; devenu mécontent de l'Académie parce qu'elle avoit osé ne point approuver ses façons d'agir, il avoit, sans s'expliquer, cessé de prêter ce secours; alors l'on s'étoit tourné du côté d'un petit moyen subsidiaire, fondé à la vérité en justice, mais tout-à-fait contraire à l'éclat et à l'attrait qu'il importoit tant, par toutes sortes de raisons, de conserver aux études académiques. Ç'avoit été d'imposer sur chacun de ceux

qui, sans être académicien ou fils d'académicien, viendroient dessiner d'après le modèle, une taxe de dix sols par semaine.

Il s'en étoit beaucoup fallu que cette taxe eût rendu assez pour remplir pleinement l'objet de sa destination. Le compte que rendoit, chaque mois, de son produit, l'ancien sortant d'exercice, l'avoit toujours mis en déficit contre la dépense du même mois. Ç'avoit été tantôt plus, tantôt moins, selon qu'avoit été plus ou moins considérable le concours des étudiants sujets à cette contribution; mais il n'y avoit eu aucun compte de rendu sans qu'il s'y fût trouvé un pareil vide, et le solde du compte pour réparer ce vide avoit été à chaque fois tiré de la bourse des académiciens présents.

Bientôt les assemblées, devenues onéreuses par ces boursillements, étoient devenues moins fréquentées; tout le poids de ce supplément avoit en conséquence porté sur le petit nombre de ceux des nôtres qui avoient eu la générosité de ne les point abandonner. La raison et l'équité avoient voulu que l'on mît des bornes à leur zèle, et que l'on prît des arrangements qui, fondés sur un principe d'égalité, fussent susceptibles de quelque sorte de stabilité, c'est-à-dire qu'il avoit fallu en venir à fixer un fonds annuel et à répartir ce fonds sur tous les académiciens indistinctement : il servit à soutenir notre école chancelante à travers deux années

assez critiques, et jusqu'au temps où nous allons reprendre le fil de notre histoire.

Quelque modique que se trouvât, par rapport à chaque académicien en particulier, la quote-part de ce fonds annuel, elle étoit, vers la fin de ce terme, devenue à plusieurs un grand sujet de refroidissement et de dégoût. Ce beau zèle qui, à l'avénement de l'Académie, avoit paru embraser tous les cœurs, ne se conservoit plus guère que dans ceux qui, véritablement épris de leur art, ne connaissoient d'autres intérêts que celui de son indépendance et de sa gloire. Par malheur ces derniers ne se trouvoient pas en assez grand nombre dans la compagnie pour y donner le ton et y faire prendre le dessus à ces nobles sentiments dont ils étoient animés. C'en étoit trop, au gré du commun de nos académiciens, de prodiguer à un objet d'utilité générale, et tout-à-fait étranger à l'égard de plusieurs, et temps, et soins, et lumières, et d'avoir encore à acheter cette corvée, ils n'hésitoient pas à la qualifier ainsi, à beaux deniers comptants; il étoit difficile que ces murmures sans cesse répétés n'entrainâssent à la longue ceux qui entre ces deux partis en formoient un mitoyen et s'étoient tenus jusque là dans une sorte d'état de neutralité et d'indétermination; aussi défilèrent-ils presque tous, pour suivre le gros des mécontents, et cessèrent-ils de se trouver et aux assemblées et aux exercices

publics. Pour les calmer et retenir ceux qui nous restoient encore, l'on abolit la taxe annuelle, laquelle ne subsista en tout que pendant trois ans.

L'exemple de cette espèce de désertion fut contagieux pour la jeunesse, que nous regardions comme la partie la plus précieuse de notre école. Nous eûmes le déplaisir de la voir s'en retirer par troupes entières : de là une diminution notable dans le produit de la rétribution qu'elle fournissoit, qui de semaine en semaine alloit en se fortifiant, et surcroît proportionné de besoins supplémentaires et d'embarras. Mais de là aussi nouvelle occasion pour les plus affectionnés d'entre nos anciens de signaler leur courage et leur générosité. Ils s'en saisirent d'une manière digne d'eux, et il est certain que, sans l'honnête abondance du secours qu'ils s'empressèrent de donner en cette occurrence, c'eût été fait alors de ce bel établissement.

Les jurés de la maîtrise et leurs adhérents l'avoient toujours eu trop en haine, cet établissement, pour être les derniers à s'apercevoir de cette espèce de délaissement général dont il paroissoit menacé, et pour ne pas songer tout aussitôt à tourner à leur profit cette espèce de revers qu'ils eurent la joie de nous voir essuyer. Cette même haine, jointe à leur intérêt particulier, sembloit les porter assez fortement vers cet objet, sans

qu'ils eussent besoin d'aiguillon pour les y pousser encore davantage. Ils en trouvèrent un cependant dans les instigations et dans les promesses d'une personne considérable dans la peinture, qui, en cette occasion, voulut bien se respecter assez peu pour n'écouter que la voix de son dépit. Ce point de notre histoire est assez curieux pour mériter d'être expliqué ici un peu plus en détail.

Le personnage en question conservoit un vieux ressentiment contre le corps académique de ce que, lors de la formation de ce corps, on ne lui en avoit point déféré les premiers honneurs. Il ne pouvoit lui pardonner l'énorme manquement où il présuma qu'en cela nous étions tombés à son égard. Je ne voudrois pas dire que de notre part il eût été traité avec une impartialité bien pure et bien parfaite, et comme je me suis proposé d'être vrai en tout, je crois devoir convenir que dans la compagnie l'on étoit assez peu prévenu en sa faveur. De son côté, il ne s'étoit jamais trop appliqué à s'en concilier l'estime ou l'affection, et avoit toujours montré pour ses confrères plus de dédain que d'empressement. On l'accusoit d'être fort envieux, fort subtil à décrier tout talent supérieur, et d'avoir su infatuer le courtisan ignare de la qualité de juge-né des beaux arts, pour s'en faire préconiser le coryphée, et l'on prétendoit

que ce manége lui avoit fait plus de patrons et plus de prôneurs d'importance que tout ce qu'il pouvoit avoir de mérite dans l'exercice de son art. Ce n'est pas qu'il n'en eût, et même en un assez haut degré, mais il en présumoit trop pour vouloir se contenter, à moins que d'une supériorité absolument exclusive et reconnue telle. Cette vanité en lui fut d'autant plus choquante qu'elle étoit injuste, mais nous le rendit, à notre tour, à son égard, en le rabaissant beaucoup au dessous de ce que la vraie connaissance et la saine raison pouvoient nous le permettre. Dans une âme constituée comme la sienne, ce procédé ne pouvoit manquer de produire une forte irritation, que parmi nous on étoit plus soigneux d'enflammer encore que d'adoucir. Il en prit droit pour nous haïr publiquement, et ne connut plus d'autre passion que celle de se venger de nous.

La circonstance où nous nous trouvions lui en offrit une occasion trop favorable pour qu'il voulût la négliger. Persuadé que ce seroit mettre le comble à notre déplaisir, il conçut le dessein d'élever sur les débris de notre école académique une semblable école chez les maîtres, et il ne douta pas un moment que son nom seul suffiroit pour donner à cet établissement un éclat et un succès capables d'opérer la destruction totale du nôtre. Quoiqu'il ne fût pas besoin auprès de la

maîtrise de parer cette proposition qui pouvoit avoir pour objet de nous nuire, celle-ci fut ajustée cependant par cet esprit avantageux de tout ce qui lui parut propre à la rendre et plus brillante et plus pompeuse. Dépouiller l'Académie de sa gloire et en revêtir la communauté, c'étoit la moindre de ses promesses. Les jurés et leurs satellites en furent charmés et adoptèrent le projet avec transport; ils se pourvurent de deux modèles et des autres choses nécessaires. Peu de jours après ils firent avec grand apparat l'ouverture de leur école, qu'ils qualifièrent d'Académie de Saint-Luc. Pour signaler leur reconnaissance envers le grand homme qui avoit bien voulu tant mériter d'eux en cette occasion, ils le proclamèrent prince de cette académie. Comme tel il présida à cette cérémonie, et y soutint son nouveau rang avec un air de dignité qui parut fort ridicule à ce qu'il y avoit là de gens assez sensés pour l'évaluer sa juste valeur. Il est fâcheux pour la mémoire de M. Mignard que son nom soit conservé avec celle de cet événement dans les registres de la communauté.

Vingt-quatre anciens furent établis en cette première séance pour régenter la nouvelle école, sous les ordres du prince. Il crut qu'un choix si nombreux seroit plus imposant pour le public, et plus ravalant pour l'école royale. Rien ne fut ou-

blié en même temps de ce qu'on imagina pouvoir servir encore à dégrader celle-ci, et à la ruiner sans retour. On avoit commencé d'en retirer, par un ordre exprès, tous les enfants et les apprentis des maîtres, sans exception. Cela étoit tout naturel, mais ne laissa pas cependant d'y causer un nouveau vide fort considérable. Ensuite l'on réduisit à la moitié la rétribution de dix sols qui s'y payoit par semaine, et l'on publia, avec beaucoup d'ostentation, que la nouvelle école, sans rien diminuer des exercices, fixeroit la sienne à cinq sols seulement. Cet appât produisit encore quelque effet, en nous enlevant plusieurs jeunes gens de qui les parents préféroient l'avantage de cette épargne à tout autre. A l'égard du surplus de nos étudiants, vrais sujets académiques, et qui comme tels s'étoient déclarés être invariablement attachés à notre école, l'on s'y prit d'une autre façon pour nous les débaucher. On les fit rechercher par ceux de nos transfuges qui avoient toujours été leurs plus intimes amis; ceux-ci, séduits par le charme de la nouveauté et par les caresses du prince, qu'il prodiguoit avec beaucoup d'art à ces sortes d'émissaires, ne cessoient d'agir pour grossir, à nos dépens, le nombre de ses sujets. Quelques uns se laissèrent aller aux belles promesses qu'on leur faisoit de sa part. Un prix d'honneur, dont il eut l'adresse de rehausser l'é-

clat naissant de son école, sans qu'il lui en coûtât rien, en éblouit encore quelques autres, qui passèrent de son côté; nul effort du nôtre pour les retenir.

Ce prix, consistant en une épée à garde d'argent, après avoir été annoncé quelque temps d'avance, fut exposé avec beaucoup d'appareil dans l'une des salles de l'École de Saint-Luc. Ce fut M. Bonneau, procureur du roi au Châtelet, le même dont il a été fait mention ci-devant, qui avoit bien voulu en faire les frais. Peut-être étoit-ce pour faire sentir à l'Académie ce qu'elle avoit perdu de n'avoir su s'acquérir un protecteur aussi munificent; peut-être aussi n'étoit-ce que dans la vue toute simple d'encourager un établissement immédiatement soumis à sa juridiction. Quoi qu'il en soit, il ne réitéra plus jamais cette dépense, et n'y fut imité par personne, en sorte qu'elle ne produisit qu'un fruit absolument passager. L'on se flatta d'abord que le nouveau prince voudroit signaler son règne, ou du moins son avénement, par quelque largesse semblable; mais ce fut vainement. Parmi les belles qualités dont il a pu avoir été doué, la libéralité a toujours été celle qu'il a le moins cherché à produire au dehors.

Toutes ces diverses désertions qu'essuya notre école la réduisirent enfin à une espèce de dernier période de décadence, peu différent d'une chute to-

tale. Il ne falloit pas moins qu'un homme du courage, de la générosité et de la réputation de M. Testelin l'aîné, pour entreprendre de la relever de cet abaissement, et pour en venir à bout. Outre qu'il avoit beaucoup d'esprit, c'étoit un des plus excellents dessinateurs de l'Académie, et il étoit avec cela fort aimé et fort considéré des étudiants. Par une circonstance tout à fait heureuse, la place d'ancien, qui vaquoit par la mort de M. Perrier, venoit de lui être conférée, et ce fut à lui d'entrer en exercice. Il commença par continuer à ses frais celui du modèle. Son assiduité, son affabilité, la solidité et la clarté de ses préceptes, rallièrent bientôt autour de lui tout ce qu'il y eut d'étudiants d'un certain mérite, capables de discerner cette culture si supérieure de leur art. A voir cette troupe d'élite, l'on eût dit que l'entreprise des maîtres n'eût eu pour objet que de purger l'école royale de tout ce qu'elle n'avoit que trop long-temps gardé de sujets médiocres et indignes de ses soins. Ceux des membres de l'Académie qui avoient la faiblesse de s'en éloigner, touchés d'un retour de succès si subit et si flatteur, frappés, d'un autre côté, d'indignation de la basse manœuvre du prince de la maîtrise et de ses adhérents, sortirent aussitôt de leur engourdissement, revinrent comme en foule, et reprirent leurs exercices avec plus de zèle et d'éclat que jamais. Par une suite immanquable,

l'école de Saint-Luc, après s'être traînée quelque temps, ne fit plus que dépérir et tomba bientôt dans le dernier mépris. Peu de mois suffirent pour la faire rentrer dans le néant, d'où elle avoit été tirée avec tant d'astuce et de fracas.

M. Bosse vers ce même temps reprit aussi, en faveur des étudiants de l'Académie royale, les leçons de perspective que ce nuage de refroidissement général l'avoit fait discontinuer durant près d'une année entière. Elles concoururent très avantageusement à raffermir les succès si habilement cimentés par M. Testelin.

Quel qu'eût été l'obscurcissement où l'Académie parut être tombée aux yeux de plusieurs pendant ce court passage de tiédeur et d'inaction, un incident qui survint en ce temps fit assez connaître qu'elle n'avoit rien perdu de l'estime dans laquelle elle étoit chez les puissances supérieures M. François Mansard, célèbre et savant architecte, avoit su se faire accorder un privilége qui soumettoit à sa discipline tous les graveurs de Paris, en soumettant à sa censure toutes estampes, jusqu'aux almanachs, et tous autres ouvrages de gravure quelconque, avec défense expresse de les mettre au jour sans être munis de son attache et de son approbation. Quelques uns des illustres graveurs d'alors, qui étoient fort considérés à l'Académie et qui ne faisoient pas les moindres orne-

ments de son école, y rendirent compte de cette nouveauté. Elle lui parut également contraire à la liberté de cette portion des beaux-arts et à l'honneur qu'elle croyoit mériter, par préférence à tous autres, d'y exercer une semblable autorité, s'il en eût été besoin. En conséquence, elle résolut d'agir par intervention et de se joindre à cette classe d'artistes la plus particulièrement intéressée dans cette entreprise, pour en faire les remontrances convenables. M. Errard, nommé pour porter la parole, se rendit, à la tête de l'Académie en corps, chez M. de Châteauneuf, alors garde des sceaux de France, et exposa avec tant de force et de solidité l'irrégularité de ce privilége et les inconvénients dont il étoit susceptible par rapport aux progrès des beaux-arts, que ce suprême magistrat s'en fit à l'instant rapporter les lettres, qui étoient encore entre les mains de son secrétaire. Il y passa le canif et en arracha le sceau en présence de la Compagnie, l'assurant que jamais elle n'entendroit plus parler de cette affaire, et la renvoya comblée de politesses et de témoignages de bienveillance et de protection.

A mesure que l'Académie sentit accroître en sa faveur l'estime publique, elle sembla se rendre attentive à la mériter de plus en plus. Fondée comme elle l'étoit, cette estime, sur la supériorité des talents du plus grand nombre des membres

de ce corps, l'on y redoubla en quelque sorte d'exactitude dans l'examen des sujets qui se présentoient pour y être reçus, et surtout dans le maintien des règles établies par les statuts pour rendre cet examen et sérieux et utile. L'on en vit, entre autres, une preuve bien marquée dans le refus que la Compagnie fit en ce temps à M. de Charmois lui-même des lettres de provision qu'il s'étoit hasardé de lui demander pour un sculpteur de ses amis, qui étoit absent. Quoique la capacité du sujet proposé fût connue de plusieurs des principaux officiers de l'Académie, elle crut devoir ne se point relâcher sur l'indispensabilité de la présentation et du jugement des ouvrages de cet aspirant, en la forme accoutumée. Elle pria M. de Charmois de trouver bon qu'elle continuât d'en user ainsi; il goûta ses raisons, et, dans une lettre de remerciement qu'il lui écrivit à ce sujet, il lui témoigna l'estime qu'il faisoit de cet amour de la règle dont il la voyoit remplie, et où il l'exhorta de persévérer.

Telle étoit la situation où se trouva l'Académie royale au commencement de l'année 1651. La supériorité qu'elle lui donnoit sur la communauté des maîtres auroit, ce semble, dû la porter à profiter de cet avantage pour s'affranchir sans retour de tant de vexations et de chicanes, en mettant la dernière main au grand ouvrage de la séparation.

Même les jurés agirent sur ces entrefaites en gens qui la vouloient hâter à en venir là, au moyen de la requête qu'ils présentèrent au Parlement le dernier janvier de cette même année, tendant à ce que, nonobstant et sans s'arrêter à l'arrêt du conseil du 20 janvier 1648, l'Académie fût tenue de procéder en cette Cour sur l'instance du règlement y pendante, avec défense de poursuivre ailleurs. Rien ne paroissoit plus naturel que de se saisir par elle de cet incident, et de travailler à terminer l'affaire par un arrêt définitif. C'étoit l'avis de M. Le Brun et du petit nombre de ceux qui, comme lui, étoient véritablement pénétrés de l'honneur de leur art. Les autres membres de l'Académie, mus d'un sentiment moins élevé et plus pacifique, en décidèrent autrement pour cette fois, et, par une fâcheuse condescendance, la rejetèrent dans presque tous les embarras et les périls dont elle avoit eu tant de peine à se dégager.

Parmi les chefs et les suppôts de la maîtrise se trouvoient quelques hommes recommandables par leur probité et même par la politesse de leurs mœurs, et qui n'étoient pas sans mérite du côté de l'art. Ils souffroient de voir l'esprit de discorde et d'aigreur s'établir ainsi entre les deux compagnies, et s'emparer tellement de la leur qu'il n'étoit pas possible qu'à la fin le désavantage ne lui en demeurât et qu'elle ne se couvrît d'opprobre. En

conséquence, ils conçurent l'idée de chercher quelque moyen qui lui pût sauver ce malheur, quelque tempérament où les deux partis, trouvant à peu près leur compte et leur sûreté, pourroient se porter à vouloir entendre à quelque accord. Pleins de ce projet, ils s'en ouvrirent à quelques académiciens, leurs amis particuliers, et, exactement parlant, bonnes gens comme eux. Ceux-ci, sans porter leurs vues plus loin, ne respirèrent bientôt plus que conciliation et que paix. Ils se crurent inspirés trop heureusement pour rester en si beau chemin, et n'oublièrent rien pour gagner à ce parti tout ce qu'ils connoissoient de considérable en l'Académie. M. Errard, l'un de ceux qui y avoient le plus de crédit, se laissa aller à leurs raisons, et même se chargea de les faire valoir de son mieux en l'assemblée générale qui se devoit tenir dans le courant du mois : c'étoit celui de février. Il s'acquitta de ce soin avec tant d'adresse et d'une manière si insinuante qu'il ne fut pas question seulement d'examiner si quelqu'un étoit autorisé à faire cette proposition, ni de peser les inconvénients dont elle pourroit être susceptible, et qu'elle fut agréée sans aller aux voix, et comme par acclamations.

Ce vif épanchement du corps académique, au lieu de toucher la communauté des maîtres par ce qu'il avoit d'honnête et de loyal, fit sur elle un

effet tout contraire. Pour rendre justice aux principes vertueux qui l'avoient fait naître, il eût fallu qu'ils eussent été cultivés chez elle par delà le discours. Elle possédoit trop peu de sujets de la trempe dont étoient les promoteurs de l'accommodement proposé pour qu'il fût possible que leurs sentiments y prissent le dessus. Les différents intérêts qui la divisoient ne voyoient d'appui bien assuré que dans le trouble. De cette nature étoient surtout ceux des jurés. Aussi étoient-ils les plus opposés de tous au projet, et les plus attentivement occupés à le faire échouer. Il y parut assez par les propositions qu'ils ne purent se dispenser de faire à l'Académie en réponse à son arrêté. Elles en furent trouvées si absurdes et si impraticables, pour ne rien dire de plus, que notre compagnie, sans daigner même d'en délibérer, les renvoya à leurs auteurs. Elle eut lieu aussi de concevoir, dès ce premier pas, que les intentions en apparence les plus louables courent risque de mal tourner lorsqu'elles sont conduites avec plus de précipitation que de prudence et de discernement.

Ceux d'entre les maîtres qui avoient à cœur l'affaire de l'accommodement ne se rebutèrent point de cette première difficulté ; leur nombre étoit notablement grossi depuis le commencement de la négociation. L'idée de l'honneur et de la distinction attachés à la qualité d'Académicien en atti-

roit plusieurs, flattés d'y participer par la jonction projetée. L'estime, l'amitié, d'anciennes liaisons d'affaires entre les honnêtes gens des deux corps, y appeloient plusieurs autres. Le seul désir de voir cesser tous ces anciens troubles et débats y fixoit le surplus. Tous s'étant réunis, ils agirent auprès de leurs jurés avec tant d'empressement et de succès qu'ils les portèrent à réformer leurs premières propositions, et à les mettre en état de pouvoir être présentées à l'Académie. Les trouvant conçues en termes plus convenables, cette fois elle y répondit favorablement, et nomma des députés pour entrer en conférence avec ceux que la communauté voudroit nommer de son côté.

Ces conférences se passoient assez rondement au premier début, mais n'allèrent pas bien loin. Les dissensions intérieures de la communauté ne lui permirent point de s'accorder sur aucun des points avancés; presque tous ses anciens étoient pour la jonction. Il n'en falloit pas davantage aux jurés en charge pour s'y montrer contraires; les moyens qu'ils employèrent pour la traverser furent si irréguliers et si répréhensibles que l'on en vint à faire démettre deux de ces officiers par autorité de justice. Cette démarche des bien intentionnés irrita les esprits brouillons, dont il ne se trouva que trop dans la communauté. L'intérêt qu'ils avoient à mettre et à entretenir la confusion dans ses af-

faires les armoit contre tout ce qui pouvoit tendre à les arranger. Il n'y eut ni artifices ni intrigues qu'ils ne missent en usage pour parer le coup dont ils s'estimoient menacés. Ils firent jouer mille ressorts pour troubler les conférences ou pour en retarder l'effet. Mais leurs députés, qui étoient en garde contre eux, se hâtèrent d'en fixer le résultat et de le porter à une assemblée générale de leur communauté. C'étoient des articles très raisonnables, sur le pied desquels l'Académie consentoit de conclure la jonction, et si raisonnables qu'il n'y eut personne de ce grand nombre de maîtres là présents qui y formât la moindre difficulté.

La cabale des turbulents, se voyant pressée de la sorte, prit tout à coup un parti vraiment digne d'elle : ce fut de rompre la négociation d'une manière brusque et choquante, et par quelque incident d'éclat. Ainsi, au lieu de laisser répliquer les jurés, conformément aux règles de la bienséance, à ce qui avoit été mis en avant par l'Académie, elle les porta à présenter une requête au Parlement tendant à ce qu'il plût à cette Cour, sans avoir égard aux lettres obtenues par l'Académie, de limiter le nombre des peintres et des sculpteurs privilégiés, etc. Cette requête ayant été répondue, l'Académie, pour première nouvelle, reçut par un huissier la sommation d'y défendre dans le délai prescrit.

Un procédé aussi sauvage n'eut rien de surprenant pour ceux qui connoissoient le génie toujours prédominant de la jurande, ni de déplaisant pour les vrais zélateurs de l'honneur académique. Bien loin de là, ceux-ci le regardoient comme l'événement du monde le plus favorable pour rendre l'Académie à elle-même, et la conduire au terme heureux de la pleine et paisible jouissance de ses droits. Ils se saisirent en conséquence de cette juste indignation répandue dans tous les cœurs, et s'en servirent habilement à faire prendre sur ce point une résolution finale dans une assemblée générale tenue le .. mars 1651. Il fut arrêté unanimement que, sans différer davantage et toutes affaires cessantes, l'Académie poursuivroit la vérification des lettres de son établissement. Par la même délibération, M. Testelin le puîné fut chargé des soins nécessaires pour mettre cette affaire en état. Il venoit de succéder à son frère aîné dans l'emploi de secrétaire de l'Académie et ne lui cédoit ni en lumières ni en sentiments. Les intérêts de la compagnie ne pouvoient être remis en meilleures mains.

La diligence dont il usa en cette occasion fut telle que peu de jours après nous présentâmes nos lettres au Parlement. M. Doujat, conseiller de la grand'chambre, en fut nommé le rapporteur. L'Académie fit auprès de lui et de ses autres juges

toutes les démarches convenables pour se concilier leur bienveillance, et les instruisit d'abord des motifs de son institution et de l'état d'oppression d'où ils alloient avoir la gloire de tirer les beaux arts. L'honneur et le progrès de ces arts faisoient tout le fort de ses espérances comme de ses moyens. Ceux que lui opposèrent les jurés et leur cabale étoient tirés uniquement de ce labyrinthe de chicane dont, par un long usage, ils savoient si bien tous les détours. Malgré leurs efforts, leurs menées et leurs raffinements, l'on parvint à mettre la cause en état d'être jugée. L'avocat qui la devoit plaider pour l'Académie, choisi et endoctriné par M. Le Brun, étoit tout prêt, et en devoit faire une cause d'apparat dont il ne se promettoit pas moins d'honneur que de succès. Tout le barreau en auguroit comme lui. A l'approche du moment de la décision que nous cherchions avec ardeur et avec confiance, l'audace des jurés fit soudainement place à la terreur. L'estime où ils voyoient l'Académie les força de faire un retour sur eux-mêmes. Ils se regardoient comme perdus s'ils s'exposoient au sort d'un jugement. Dans cette perplexité, ils se replient et n'ont point de honte de rechercher l'Académie par de nouvelles propositions d'accommodement.

Chose incroyable, si l'on connoissoit moins les ressorts qui font mouvoir le commun des hommes,

ce même esprit de pusillanimité, qui avoit si inconsidérément engagé l'Académie dans ces pourparlers de jonction, y reprit aussitôt le dessus. Les représentations, et nobles, et vives, et touchantes, de ces grands hommes qui avoient tant mérité de la Compagnie, et dont les sentiments auroient dû y être d'un si grand poids, n'y purent tenir contre l'idée mal conçue de sortir de procès et d'avoir la paix. Il passa donc, à la grande pluralité des voix, que l'on députeroit de nouveau pour entendre les nouvelles propositions de la communauté. Celle-ci s'y prit cette fois comme si elle eût voulu agir avec plus de netteté et de franchise. Après quelques conférences, l'on convint d'un certain nombre d'articles qui devoient servir comme de base à l'accord. A force de les peser, de les discuter, de les rectifier, ils eurent bientôt acquis la consistance et la forme de l'accord lui-même. Plus de soixante des principaux membres de la maîtrise y signèrent. L'Académie crut ne pouvoir pas douter que ce ne fût une affaire pleinement terminée.

La malice des jurés lui en préparoit encore bien d'autres. Malgré l'empressement avec lequel ils avoient affecté de rechercher le nouvel accord, et ce grand nombre de signatures qu'ils y avoient laissé s'accumuler, ils en surent si bien éluder la ratification et l'exécution, qu'au bout d'un certain

temps l'Académie, toute surprise, comprit qu'il n'y avoit rien de fait et que la négociation se trouvoit renvoyée au même terme que celui d'où l'on étoit parti. Il sembloit, à considérer cette conduite des deux compagnies, qu'elles eussent juré de se montrer inépuisables, l'une du côté de la patience, l'autre du côté d'une hardiesse sans exemple dans les manquements.

L'arbitrage de quelque personne considérable et impartiale vint alors saisir l'esprit de quelques uns des plus zélés d'entre nos pacificateurs. Cette voie leur parut d'une ressource décisive pour ajuster et terminer tous les embarras anciens et nouveaux. Ils n'eurent point de peine à faire goûter cette idée à ceux de l'Académie qui s'étoient déclarés pour la conciliation et avec lesquels ils y formoient le parti dominant. Les jurés, de leur côté, affectèrent de s'y ranger uniquement par déférence pour ceux des nôtres qui s'étoient mis à la tête de ce projet; mais, au fond, ce ne fut que dans la vue d'engager l'affaire plus sûrement. Ils voyoient du premier coup d'œil tout l'avantage qu'ils se pouvoient promettre de cette nouvelle forme de procéder. La précipitation avec laquelle on fut en avant de part et d'autre fut encore une adresse de la leur et ferma tout accès aux avis les plus réfléchis et les plus frappants de ce que nous avions de bons esprits parmi nous.

M. Hervé, conseiller au parlement, ayant fixé le vœu des deux parties contendantes, elles agirent auprès de lui avec une telle vivacité qu'il fut en quelque sorte forcé de céder sans délai à leur empressement. Elles soumirent tous leurs différents à l'arbitrage de ce magistrat, par acte passé devant Marion et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, le 13 juillet 1651. Au moyen de ce compromis, le procès fut abandonné et comme annulé. Ce fut, du côté de l'Académie, avec sa bonne foi ordinaire. Du côté des jurés, le même esprit qui les avoit conduits jusque alors les gouverna toujours et ne fit en cette occasion que se retourner pour se mettre au ton du jour. Invariablement butés à se ressaisir de leur ancienne usurpation, ils ne connoissoient de moyens louables que ceux qui les en pouvoient approcher le plus sûrement.

M. Le Brun et le petit nombre d'académiciens qui pensoient comme lui ressentoient un véritable chagrin en voyant ce vif empressement avec lequel l'Académie couroit au devant de sa honte et de sa dégradation. L'honneur de cet établissement leur étoit cher. C'étoit celui de tous les beaux-arts en général; c'étoit le leur en particulier. La conservation et pure et entière de ce même établissement ne les intéressoit pas moins. Ils le regardoient comme l'asile et la dernière ressource

de ces arts dont ils étoient passionnés. La distinction qui en résultoit pour ceux-ci avoit été rendue commune par ces grands hommes à tous ces sujets plus ordinaires qu'ils avoient bien voulu associer à leur mérite et à leur réputation. Par un juste retour, même par un motif plus immédiat, ils avoient compté trouver dans chacun d'eux un zélé défenseur de cet état de franchise et d'honneur où ils les avoient élevés. Pouvoient-ils n'être point touchés d'y rencontrer le moyen le plus puissant pour opérer sa subversion ? Et n'étoit-ce pas pour eux une mortification bien sensible de voir, par une défection si générale, abandonner une institution également noble et fructifiante, pour rechercher une jonction aussi avilissante que contraire à tout bien ? Et dans quelles circonstances ? Lorsque tout sembloit annoncer la prochaine réduction de la jurande ; qu'il ne pouvoit plus rester aucun doute chez les juges sur la perversité de ses maximes et de ses projets, et que des succès éclatants déposoient de l'autre côté en faveur de l'utilité de la séparation et garantissoient en quelque sorte celui du jugement qui y devoit mettre la dernière main.

Disons tout. Ceux qui tenoient le parti de la conciliation ne manquoient point de raisons pour en faire sentir l'avantage et la nécessité et pour s'autoriser à la poursuivre avec cette ferveur avec

laquelle on les voyoit s'y employer. 1° Ils redoutoient l'esprit du palais, la connaissance des lois n'étant pas toujours compagne de celle des arts. Ils savoient que plusieurs de leurs juges regardoient comme une innovation la juste distinction que les lettres du roi établissoient en faveur de ces mêmes arts. Cette possession de près de trois cents ans dont se targuoit la maîtrise formoit un moyen de droit contre lequel ils craignoient que les raisons les plus lumineuses et les plus frappantes n'allassent échouer. L'Académie pouvoit donc fort bien perdre son procès. Alors elle se trouvoit anéantie sans réserve et sans retour. La jonction la garantissoit de ce danger. En lui conservant cette flatteuse distinction tant alléguée, elle lui conservoit son honneur et sa gloire. Elle faisoit plus ; elle lui offroit le moyen de s'en procurer une autre non moins satisfaisante, celle d'abolir toute division et tous débats. 2° Ils se complaisoient dans la pensée d'acquérir à l'Académie plusieurs sujets d'un vrai mérite, gens d'honneur et de talent qui, par un esprit de bonté et de stabilité, étoient restés dans la société des maîtres, et qui, remplis d'estime et de considération pour le corps académique, ne cherchoient qu'une occasion honnête pour pouvoir s'en approcher. Cette acquisition, d'ailleurs, étoit regardée comme une affaire de sentiment. Ces membres si recommandables de la

maîtrise étoient tous amis particuliers de la plupart des académiciens. Il étoit difficile que ceux-ci se défendissent contre l'illusion que leur pouvoit faire un pareil attrait. 3° Ils se flattoient de parvenir, avec l'aide de ces amis sages et vertueux, à purifier la maîtrise de la corruption qui s'y étoit glissée, à rectifier ses maximes et ses façons de procéder, et à faire exercer avec honneur et avec probité le trafic des ouvrages de l'art et l'entreprise des autres travaux délaissés par l'Académie à ses suppôts. 4° Au pis aller, nos bons collègues regardoient comme un avantage considérable la cessation de tous procès et démêlés, que procuroient déjà les seuls préliminaires de la jonction et la vérification paisible de nos lettres-patentes, et partant la pleine et inaltérable jouissance de nos priviléges et droits, qui en devoit être le sceau. 5° Enfin la ressource plus facile et plus abondante pour le soutien de l'école académique, qu'ils découvroient dans une association si nombreuse, leur fournit une dernière raison qui leur parut mériter d'autant plus de considération que tout le monde savoit combien cette école en avoit besoin.

Les motifs qui portoient les chefs de meute de la jurande à désirer la jonction étoient moins purs, mais n'en étoient pas pour eux moins pressants. Rien ne leur tenoit tant à cœur que la va-

lidation loyale des statuts et règlements de leur communauté : la formalité de l'homologation qui y manquoit les embarrassoit et les bridoit à chaque pas. En obtenant collectivement et indistinctement avec l'Académie la vérification des titres constitutifs de l'un et de l'autre corps, ils gagnoient un point capital. Pour le gagner plus sûrement, ils eurent l'adresse de ne s'en ouvrir en nulle façon dans les conférences qu'ils eurent avec les nôtres. Il y passa même que les lettres de l'Académie seroient homologuées les premières, et que les articles concernant les maîtres ne le seroient qu'après. Ils se réservoient, comme on le verra bientôt, une espèce de botte secrète, s'il est permis d'user de cette expression, pour ranger la chose à leur point. De là, par enchaînement, ils alloient à leur but principal ; sur le fondement de cette vérification en commun, ils ne se proposoient pas moins que de s'approprier tous les priviléges de l'Académie, en les confondant absolument avec les leurs. Les affaires des deux corps ainsi tournées en affaire indistincte et générale, ils comptoient assez sur leur adresse pour s'en procurer l'administration. Appelant alors au secours cet esprit de chicane qui les avoit toujours servis si puissamment, ils se promettoient d'y bientôt répandre tant d'obscurité, de confusion et d'embarras, qu'ils en dégoûteroient et rebute-

roient les chefs académiques, les forceroient d'y renoncer, et qu'ils en retiendroient ainsi pour eux seuls tout le maniement.

Ce fut pour le 4 août 1651 que M. Hervé indiqua chez lui une assemblée où devoit être terminée l'affaire de la jonction, et où elle se termina en effet. Il eut soin d'y faire trouver deux notaires pour rédiger par écrit les points sur lesquels on étoit demeuré d'accord dans les conférences précédentes, et pour les tourner en forme de transaction. Les députés des deux compagnies s'y rendirent à l'heure marquée, trois pour l'Académie, et six pour la communauté des maîtres; c'étoient les mêmes qui avoient travaillé avec M. Hervé à minuter les projets de cet arrangement, savoir : MM. Bourdon, Errard et Testelin, pour l'Académie; et pour la maîtrise, les sieurs Quesnel et Vion, jurés et gardes, et les sieurs Vignon, Bertrand, Joltrain et Poerson. Ces derniers ouvrirent la séance par un tour de subtilité, ou plutôt d'impudence vraiment digne d'eux, et de ceux dont ils étoient les représentants, et qui constatoit bien évidemment le plan d'iniquité sur lequel l'on vient d'être prévenu. Le voici, ce tour : à mesure que dans les débats préparatoires l'on fut convenu d'un des articles qui devoient composer l'acte de la jonction, l'on avoit eu la précaution de faire signer cet article par les parties

stipulantes. Le premier de ceux qui avoient été arrêtés en cette forme portoit, en termes exprès, que chacun des deux corps jouiroit de ses priviléges distinctement et séparément. Dans la copie qu'en rapportèrent ici les députés des maîtres, cette disposition étoit changée et étoit tournée dans le sens absolument opposé. Il y étoit dit que les maîtres jouiroient de tous les priviléges de l'Académie, comme réciproquement les académiciens jouiroient de tous ceux de la maîtrise. Cette copie ainsi falsifiée avoit été glissée négligemment devant les notaires, lesquels avoient commencé à instrumenter en conformité. M. Testelin, qui avoit le coup d'œil d'une justesse infinie, démêla cet odieux manége; il le releva d'un ton qui déconcerta ceux qui en étoient les fauteurs, et en demanda justice à M. Hervé. Ce magistrat en fut indigné, mais se sut contenir. Il se contenta de faire corriger cette clause à l'instant même par les notaires, et la leur fit libeller sous sa dictée dans les termes convenus. Il y eut quelque autre discussion ensuite, mais moins importante, sur le contenu aux articles 8 et 12 du projet, laquelle il régla dans le même esprit. L'acte mis en état, il le fit signer devant lui par les députés des deux corps, et par les deux notaires. La minute en resta entre les mains de Goguis, l'un d'eux, chez qui les autres jurés en charge, les sieurs Bourdin

et Patel, le ratifièrent le même jour. Pareille ratification en fut faite le lendemain au nom de l'Académie, en présence de M. de Charmois, par MM. Beaubrun, Le Sueur, Henri Testelin, Le Bicheur, Gossin, Seve, Bernard, Pinagier, La Montagne, Corneille, d'Egmont, Van Opstal, Tortebat, Du Guernier, Guillain et Guérin. Un grand nombre de maîtres la firent de même pour leur communauté, les jours suivants. Ainsi fut conclue et terminée l'affaire de la jonction.

Il ne restoit plus pour la consommer pleinement que de poursuivre par les deux compagnies la vérification de leurs titres respectifs. C'est là que les jurés donnèrent une nouvelle preuve de ce caractère de mauvaise foi qu'ils imprimoient sur la plupart de leurs actions; car le premier pas qu'ils firent pour exécuter cette transaction, conclue avec tant d'attention et de maturité, en fut une contravention formelle. Ils y avoient consenti, en termes exprès, que les lettres patentes de l'Académie fussent homologuées partout où besoin seroit, sauf à eux à faire homologuer les articles de jonction, après que ces lettres auroient été homologuées. Nonobstant la clarté de cette stipulation, qui ne laissoit aucun doute, les jurés refusèrent tout net de s'y conformer. Ils exigèrent avec beaucoup de véhémence et de tenacité que les lettres de l'Académie et le contrat de jonction

fussent vérifiés par un seul et même arrêt, et non autrement. Une conduite aussi irrégulière et aussi révoltante ne pouvoit manquer de jeter l'Académie dans d'étranges soupçons. Elle agit en conséquence, et, craignant quelque nouvelle surprise, elle insista pour que la transaction fût exécutée textuellement. Les jurés tinrent bon pour la prétention contraire. La contestation s'échauffa; tout sembla menacer d'une rupture. L'on crut même s'apercevoir qu'ils ne cherchoient qu'un prétexte pour la faire naître. M. Hervé intervint de nouveau. Il s'appliqua à calmer les appréhensions de l'Académie, en lui représentant la formalité qui l'agitoit comme en soi assez indifférente. Il l'exhorta affectueusement à céder sur ce point à l'opiniâtreté des jurés, plutôt que de retomber dans les horreurs d'un long et fatigant procès. Il fit si bien enfin, qu'elle condescendit à ce qu'il désira d'elle; en récompense il voulut bien, pour nous sauver le désagrément de ces sortes de discussions, se charger de poursuivre lui-même cette double vérification au Parlement.



SECONDE ÉPOQUE.

Jonction de l'Académie avec la Communauté des Maîtres sur le pied des 12 *articles du* 7 *juin* 1651.

L'Académie royale se trouva donc ainsi réunie en société réglée avec la communauté des maîtres peintres et sculpteurs de Paris. Cette société devoit être régie en commun par des chefs tirés des deux corps indistinctement. Il étoit seulement stipulé que ceux que l'on choisiroit dans le corps des maîtres devoient y avoir passé dans toutes les charges de maîtres, de confrérie et gardes ; enfin, par une convention verbale, il avoit été dit qu'en commençant la jonction, l'Académie recevroit parmi ses douze anciens quatre membres de la maîtrise duement qualifiés comme dessus.

En conséquence de cette dernière détermination, l'Académie commença par déclarer qu'elle admettoit au nombre de ses douze anciens les

sieurs Vignon, Poerson, Buyster et Baugin. Les deux premiers, comme on l'a pu voir ci-devant, avoient été de la députation faite par leur communauté aux dernières conférences, et, par ce qu'ils y avoient mis d'honnêteté et de candeur, avoient beaucoup contribué au succès de la jonction. Tous quatre étoient des plus considérables de leur corps.

La première assemblée de cette jonction se tint dans le lieu ordinaire où se faisoient celles de l'Académie. Ce ne fut qu'après avoir bien essuyé de nouvelles difficultés de la part des jurés. Ils en étoient comme hérissés, et se faisoient une espèce de point d'honneur d'incidenter sur tout. Où ils se promettoient principalement de faire preuve de leur supériorité en ce genre d'escrime, c'est lorsqu'il s'agiroit de régler l'ordre des séances entre les deux corps. L'Académie pénétra leur dessein, et songea à le faire manquer, du moins pour cette fois. Elle ne vouloit point que le premier pas de la jonction fût marqué par un éclat scandaleux. Elle attendit donc, sans prendre aucune précaution, le jour de l'assemblée générale, et la laissa se former d'elle-même. Alors elle sut si bien se retourner qu'elle porta les deux compagnies à prendre leur séance indifféremment et comme au hasard. Chacun des membres de l'une et de l'autre se plaça donc comme il se trouva dans le moment.

Cette petite adresse eut pourtant cela de mauvais, qu'elle commença par réduire en problème et mettre en compromis le rang d'honneur qui appartenoit à l'Académie royale à tant de titres différents. Les jurés ne furent pas les derniers à s'en apercevoir, et ce ne fut qu'à cet avantage que l'on venoit de leur donner que fut due la conduite réservée et paisible qu'ils affectèrent durant tout l'acte de ce jour, effet que le commun des académiciens eut la simplicité d'attribuer au respect que la présence de tant d'hommes illustres qui présidoient à leur corps ne pouvoit manquer d'imprimer à des hommes d'un ordre si inférieur.

En même temps que l'on commit cette faute d'un côté, le secrétaire de l'Académie fit, de l'autre, une démarche qui en devint en quelque sorte le correctif, et qui fut un coup de parti pour la conservation de l'honneur et de la dignité académiques : car, remarquant le mouvement que chacun se donnoit pour se placer, et l'état de distraction où les jurés étoient comme détenus dans ce moment, il le saisit avec une présence d'esprit admirable ; et, sans attendre l'aveu ni demander l'attache de personne, il fut occuper seul le bureau qu'avoit coutume d'occuper de même celui qui jusque alors avoit exercé cet emploi dans l'Académie. Ç'avoit été son frère aîné, et, quoique lui puîné eût été nommé dès le mois de mars précé-

dent pour l'y remplacer, il n'en prit néanmoins possession actuelle qu'en cette première assemblée générale de la jonction. Or la manière dont il prit ainsi possession du secrétariat et celle dont il débuta par en faire les fonctions, en proposant de son chef les matières à mettre en délibération et en rédigeant par écrit et registrant sur-le-champ les résolutions de l'assemblée, retint à l'Académie, en la personne de son officier, cette portion si séante de son autorité, dont la perte l'eût jetée dans un avilissement et une confusion irréparables.

L'ouverture de cette première assemblée générale se fit donc presque au même instant par le secrétaire de l'Académie et dans l'ordre qui suit. Il fit d'abord la lecture des statuts et règlements de cette compagnie et des lettres patentes d'homologation et de confirmation du mois de février 1648. Ensuite il fit celle des articles convenus pour la jonction le 7 juin 1651 et de la transaction passée pour les valider le 4 août suivant. Cela fait, il proposa l'observation du tout aux deux compagnies présentes. Toutes deux promirent et s'engagèrent d'en exécuter ponctuellement tout le contenu. Aussitôt, et sans laisser aucun intervalle sensible, il leur proposa deux points d'administration sur lesquels il requit que l'on délibérât à l'heure même, attendu leur importance, pour le bon ordre et pour faire honorer les premiers pas

de la jonction, et que, par elle-même, la détermination en étoit instante.

Le premier eut pour objet la nomination de deux trésoriers de la bourse commune des deux corps réunis. Par le pénultième des douze articles de la jonction, il étoit dit : Que les deniers de la bourse seroient maniés par un peintre et un sculpteur qui seroient nommés par lesdits deux corps, et que ces deux trésoriers compteroient tous les mois et seroient changés tous les ans ; cette stipulation laissoit la liberté de choisir ces officiers dans l'un ou l'autre de ces corps indistinctement, puisque, dans les termes qu'elle étoit conçue, elle n'assujettissoit pas à en prendre un dans l'Académie et un chez les maîtres. Le secrétaire se prévalut encore dans cette circonstance, et, par un trait d'habileté digne de lui, glissa dans son discours les noms de MM. Errard et Guillain. C'étoient deux hommes d'une probité rare et reconnue universellement. Quoique tous deux fussent de l'Académie, ils étoient en telle considération dans toute la maîtrise, que nul d'entre les siens n'osa contredire au petit brouha d'approbation générale qu'excita dans l'assemblée la seule idée d'un si digne choix. Aussi, quelque répugnance qu'y purent avoir les avides partisans des anciens abus, il ne laissa point d'être admis avec toutes les apparences de la plus parfaite unanimité.

L'autre point sur lequel le secrétaire proposa ensuite qu'il fût statué regardoit l'arrangement des fonds nécessaires pour subvenir à l'entretien de l'école académique. Aux termes de l'art. 3 de ceux de la jonction, tous les enfants des maîtres et des académiciens devoient être reçus à dessiner à l'Académie sans rien payer. C'étoit une ressource de moins pour notre école, à laquelle il falloit nécessairement suppléer d'ailleurs. L'assemblée y pourvut au moyen d'une légère contribution, qu'elle ordonna être levée sur les deux compagnies également. Toute modique que fût cette contribution, elle fut jugée suffisante pour opérer et assurer l'exercice gratuit de l'école académique, non seulement pour les enfants des maîtres et des académiciens, mais encore pour ces académiciens et ces maîtres eux-mêmes. La délibération sur ce second point se passa aussi d'une manière très paisible et avec un grand extérieur de bienveillance réciproque pour l'intérêt et l'honneur de la jonction.

Ceux des académiciens qui la regardoient comme leur ouvrage, et qui conséquemment se passionnoient pour sa réussite, en conçurent de grandes espérances sur des commencements en apparence si heureux. Ils ne réfléchissoient pas assez sur le peu de fonds qu'il y a à faire sur ces dehors affectueux dont abonde d'ordinaire toute nouvelle

association. Ils jugeoient des sentiments de la jurande par les leurs. Elle étoit bien éloignée de renoncer aux siens, et, si elle copioit un peu dans cette occurrence le dehors de ceux de ces hommes vertueux, ce n'étoit que pour parvenir à ses fins, et plus sûrement et plus promptement. L'on eut bientôt lieu de s'en convaincre. Cet esprit de souplesse dont elle s'étoit revêtue n'ayant pas produit tout d'abord l'effet qu'elle en avoit espéré, qui étoit de la rendre la maîtresse des affaires, et surtout de la bourse, elle ne tarda pas à recourir à ses premières armes. Ce n'étoit que dans le trouble qu'elle pouvoit s'en servir avec une certaine utilité pour ses intérêts. Elle ne songea donc plus qu'au moyen de le substituer sans délai à ces premières lueurs de paix, au charme desquels les trop simples promoteurs de la jonction se livroient si bénignement.

Le premier de ces moyens dont elle s'avisa fut d'attaquer M. de Charmois en sa qualité de chef de l'Académie, mais de propos si messéants et même si injurieux que, pour y parer sans retour, il se rendit chez les mêmes notaires qui venoient de passer l'acte de transaction, et y fit cette déclaration, qu'il n'entendoit se servir de sa qualité de chef de l'Académie pour s'immiscer aux affaires des maîtres, ni se dire leur chef. Il fit cette démarche le 29 du même mois qu'avoit été con-

clu et signé le contrat de jonction, et avant même qu'elle eût été consommée pleinement par la ratification de tous les maîtres, puisque plusieurs ne la firent que deux jours après. La seule date de cette première altercation suffit à prévoir les suites et le sort du nouvel accommodement.

M. de Charmois, en même temps qu'il fit cette espèce de désistement, étoit bien résolu de ne se plus trouver aux assemblées de la jonction, et ne se trouva point en effet à la première qui se tint immédiatement après. Les principaux d'entre les chefs de l'Académie en conçurent un véritable déplaisir, et y représentèrent avec tant de force les inconvénients de cette retraite et l'injustice des procédés qui y avoient donné lieu, qu'ils couvrirent de confusion ceux qui en étoient les auteurs. Ceux-ci essayèrent d'abord à rendre compte de leur conduite; mais, comme ils s'aperçurent d'un murmure assez général de désapprobation et de mécontentement, ils prirent le parti de recourir à la droiture de leurs intentions, au cas que l'on trouvât qu'ils pussent avoir quelque tort d'ailleurs. Cette palinodie acheva de ranger tous les esprits au parti de la raison et du devoir. Les bien intentionnés saisirent ce moment pour demander qu'il fût fait à M. de Charmois une satisfaction convenable sur ce qui venoit de se passer à son sujet; personne ne contredisant à la proposition,

l'on nomma à l'instant des députés, tirés de l'une et de l'autre compagnie, pour aller, au nom du corps réuni, faire des excuses à M. de Charmois, et le prier de venir en l'Académie prendre sa séance ordinaire. La députation, étant composée avec attention, remplit les intentions de ses commettants avec beaucoup de politesse et avec ces marques d'un attachement vif et sincère qui rarement manquent de produire leur effet. M. de Charmois en fut touché, promit de se trouver en la prochaine assemblée, et tint parole.

Soit qu'il crût ramener plus parfaitement les jurés en flattant leur vanité, ou par un simple mouvement d'honnêteté échappé sans réflexion, et qui du moins n'avoit été concerté avec personne, M. de Charmois fit, dans cette séance, une chose qui devint bientôt un germe de litige de plus entre les deux corps. Il fit asseoir à sa droite les quatre jurés en charge de la maîtrise. Tous les autres assistants, de l'une et l'autre compagnie, qui formèrent cette assemblée, se placèrent ensuite sans rechercher ni affecter aucun rang marqué. Cette espèce de préséance qui venoit d'être assignée aux jurés ne fut relevée par aucun des académiciens. Presque tous la regardèrent comme une rencontre fortuite, ou du moins comme une disposition faite sans autorité suffisante, et qui ne pouvoit tirer à conséquence pour l'avenir. Ceux

qui pensoient autrement auroient fort mal pris leur temps pour le faire connaître. De la façon que le gros de l'Académie étoit prévenu encore en faveur de la nouvelle union, toute réclamation, quelque bien fondée qu'elle eût pu être, et qui eût paru susceptible d'en altérer la première douceur, eût été regardée et repoussée comme un attentat; cette considération bridoit à chaque pas le courage des zélateurs académiques, trop sages pour se compromettre à contre-temps, et les retint surtout en cette occasion. Les chefs de cabale de la jurande triomphèrent au fond du cœur de ce silence, bien résolus de ne point négliger le nouvel incident en temps et lieu, et de le faire valoir comme un droit acquis contradictoirement.

Une autre tentative, qu'ils firent vers ce même temps pour entamer et troubler le bon ordre de l'administration commune, fut de détourner les deniers provenant de la réception d'un des leurs et d'en disposer en secret et sans l'aveu ni la participation des deux trésoriers de la jonction. Ceux-ci dénoncèrent cette entreprise dans une assemblée générale. Les promoteurs et les auteurs de la chose, qui s'étoient bien attendus à cette démarche, convinrent du fait sans biaiser, mais alléguèrent un emploi indispensable de la somme, détournée pour l'acquittement de quelques dettes particulières et pressantes de leur corps. La man-

suétude académique, toujours prédominante, au lieu de faire ordonner le rapport de ces deniers à la bourse commune, se contenta de faire faire un arrêté portant que chacune des deux compagnies donneroit une déclaration exacte de ses dettes existantes; au moyen de quoi l'affaire pour lors n'alla pas plus loin.

Ce n'étoit pas tout à fait le compte de ceux qui l'avoient suscitée. Elle n'avoit été hasardée de leur part que pour en engager une autre qui leur tenoit à cœur bien plus capitalement. C'étoit de se ressaisir du maniement et de la dispensation des deniers de leur communauté, qu'ils se repentoient sans cesse d'avoir abandonné avec tant de facilité à ceux qu'ils regardoient comme leurs adversaires. Par là ils se voyoient privés d'un des ressorts les plus puissants pour parvenir, suivant leurs anciens errements, à mettre la confusion dans les affaires et à s'en rendre les maîtres. Sans user d'aucun détour, ils prirent donc le parti de demander déterminément que du moins l'une des deux places de trésorier de la bourse commune fût remplie à toujours par un membre de leur compagnie. Ils appuyèrent sur cette demande avec une vivacité extraordinaire, et firent entendre partout qu'ils vouloient l'emporter absolument, et ne pouvoient persister dans la nouvelle union qu'à ce prix.

Au fond, elle étoit régulière, cette demande, et il n'y avoit que la connoissance certaine des insidieuses intentions de ses auteurs qui pouvoit justifier la conduite de l'Académie à leur égard, et la résolution secrète où elle étoit persévéramment de l'éluder le plus longtemps qu'il lui seroit possible. Pour remplir ce projet et calmer un peu cependant l'ardeur des partisans de la demande, l'on promit d'y avoir égard à la première mutation.

La cabale, qui ne s'accommodoit pas de cette défaite, se retourna aussitôt et dressa ses batteries pour tâcher de l'accélérer, cette mutation. Ses émissaires s'efforçoient de persuader partout qu'il y avoit un complot formel entre les deux trésoriers en charge de se perpétuer dans le maniement, par l'attrait surtout d'en éloigner les maîtres. Elle savoit parfaitement le contraire, et les démarches, tant de fois réitérées de la part de ces officiers pour être dégagés de ce soin, ne pouvoient laisser aucun doute à ce sujet. Mais ces démarches mêmes, elle n'eut point de scrupule de les qualifier de raffinement de politique et d'orgueil, employé par ces officiers dans la vue de se faire prier de continuer leur gestion, et de s'y maintenir ainsi et plus sûrement et plus honorablement. Elle ne faisoit tout ce manége que dans l'espérance de piquer d'honneur ces deux hom-

mes de bien, de blesser leur juste délicatesse, et de les forcer, en quelque sorte, à quitter avec éclat. Alors elle prétendoit bien ne pas manquer son coup.

Elle eut beau faire, elle ne put, pour cette fois, remplir qu'une très petite partie de son projet. Tous ses efforts aboutirent à mettre les tréso riers dans la disposition où elle les vouloit pour pouvoir aller en avant. Ils ne purent tenir contre l'indignité des imputations dont ils se voyoient chargés, et crurent que ce n'étoit qu'en quittant qu'ils s'en pouvoient disculper envers le public. Frappés de cette idée, ils vinrent en pleine assemblée générale demander leur démission. Il y avoit trop de précipitation et d'émotion dans cette démarche pour que l'on n'en eût pas démêlé le motif, quand même on n'en eût pas été prévenu. Nos chefs les plus transcendants, toujours occupés du bien général et attentifs à tout, avoient vu approcher cet incident et y avoient préparé tous les bien intentionnés. Ils laissèrent d'abord exhaler aux trésoriers cette première chaleur, qui soulageoit leur déplaisir; ensuite ils surent si bien les consoler, les calmer, les ramener et les convaincre, avec toute l'assemblée, du besoin essentiel que l'on avoit encore de leurs services, qu'ils furent contraints, par une espèce de vœu général, de consentir à les continuer, du moins encore

pour quelque temps. Et tel fut le pouvoir de leur réputation et de leur mérite que ce vœu fut formé non seulement par tout ce qu'il y avoit là d'académiciens, mais par tous les plus sages et les plus vertueux d'entre les membres de la maîtrise, qui ne firent nulle difficulté en cette occasion de se ranger du côté opposé à celui des promoteurs de toutes les grandes entreprises de leur communauté. Pouvoient-ils marquer d'une manière plus forte le jugement qu'ils portoient, et que tout le monde devoit porter, de l'esprit dont étoient animés ces derniers?

Cela n'empêcha pas cependant que, peu de jours après, ils ne se laissassent aller à ce même esprit. Il est vrai que les autres, pour se les rattacher, eurent l'adresse, dans un nouveau projet de dissension qu'ils tenoient tout prêt pour le substituer au précédent, de les intéresser d'une manière si directe et si générale, qu'il eût été bien difficile à aucun d'eux de ne s'y livrer pas; car, se voyant éconduits, du moins pour un temps, sur leur prétention à la trésorerie, ils en formèrent aussitôt une autre, toute des plus contraires à l'honneur de l'Académie. La voici : ils demandèrent avec apparat que ceux qui seroient désormais agréés ou reçus en qualité d'académiciens fussent tenus de leur payer les mêmes ou semblables droits que ceux que payoient les aspirants à la maîtrise.

C'étoit attaquer ouvertement la plus noble de nos lois académiques, celle qui n'accordoit l'admission au corps de l'Académie qu'à ceux qui seroient jugés dignes d'en être, et l'accordoit d'une manière tellement gratuite, qu'elle interdisoit jusqu'aux festins et banquets qui pourroient être proposés à cette occasion. C'étoit entreprendre de nouveau sur l'état honorable d'homme d'art, le ravaler, cet état, et le réduire à la condition humiliante du bas artisan et de l'homme de métier, tels qu'étoient la plupart des suppôts de la maîtrise. Il y avoit plus : c'étoit vouloir assujettir l'Académie à la communauté, et la lui rendre tributaire.

Quelque révoltante que dût paroître cette proposition, même dès le premier coup d'œil, à tout membre académique un peu touché de ses droits, elle ne laissa pas d'en trouver qui, éblouis par le tour spécieux sous lequel elle étoit produite, ne la crurent pas tellement rejetable qu'elle ne méritât d'être examinée un peu plus à fond. Ses auteurs l'appuyèrent spécialement sur l'injustice qu'il y auroit que leur compagnie fût seule chargée d'emplir la bourse commune, pour la partager ensuite avec l'Académie, lorsqu'il s'agiroit de subvenir aux besoins courants, et qui regarderoient également les deux corps, comme si ce point n'avoit pas été réglé par l'article 9 de ceux dits de la jonction, que l'Académie observoit avec son exac-

titude ordinaire. Tout ce que l'on put dire, au surplus, pour montrer combien la nouvelle demande étoit contraire à l'honneur, à la dignité, aux priviléges de l'Académie, fut éludé de leur part avec une adresse infinie. Pouvoit-on penser qu'ils voulussent y donner la moindre atteinte? L'éclat, qui en rejaillissoit par la jonction et sur eux et sur leur communauté, ne les intéressoit-il pas à en maintenir, et, s'il se pouvoit, à en augmenter la splendeur? Mais cet avantage de la nouvelle union, si flatteur pour eux, et dont ils connoissoient si bien le prix, l'Académie voudroit-elle s'en prévaloir aux dépens des règles de l'équité la plus commune? Comment le présumer d'un corps aussi respectable et composé de tant d'hommes si célèbres, moins recommandables encore par la supériorité de leurs talents que par leur exacte probité et leur amour pour la justice?

Ce ton doucereux et flatteur que prenoient ainsi les jurés et leurs émissaires avec l'Académie ne tendoit qu'à leurrer et à s'acquérir plus facilement le commun, autrement dit le gros des académiciens, toujours prêt à se prendre à cet appât, bien sûrs, dès qu'une fois ils en seroient là, d'emporter de haute lutte ce qui ne seroit plus défendu que par nos sages et par la raison. La chose leur réussit comme ils l'avoient prévue et projetée. En vain les défenseurs ordinaires de la

cause académique firent-ils sentir à leurs pacifiques collègues tout le venin et le danger de la demande en question; en vain s'efforcèrent-ils de les animer par les motifs les plus nobles et les plus solides, et par leur exemple, à une résistance convenable; rien ne les put émouvoir. La crainte de passer pour injustes les avoit tant fait avancer du côté des jurés, qu'ils n'osèrent plus revenir sur leurs pas.

Quelques uns seulement, frappés par l'évidence des raisons de nos zélés, formèrent le dessein de se détacher du grand nombre lorsqu'il s'agiroit de délibérer sur ce point, et de se ranger de leur avis. Ils n'attendirent plus que le moment convenable pour se signaler. Ce moment arriva, et fut celui de la plus prochaine assemblée. L'affaire y ayant été mise sur le tapis, l'élite de nos chefs, comptant d'être soutenue, se préparoit à une bonne et mâle défense. Nos gens s'ébranlèrent alors, comme pour s'avancer au secours. La cabale des jurés les sut bientôt faire rebrousser chemin. Pour peu que ce mouvement eût tenu et se fût communiqué, elle manquoit son coup. Elle le savoit; mais elle savoit aussi comment le rompre, ce qu'elle fit voir à l'instant même : car, laissant là le ton d'insinuation qu'en tout ceci elle avoit affecté jusqu'alors, elle prit tout à coup le ton opposé, déclarant avec hauteur qu'il falloit à l'heure

même, ou lui accorder sa demande, ou consentir à la disjonction, en chargeant d'avance l'Académie de tout le blâme de cet événement. Un coup de foudre n'eût pas fait un effet plus terrible et plus subit que fit cette alternative menaçante sur l'esprit de tous ces bons confrères dont étoit composé le renfort. Tous se rendirent avec effroi et formèrent le spectacle du monde le plus ridicule. De pouvoir être cités comme les causes, même concourantes, d'une rupture, que tout ce qui se passoit devoit faire regarder comme inévitable, étoit à leurs yeux le comble des disgrâces; c'est tout ce qu'ils y voyoient. Les choses en cet état, il ne restoit d'autre parti à prendre au petit nombre de nos vrais et sages défenseurs que de succomber avec le moins de déshonneur qu'il seroit possible. Tout ce qu'ils purent faire pour cet effet fut d'éviter que l'on assujettît les agréés à l'Académie par aucun acte en forme au droit en question. Ils firent donc en sorte qu'il passât que les jurés seroient autorisés à prendre dans la bourse commune le montant des droits de réception d'un aspirant à la maîtrise pour chaque sujet qui seroit admis en qualité d'académicien. Encore ne fut-ce qu'avec bien de la peine que ces derniers voulurent bien se contenter de ce tempérament.

Une fermentation si marquée dans les deux corps porta M. Hervé à presser l'affaire de la

vérification des statuts, etc., dont on a vu qu'il avoit bien voulu se réserver le soin. Il s'imagina qu'en donnant à la jonction cette dernière forme qui lui manquoit, il la rendroit indissoluble et feroit tomber cet esprit contentieux qui, dans son opinion, ne continuoit de se montrer encore que parce que les deux compagnies ne se croyoient pas liées irrévocablement et sans retour. Plein de cette pensée, il présenta au parlement deux requêtes, 22 et 23 janvier 1652, l'une au nom des maîtres, gardes, jurés, peintres et sculpteurs de la ville et faubourgs de Paris, l'autre au nom des peintres et sculpteurs de l'Académie royale, et toutes deux tendantes à la vérification, enregistrement et homologation, tant des lettres patentes du mois de février 1648 et des statuts et règlements de ladite Académie confirmés par ces lettres, que du contrat et des articles de jonction passés entre ceux de la même Académie et lesdits maîtres peintres et sculpteurs. M. Hervé fit cette démarche sans en rien communiquer aux parties intéressées, dans la crainte de donner lieu à quelque nouvel incident qui dérangeât ou retardât la consolidation d'un accommodement, lequel, comme étant son ouvrage, lui tenoit extrêmement à cœur, en quoi sans doute il fit fort bien.

Dans ce qui venoit de se passer en l'assemblée, où il s'étoit agi des droits de réception, M. Henri

Testelin, secrétaire général, avoit fait de sérieuses réflexions sur un inconvénient très considérable pour l'Académie, qui pouvoit naître à tout moment de la constitution actuelle des deux corps réunis. Le nombre des maîtres peintres et sculpteurs ayant voix délibérative étoit fort supérieur à celui des académiciens revêtus du même droit. Ce droit n'étoit acquis dans l'Académie qu'à son chef, à ses douze anciens et au secrétaire, tandis que, dans la communauté, il appartenoit non seulement aux quatre jurés en charge, mais encore à tous ceux qui, ayant passé par la jurande, acquéroient la qualité d'anciens officiers de leur compagnie. Or, comme chaque année il s'y faisoit deux nouveaux jurés, le nombre des anciens s'accumuloit considérablement. Il est vrai que, par les articles deuxième et cinquième de l'acte de la jonction, la condition des deux compagnies avoit été rendue absolument la même à cet égard. Mais ces sortes de mutations n'étoient point en usage par rapport aux officiers de l'Académie, et ainsi le nombre de ses votants n'étoit point susceptible d'un semblable accroissement. Par là, ceux de la communauté pouvoient en toute rencontre se rendre les maîtres des délibérations où ils voudroient avoir le dessus, et, du train qu'alloient les choses, il étoit aisé de prévoir que rarement ils négligeroient cet avantage qu'ils avoient sur nous.

M. Testelin, toujours plein d'amour et de zèle pour l'Académie, songea à la fortifier contre ce danger. Sans s'ouvrir de ce motif, qui le faisoit agir, qu'à ce peu de grands hommes pénétrés des mêmes sentiments et qui avec lui étoient l'âme du corps académique, il nous proposa, dans une assemblée générale, comme un acte de justice et de devoir, de reconnoître, du moins par quelque marque d'honneur, les soins gratuits et le succès avec lesquels nos élèves étoient formés depuis tant de temps à la perspective et à l'anatomie par MM. Bosse et Quatroulx. Il insinua ensuite que l'Académie, en honorant ces deux excellents hommes, qui avoient tant mérité d'elle, de la qualité d'académicien honoraire avec séance et voix délibérative dans ses assemblées, s'honoreroit elle-même, se les acquerroit plus particulièrement et les engageroit à continuer leurs exercices avec plus de zèle encore, ainsi qu'avec plus d'autorité et de fruit.

Comme cette proposition étoit également équitable et raisonnable, tout ce qu'il y eut en l'assemblée d'académiciens y acquiesça d'un vœu unanime.

Les anciens du corps des maîtres, sans l'improuver et la combattre, jugèrent à propos de la diviser. Ils n'avoient pas pour M. Quatroulx la même considération qu'ils avoient pour M. Bosse. Celui-

ci avoit un dehors et tenoit un état plus apparent que l'autre. Il étoit très bien voulu d'ailleurs de la plupart des maîtres. Ainsi leurs votants admirent, à son égard, la proposition dans toute son étendue, avec ces deux clauses toutefois qu'il ne pourroit entreprendre aucun ouvrage de peinture, et qu'aussi il ne seroit tenu d'aucune contribution. Pour M. Quatroulx, jamais ils ne voulurent lui passer que la qualité toute nue d'académicien honoraire, avec séance, s'il la vouloit, mais sans voix délibérative. Lorsqu'il sut cette différence de traitement, il la prit à offense, cessa de donner ses leçons à l'Académie, et même n'y parut plus du tout. Elle perdit en lui un maître habile, fort affectionné à la jeunesse, et celle-ci une branche d'instruction aussi importante qu'elle a été peu cultivée depuis.

M. Bosse étoit de ces gens qui cherchent à tirer avantage de tout et qui vont toujours à leurs fins. Il en fournit en cette occasion une preuve assez bizarre qui, par la suite, donna lieu à un incident plus capital. Ce qui venoit d'être arrêté en sa faveur, le secrétaire fut chargé de lui en aller faire part au nom de l'Académie. Lorsqu'il se présenta pour s'acquitter de sa commission, il trouva l'autre informé et qui reçut son compliment avec un air de réserve et de défiance tout à fait extraordinaire : car, au lieu d'y répondre, à ce com-

pliment, comme la civilité sembloit le requérir, il dit assez froidement qu'il auroit quelque peine à se tenir assuré de cet honneur que l'Académie vouloit bien lui faire tant qu'elle ne lui en feroit point expédier les lettres de provision en bonne forme. M. Testelin, qui ne comprenoit rien à ce discours, répliqua tout uniment à M. Bosse qu'il étoit fort en état de lui certifier de l'intention qu'avoit l'Académie de lui accorder ces lettres, et comme c'étoit à lui, en sa qualité de secrétaire, à les dresser, qu'il ne devoit point douter qu'elles ne fussent conçues dans les termes les plus avantageux et les plus honorables qu'il pourroit les désirer.

C'étoit là où l'autre en vouloit venir. Ainsi, en s'adoucissant tout à coup, il pria M. Testelin de vouloir bien y travailler et de les lui communiquer en projet avant de les faire signer. Le secrétaire le lui promit et lui tint parole. L'autre, les ayant examinées d'un visage satisfait et reconnaissant, lui demanda de vouloir bien ajouter quelque peu de mots à deux endroits qu'il lui fit remarquer. L'un de ces endroits étoit celui où il étoit parlé, comme de choses méritantes, de ce qu'il avoit donné gratuitement les leçons de perspective; il témoigna désirer qu'on y ajoutât ces trois mots : Et les dépendances. L'autre endroit étoit à la fin de cette exposition, laquelle il pro-

posa d'être augmentée de cette phrase : Comme il en a été prié par l'Académie. Il affecta de ne s'attacher que très légèrement à ces deux additions, qu'il insinua cependant trouver aussi justes par rapport à lui que pour l'Académie elles lui paroissoient indifférentes.

Le peu d'objet que le secrétaire vit dans cette demande l'éloigna de tout soupçon qu'elle pouvoit renfermer aucun dessein caché. Prévenu d'ailleurs d'une affection particulière pour M. Bosse, sa pénétration naturelle s'arrêta devant l'opinion qu'il avoit de la franchise d'un ami dont il n'avoit jamais eu lieu de penser autrement, et l'empêcha de démêler la petite ruse que ce dernier employa en ceci pour mener les choses à son point. M. Testelin ne fit donc nulle difficulté d'accorder les additions proposées. Il se contenta seulement d'en rendre compte à M. de Charmois et à l'ancien de l'Académie étant alors en mois, en leur communiquant le surplus du projet qu'il avoit minuté. Non plus que lui ils n'y trouvèrent nul inconvénient. En conséquence, les lettres furent expédiées avec cet assaisonnement, et délivrées à M. Bosse dès le lendemain. Il en remercia la compagnie en pleine assemblée peu de jours après, et prit séance en sa nouvelle qualité.

La manière dont il s'y comporta et dont il s'appliqua à faire valoir son suffrage dans toutes les

occurrences critiques et délicates lui fit honneur dans l'Académie, et nous donna souvent sujet de remercier le secrétaire de nous avoir fait un tel présent. M. Bosse aimoit à parler et parloit assez bien. Il étoit dans une grande considération chez les maîtres. Il avoit eu l'adresse de s'établir dans leur esprit comme un homme impartial et désintéressé. Par là, il prenoit une grande supériorité dans la plupart des délibérations, et il n'y avoit guère que les sujets livrés aveuglément et sans réserve à la cabale des jurés qu'au besoin il n'entrainât dans son sentiment.

L'Académie avoit plus besoin que jamais de pareils secours pour l'aider à détourner ou à repousser les atteintes que les satellites de cette cabale cherchoient sans cesse à donner à son honneur et à ses droits. Il n'y eut sorte d'artifice dont ces derniers ne s'avisassent pour l'entamer, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, ou du moins pour troubler ses affaires et altérer cette douce paix, où ils savoient qu'elle étoit toujours prête à tout sacrifier. Quoique ces boute-feu fussent en assez petit nombre et dans une très médiocre estime, même parmi les leurs, ils ne laissoient pas d'être extrêmement dangereux. A force de remuer et de provoquer des objets de dissention, il n'étoit pas possible qu'ils n'en trouvassent quelqu'un d'assez imposant, par les apparences de certains points d'intérêt

général, pour animer la multitude, toujours prête à prendre feu.

De cette espèce fut la querelle sur la préséance, qu'ils entreprirent de renouveler en ce temps. Ils posèrent comme un principe incontestable que, dans toutes les compagnies connues, le premier rang est dévolu à la primordialité d'établissement. Or, celui de la leur pouvant compter plusieurs siècles, tandis que l'Académie étoit à peine sortie de son berceau, nulle raison valable à alléguer, selon eux, pour empêcher les jurés de précéder les anciens de l'Académie tant aux assemblées générales et particulières qu'ailleurs. De son côté, l'Académie ne se pouvoit relâcher en rien sur une prérogative qu'elle regardoit comme l'essence et la base de son institution. Elle croyoit avoir fait beaucoup déjà, et commençoit à voir qu'elle en avoit trop fait, de laisser prendre à un simple corps mécanique, et qui lui étoit si inférieur à tous égards, cet air d'égalité que la communauté avoit revêtu d'abord après la jonction. Le moyen que l'Académie entrât seulement en négociation sur une prétention aussi indécente et si contraire à sa gloire, et qu'elle mît en compromis ce degré de noblesse et d'honneur où il avoit plu au souverain lui-même de l'élever? Il y eut néanmoins quelques pourparlers, mais qui tous se terminèrent infructueusement. La cabale ne vouloit que le dés-

ordre et l'agitation, où seuls elle pouvoit trouver son compte. Elle n'oublia rien pour écarter tout ce qui pouvoit servir d'acheminement vers la paix.

M. Hervé, toujours animé du même esprit, crut que, pour la ramener et la fixer à toujours, il n'avoit qu'à faire terminer l'affaire de la vérification. Il la poursuivit avec tant d'assiduité que, bientôt, le 7 juin 1652, il en obtint l'arrêt. Par cet arrêt, le parlement ordonna l'enregistrement des lettres patentes du mois de février 1648, statuts et règlements homologués par ces lettres et articles accordés entre l'Académie et les maîtres jurés peintres et sculpteurs de Paris, pour être le tout gardé et observé selon sa forme et teneur, à la charge toutefois, que, pour le contenu au septième desdits articles, ce qui se paiera pour la réception ne pourra être taxé plus haut qu'à la somme de deux cents livres, et que, pour les amendes mentionnées aux articles sixième et huitième, elles demeureront réglées à la somme de trente livres, sans pouvoir être augmentées en aucun cas.

La jonction des deux compagnies, ainsi consommée dans toute sa plénitude, ne rétablit pas pour cela le calme dans les esprits, et n'empêcha point les brouillons d'agiter et de pousser avec un redoublement de chaleur le différend touchant la préséance. Tout ce que l'Académie put employer pour leur faire entendre raison fut inutile. Elle alla

jusqu'à leur offrir de s'en remettre au jugement de gens d'honneur, tels qu'ils voudroient les choisir eux-mêmes. Rien ne les put démouvoir de leur prétention. Ils ne cherchoient qu'un prétexte pour pouvoir rompre et s'emparer des affaires et des deniers de la maîtrise. Mais ils vouloient que la rupture se fît avec éclat, afin de pouvoir l'imputer à l'Académie. Elle démêla aisément leur dessein; les termes durs et offensants dont ils usoient à tous propos, sans égards ni réserve, les décéloient de reste. L'honnêteté et la modération qu'elle y opposa les embarrassèrent, mais ne les corrigèrent pas. Ils n'en devinrent que plus opiniâtres et plus fougueux.

Ainsi, sans être retenus, ni par la raison, ni par la bienséance, ni par les nouveaux liens de la jonction, ils prirent brusquement le parti de porter leurs jurés à faire bande à part. Ceux-ci, dociles à leurs inspirations, formèrent aussitôt leurs assemblées séparément, reçurent des maîtres et disposèrent des deniers provenant de ces réceptions avec tout autant d'indépendance que s'il n'eût jamais été question de bourse commune ni de comptabilité.

En même temps qu'ils agirent ainsi en gens absolument détachés d'intérêt et de société avec l'Académie, ils usèrent d'un nouveau tour d'adresse pour les retenir dans une sorte d'assujettis-

sement, ou du moins dans une liaison forcée, guère moins insoutenable. Ils firent retirer furtivement l'arrêt de vérification de nos statuts d'entre les mains du greffier du parlement, où il étoit resté. Qu'en vouloient-ils faire, après tout, dès qu'ils étoient les premiers à l'enfreindre? Ils ne vouloient que harasser l'Académie à force de mauvais procédés, et s'imaginoient que c'étoit se rendre d'autant plus redoutable à ce corps vertueux et pacifique qu'ils s'emporteroient contre lui à de plus grands excès.

Les bien intentionnés de ce corps souffroient extrêmement de voir cette désunion s'établir ainsi et se répandre au dehors. Mais bientôt ils eurent un sujet de déplaisir bien plus sensible encore. La dispersion d'un grand nombre d'académiciens, que tous ces troubles et les emportements de ceux de la cabale des jurés avoient de nouveau éloignés des assemblées, rendoit très difficile le recouvrement des fonds nécessaires pour l'entretien des exercices publics. L'Académie se vit incessamment dans le même embarras où elle s'étoit déjà trouvée dans les premiers temps de son institution. L'ancien de mois étoit forcé de tirer de sa bourse ce qu'il falloit pour faire rouler l'école, et cet argent ne lui rentroit qu'avec assez de peine et très lentement. Ces avances ne tardèrent pas de devenir à charge à tous nos anciens en général, mais incom-

modoient fort ceux d'entre ces officiers qui, étant peu opulents, ne les faisoient qu'aux dépens de leur propre subsistance. Les plus aisés, pour surcroît de peine, étoient ceux qui, mécontents de la jonction, s'abstenoient, depuis qu'elle avoit lieu, d'aller à l'Académie. Enfin, les choses en vinrent au point que les ressources manquèrent absolument. Faute de payer, le modèle quitta. Il y eut donc encore une fois cessation entière des exercices publics. Les jurés et leurs adhérents triomphèrent. Ils ne triomphèrent pas longtemps. Cette cessation ne dura en tout qu'environ deux mois.

Au bout de ce temps, les mêmes sentiments qui avoient toujours si noblement agi dans nos grands chefs académiques reprirent le dessus et produisirent leur effet ordinaire. Par les soins de ces vrais pères des beaux-arts, notre école fut relevée aussitôt et remise en sa splendeur première; leur exemple sembla réchauffer tous les cœurs, et servit comme de signal de ralliement à tous les académiciens dispersés. Nul ne se dispensa d'assister aux assemblées, et la désertion de la maîtrise rendit à celles-ci et leur première ferveur et leur première unanimité. L'on y prit de justes mesures pour empêcher que les exercices publics fussent à l'avenir exposés à de pareilles interruptions. Cette conduite de l'Académie lui fit beau-

coup d'honneur dans le public. Le parallèle qui en résultoit avec les déportements des jurés frappa ces derniers d'une désapprobation générale. Ils en craignirent le contre-coup, et reprirent en conséquence les voies d'accommodement. L'usage abusif qu'ils en avoient déjà fait tant de fois fit que, pour celle-ci, l'Académie les vit revenir avec indifférence et avec circonspection.

Elle n'eut pas lieu de se départir de ce sentiment, lorsqu'elle eut vu les propositions qu'ils osèrent lui envoyer par écrit, et sur le pied desquelles la jonction devoit être consentie de leur part. Il étoit sensible qu'elles n'avoient pour but que d'imposer, d'un côté, par un faux dehors d'esprit de conciliation, tandis que, de l'autre, elles engageroient à des discussions qu'un peu d'adresse pourroit facilement tourner en procès réglé; toutes les manœuvres de la cabale ne tendoient toujours qu'à ce point là. C'étoit le seul, elle le savoit bien, qui lui pût donner quelque supériorité sur l'Académie. Quelle supériorité!

Mais, pour mettre à portée de juger plus particulièrement de la valeur de ces propositions, il suffira d'en exposer ici le précis. Elles étoient au nombre de quatre; les jurés y demandoient : 1° l'exécution de l'arrêté touchant les droits qui leur revenoient sur la réception des académiciens nouvellement admis; 2° que l'on portât à eux, jurés,

dans leur bureau, les registres de l'Académie, comme l'étant également de la communauté au moyen de la jonction, pour qu'ils y pussent insérer, dans les termes qu'ils jugeroient convenables, le détail de leurs séances et le compte des deniers par eux touchés depuis la séparation pour droits de réception à la maîtrise, etc.; 3° qu'il fût fait un inventaire en forme des meubles et effets appartenant en commun aux deux corps réunis; et 4° qu'il fût pourvu par l'Académie au remboursement des sommes qu'eux jurés prétendoient avoir avancées au greffe du parlement pour retirer l'arrêt d'enregistrement de nos lettres, etc.

Quelque inciviles que fussent ces propositions, et quelque révoltante que fût surtout la deuxième, l'Académie jugea à propos de se renfermer dans sa modération ordinaire. L'impudence qu'eurent ces lâches déserteurs de lui demander ses registres pour servir à ratifier et à autoriser leurs infractions et leurs malversations lui parut ne pouvoir être mieux humiliée que par un silence dédaigneux. Il fit plus d'effet, pour lors, ce silence, qu'auroient pu faire les réponses les plus vertes et les plus nerveuses : il rompit toutes les mesures de la cabale et dérangea tous ses projets. La séparation subsistoit et la couvroit de blâme. L'école académique étoit florissante et combloit de bénédictions les auteurs d'un bien si désirable et

opéré si à propos. L'Académie, avec cette estime publique, jouissoit d'une tranquillité parfaite. Ce spectacle étoit trop rude à soutenir aux jurés pour qu'ils ne s'ingéniassent point à le faire changer. Mais l'Académie étoit désormais sur ses gardes. Cela ne les embarrassa que très légèrement. Au pis aller, ils savoient bien par où la prendre. Le détour qu'ils choisirent, tout usé qu'il fût, ne manqua pas de leur réussir, comme il avoit fait toutes les fois qu'ils s'en étoient servis en semblable cas.

Il consistoit à capter assez la confiance et la persuasion de cette nouvelle classe de nos collègues, jadis membres de la maîtrise, reçus parmi nous depuis la jonction, et vulgairement connus sous le nom d'académiciens modernes, pour pouvoir jouir de leur bonne foi et les faire agir suivant les vues et les fins de la cabale. Cette classe étoit composée de gens d'un mérite assez distingué dans leur art pour avoir été jugés dignes par leur seul talent de cette translation. La plupart ne l'étoient pas moins par leurs sentiments et l'honnêteté de leurs mœurs, et le respect qu'ils avoient toujours montré pour les mœurs académiques en étoit un assez sûr garant. Il est certain que plusieurs d'entre eux étoient, pour ce dernier regard, en grande considération dans l'Académie. L'attachement qu'ils lui avoient voué à leur tour ne pou-

voit être ni plus complet ni plus sincère; mais ils ne le croyoient pas incompatible avec ces sentiments de bienveillance que le galant homme se plaît assez volontiers de conserver pour le corps auquel il peut avoir appartenu. Bien loin qu'ils fussent blâmés de cette façon de penser par les anciens académiciens, ceux-ci, justes appréciateurs de tout mouvement vertueux, ne faisoient que les en estimer davantage. Cette position frappa les jurés et leur inspira le dessein de s'en prévaloir.

L'exécution s'en suivit de près. Ils détachèrent sans affection vers ces académiciens modernes des émissaires affidés ou trompés qui n'oublièrent rien pour les émouvoir sur les inconvénients d'une si longue séparation. A les entendre, elle n'avoit pour cause que quelque malentendu ou tout au plus quelques propos peu mesurés, quelques mouvements de vivacité échappés dans la chaleur de certains débats, propos et mouvements très déplacés à la vérité, mais qui, après tout, ne devroient pas tenir dans la désunion éternelle tant d'honnêtes gens qui ne respirent que l'amour de la paix et du bien commun en général. Quoi, disoient-ils, de plus digne d'un confrère vertueux et censé neutre que de s'entremettre pour faire cesser les divisions existantes? Quoi de plus honorable et de plus satisfaisant pour lui que d'y réussir, et peut-être de

moins difficile? Il suffisoit pour cela d'engager l'Académie à ensevelir dans un généreux oubli les manquements dont elle croyoit avoir lieu de se plaindre, à s'abaisser avec un peu plus de bonté vers une compagnie qu'elle n'a pas dédaigné s'associer, et enfin à ne se point roidir si inflexiblement sur les dehors d'une prééminence, dont le fond lui est adjugé par la voie publique aussi glorieusement qu'inaliénablement, et sur lesquels on ne peut contester sans humilier et indisposer les esprits foibles et bornés qui font le plus grand nombre, et sans les éloigner de cette paix durable, l'unique objet de la jonction.

Ce discours, tourné en cent façons différentes et sans cesse répété, ne pouvoit manquer de produire son effet. Le moyen que ceux à qui l'on avoit soin de l'adresser ne s'y laissassent point prendre? La rejonction des membres séparés fatalement et malgré eux que l'on y posoit pour base d'une manière si artificieuse étoit la chose du monde qu'ils désiroient de la meilleure foi et le plus ardemment. Aussi s'employèrent-ils de tout leur cœur pour la faire réussir. Ils n'eurent point de peine à gagner les anciens académiciens pacifiques, dont le nombre étoit toujours supérieur à celui des zélés. L'on a pu voir ci-devant combien ces premiers avoient de penchant pour ce même côté à toute occasion. Tout ce que les derniers pu-

rent leur représenter en celle-ci pour prémunir ces trop faciles collègues contre toute nouvelle surprise fut inutile. L'on déclara hautement qu'on vouloit oublier le passé, qu'on croyoit pouvoir bien présumer de l'avenir, et qu'à quelque prix que ce fût l'on désiroit la réunion et la paix.

Nouvelles conférences aussitôt pour examiner les points contestés et les régler d'une manière si solide, que la jonction se verroit désormais à l'abri de toute discussion et de tout discord. Du moins étoit-ce là ce que s'en promettoient ces bons académiciens, toujours bien pensants et toujours abusés. Ils le furent encore cette fois, et bien complétement. Voici comment pour cet effet l'on s'y prit avec eux : les députés de la maîtrise avec lesquels ils eurent à traiter, en entrant en matière, se revêtirent d'un dehors tout aimable et tout conciliant. Comme ils l'avoient bien prévu, cette tournure ne manqua pas de fasciner le jugement des nôtres, qui, dans la crainte de se trouver en reste avec eux du côté des bons procédés, se firent une espèce de point d'honneur de les prévenir sur tout, et même d'aller au devant de leurs souhaits. Les ayant mis dans cette disposition, il ne resta plus qu'un pas à faire par ceux de la maîtrise pour emporter le point de la préséance, l'unique objet de toute cette petite intrigue. Le même esprit qui avoit dicté le discours préparatoire dont on vient

de voir le précis agit de nouveau auprès de ces faibles défenseurs de l'honneur académique, et acheva de les désarmer. « Que leur demandoit-» on? Une légère condescendance, de nulle con-» séquence pour l'essentiel, qu'il siéroit bien, » même à la supériorité du mérite, d'accorder à ce » respect pour l'ancienneté, l'idole de presque tous » les corps et de tous les hommes; qui confondroit » les esprits brouillons et combleroit les bien in-» tentionnés de joie et de satisfaction, et qui, en » resserrant la jonction des liens d'une douce fra-» ternité, feroit bénir les jours et la mémoire de » ceux à qui elle se trouveroit redevable d'un » bienfait si précieux et si touchant. »

Nos représentants dans cette espèce de congrès, vaincus d'avance par leur trop de bonté, en passèrent par tout ce que voulut la députation de la maîtrise. Le résultat de leurs conférences fut un arrêté pour régler l'ordre des séances aux assemblées de la jonction, tant générales que particulières. On croit devoir le rapporter ici dans les mêmes termes qu'il fut conçu :

« Le chef de l'Académie présidera aux assem-» blées et y occupera la première place. A sa » droite siégeront les quatre jurés en charge de la » communauté. L'ancien de l'Académie qui se » trouvera actuellement en son mois d'exercice » siégera seul à sa gauche. Les autres membres

» des deux compagnies prendront ensuite séance » indistinctement et sans affecter aucun rang. En » l'absence du président, son siége restera vide, » et les affaires seront proposées et les avis recueil- » lis par le secrétaire. »

Cette convention signée et approuvée, tout parut fini à nos tranquilles négociateurs. Il ne fut mention, de près ni de loin, de ces sages mesures qui devoient être prises dans les mêmes conférences pour raffermir l'union des deux compagnies et la rendre inaltérable. Les députés de la maîtrise ne demandoient plus rien; ceux de l'Académie s'estimoient trop heureux. Pensant comme ils faisoient, que leur falloit-il de plus? Leurs vues et leurs vœux se bornoient uniquement à moyenner un accord qui contentât assez les maîtres séparés pour les ramener à l'union. Dès que ceux-ci eurent déclaré qu'ils étoient prêts d'y rentrer, l'on trouva ce grand ouvrage pleinement consommé. L'on s'applaudit du succès de ses soins, et l'on en reçut les compliments avec complaisance. L'on n'eut pas lieu de s'en applaudir long-temps.

La réunion générale de tous les membres de la jonction devoit désormais rendre les assemblées extrêmement nombreuses. Le logement où on les tenoit étoit peu spacieux, et par là fort incommode; les maîtres en firent l'observation, et demandèrent que l'on en changeât et que l'on cher-

chât à se loger plus convenablement. L'Académie donna de bonne grâce les mains à cette demande. Des députés de l'une et de l'autre compagnie, en nombre égal, furent chargés d'y pourvoir. Ils s'arrêtèrent à une assez grande maison, communément appelée Sainte-Catherine, située dans un quartier qui se trouvoit à peu près à portée de tout le monde, et en louèrent le second appartement. Comme cet appartement n'étoit point habité pour lors, peu de jours suffirent à le mettre en état.

Ce fut là qu'après avoir, pendant une année plus qu'entière, fait un divorce si choquant et si scandaleux, le corps de la maîtrise vint se rejoindre à l'Académie. Tout s'y passa dans les premières assemblées, comme il arrive toujours en pareil cas, en protestations de concorde et de bienveillance. Le seul avantage réel que cette réunion procura tout d'abord fut pour les exercices publics ; elle les rendit beaucoup plus nombreux et plus brillants, et, par l'accroissement d'émulation que donne celui du concours, plus vigoureux.

Pour soutenir ce renouvellement de zèle et empêcher ces exercices de déchoir, l'un des académiciens modernes qui avoit eu beaucoup de part au raccommodement fit en cette occasion un acte de générosité placé fort à propos, et digne de cette franchise avec laquelle il s'étoit toujours occupé à procurer le bien commun de la jonction :

ce fut M. Vignon. Instruit que la nécessité d'acquitter quelques dettes contractées par les deux corps pourroit déranger les fonds requis pour l'entretien de l'école, il offrit, avec cette bonne grâce que donne toujours le vrai sentiment, de prêter à la bourse commune une somme assez considérable, et telle enfin qu'elle nous pût mettre en état de pouvoir faire face à tout. La compagnie réunie reçut cette offre comme elle le devoit, mais ne l'accepta qu'après avoir réglé que le remboursement de ce prêt seroit fait sur les premiers deniers qui proviendroient des réceptions dans l'un ou l'autre corps, et par préférence à toute autre destination. Par ce secours, les officiers de l'Académie, rédimés de ce que dans les occurrences semblables leur exercice avoit eu d'onéreux et de décourageant, s'y livrèrent avec une assiduité et un zèle extrêmement profitables pour les étudiants. Jamais une si bonne action ne produisit un succès plus sensible et plus satisfaisant.

Ces commencements, si heureux et si avantageux pour l'école, furent bientôt traversés par l'esprit de chicane et de dissension qui se reproduisit de nouveau dans les assemblées. A peine les jurés et leur cabale s'y virent-ils réintégrés, qu'ils reprirent leurs anciens errements. Le rang que l'on avoit eu la foiblesse de leur y céder ne servit, comme les plus sages des nôtres l'avoient bien

prévu et prédit, qu'à leur donner quelques degrés d'arrogance de plus. Pour leur premier exploit, ils imaginèrent de former un incident qui devoit porter sur plusieurs d'entre les plus considérables d'entre nos académiciens, et les rendre en quelque sorte leurs justiciables. C'étoit en allant fouiller dans nos registres des délibérations qu'ils avoient fait la découverte d'un fait qui y étoit inséré comme un titre d'honneur pour plusieurs de nos collègues, sans que jamais l'on eût pu penser qu'à l'égard des autres il pût un jour fournir un titre de persécution. Voici de quoi il s'agit.

L'on peut aisément se rappeler certain engagement que, par une espèce de transport de zèle et de joie, les membres de notre naissante Académie prirent entre eux de la décorer chacun par un morceau de son ouvrage, et se souvenir aussi des peines qu'ils s'étoient galamment imposées eux-mêmes, au cas qu'ils manquassent à tenir cet engagement. Plusieurs y satisfirent alors; plusieurs aùtres s'en dispensèrent. Le manque d'espace à pouvoir contenir tous les ouvrages qui auroient dû y avoir été fournis servit de prétexte à ces derniers pour différer, et de véritable raison à l'Académie pour ne les point presser sur ce point. D'autres soins étoient survenus depuis, et enfin cette affaire étoit tombée comme de soi-même. Voilà pourtant le corps du délit que les jurés se mirent

en tête de poursuivre, et qu'ils poursuivirent en effet avec toute la grossièreté et l'emportement dont ils étoient capables : car, sans s'arrêter à aucune de ces voies d'insinuation et de politesse, qui, dans toute compagnie bien composée, sont regardées comme un préalable obligatoire, sans même prévenir le chef de l'Académie sur la démarche qu'ils méditoient de faire, ils dénoncèrent le fait en question en pleine assemblée, avec une emphase et une affectation aussi indécente que méprisable. Ils en parlèrent comme d'une contravention toute des plus graves et des plus répréhensibles. Ils osèrent faire entrevoir dans le défaut de suite de l'engagement mentionné, sinon une sorte de connivence avec les retardants, du moins une longue et forte négligence à les remettre dans le devoir. Ils conclurent à ce qu'il fût pourvu sur le fait dénoncé; qu'il fût statué sur les amendes encourues par les académiciens en demeure, à raison de dix livres par chaque demi-année de retard, conformément audit engagement, et qu'il fût nommé des députés des deux corps pour veiller à l'exécution du tout.

Ceux des académiciens qui, ayant fourni leur morceau dans le temps, étoient comme hors de cause, eurent beau leur représenter combien le manquement qu'ils déféroient à l'assemblée leur paroissoit peu susceptible d'un traitement aussi ri-

goureux qu'ils prétendoient qu'on lui infligeât. Ils eurent beau leur en déduire les raisons et leur expliquer l'esprit de l'obligation contractée, ils les trouvèrent butés durement à emporter l'exécution stricte et littérale de l'engagement pris. Surtout l'article des amendes encourues parut leur tenir fortement à cœur; ils y voyoient une sorte d'humiliation pour plusieurs académiciens illustres, et, fiers de les tenir ainsi sous leur censure, ils triomphoient de ce méprisable avantage comme d'une victoire signalée. Jamais l'on ne vit rien de plus choquant et de plus odieux.

Mais ce fut tout ce bas acharnement même de leur part qui, pour cette fois, donna à l'Académie le courage nécessaire pour leur résister en face, et soutenir vigoureusement le parti de la raison. Ainsi, sans disconvenir du principe que l'engagement contracté devoit ressortir son plein effet, elle vota que les académiciens en demeure d'y satisfaire y seroient exhortés civilement par les députés qui alloient être nommés pour cet effet. Elle éluda avec une modeste indignation le point des amendes, comme peu compatible avec cet esprit de fraternité et de douceur qui devoit surtout signaler ces premiers jours de réconciliation. Elle s'en remit au surplus aux assemblées générales pour agir, en cas d'inexécution de cet arrêté, soit par refus, délais abusifs ou autrement, et y or-

donner alors les peines convenables, déclarant en même temps être bien assurée qu'elle n'auroit jamais besoin d'en venir à cette extrémité. La sagesse de cet avis fit qu'il passa tout d'une voix. L'on nomma ensuite des députés que l'on eut attention de choisir dans ce que nous avions de sujets le plus distingués par leur modération et leur politesse. Ainsi se termina cette affaire, entamée avec tant de fracas, sans qu'il en revînt rien à ses instigateurs que la honte de s'être dévoilés si infructueusement

Conformément à leurs principes ordinaires, ils se firent un point d'honneur de ne se pas tenir pour bien éconduits, et, sans montrer aucun égard pour une décision si solemnelle, de pousser leur entreprise jusqu'où ils s'étoient flattés de la porter en la formant. Il n'étoit pas possible qu'ils se livrassent à de pareilles fougues sans tomber dans de grandes irrégularités. Cette circonstance en fournit un nouvel exemple; car, sous prétexte de vouloir procurer l'observation exacte du dernier arrêté, dont ils s'arrogeoient ainsi, en premier lieu, la connoissance, sans aucune sorte de pouvoir, ils débutèrent, dans un fait de simple discipline après tout, par une contravention des plus formelles à la loi constitutive de la jonction. De nouveau ils s'assemblent séparément, mais en grand secret, et arrêtent entre eux que, faute par

l'Académie de faire remplir l'engagement en question dans un temps convenable, les jurés seroient autorisés à en poursuivre l'exécution en justice. L'Académie eut avis de cette nouvelle levée de boucliers, mais crut devoir la dissimuler. Ses auteurs et leurs assistants ne s'en vantèrent point, et l'oublièrent apparemment par la suite. Jamais ils ne revinrent sur l'affaire qui y avoit donné lieu. Tant d'autres objets de vexation et de trouble occupoient à la fois ces esprits brouillons, qu'il n'est pas bien étonnant qu'ils abandonnassent celui-ci aussi facilement. Les sentiments connus des académiciens, qu'ils avoient osé attaquer, étoient d'ailleurs un rempart bien assuré contre la grossière impétuosité de leurs clameurs. Ils ne jugèrent pas à propos de s'y aller heurter une seconde fois.

Cependant tous ces biens tant promis, ce calme heureux que devoit produire la réunion des deux corps, n'en étoient pas pour cela plus connus dans l'Académie. Chaque jour y étoit marqué par quelque infraction ou quelque chicane nouvelle de la part des jurés, et, en conséquence, par quelque plainte, soit des officiers ou des membres de l'Académie, soit même des membres de la communauté. Celle-ci étoit infectée d'un principe de division presque irrectifiable. Les jeunes maîtres, et surtout ceux qui avoient été reçus depuis la jonc-

tion, sensibles à l'honneur de leur association avec l'Académie, cherchoient à s'en montrer dignes en cherchant à imiter cette compagnie dans sa conduite et dans son amour constant pour l'utilité générale et la bonne administration. Les anciens bacheliers, imbus des maximes des jurés et dressés à leur manége, étoient dans des sentiments diamétralement opposés. Leur intérêt personnel et celui de la cabale étoient l'unique règle de toutes leurs actions et de tous leurs mouvements. Ce n'étoit que dans le désordre que cet intérêt pouvoit s'exercer avec la licence dont leur avidité avoit besoin. La dernière séparation en avoit fourni un exemple sensible. Il s'y étoit fait une dissipa tion considérable de fonds, dont il n'étoit pas possible aux bien intentionnés d'avoir ni raison ni renseignement.

Ces derniers, après avoir épuisé vainement tous les moyens d'honnêteté et de bienséance, tant sur cet article que sur un grand nombre d'autres irrégularités, prirent le parti de supplier l'Académie qu'elle voulût bien venir à leur secours. Pour la convaincre que la démarche qu'ils faisoient n'étoit point illusoire, et l'engager d'autant mieux à leur accorder son appui, ils déclarèrent authentiquement qu'ils se soumettoient d'avance au jugement qu'elle prononceroit sur leurs griefs, lesquels ils articulèrent en détail, et dont ils offrirent d'admi-

nistrer les preuves de même. L'Académie convoqua à ce sujet une assemblée générale, où elle invita les maîtres intimés à se trouver. Aucun d'eux n'y comparut. On les fit sommer à diverses fois de s'y rendre, mais tout aussi inutilement. Cela détermina à agir contre les défaillants en la forme de droit, et à leur imposer les peines prescrites par l'article neuvième de nos statuts contre les partisans opiniâtres de la désunion. Cette résolution fit faire quelques actes de soumission aux intimés, uniquement dans la vue de gagner du temps. Il y parut bientôt; car ils ne se virent pas plutôt échappés à ce premier bouillon de notre zèle qu'ils reprirent leur train accoutumé. Nouvelles remontrances de la part des jeunes maîtres, nouvelles sommations de celle de l'Académie. Commissaire nommé pour ouïr les parties, examiner leurs différends et chercher les moyens de les terminer, pour, sur leur rapport, y être statué par l'assemblée générale. Travail assidu, contradictoire, amiable toutefois, et enfin projet de règlement contenant dix articles et qui embrassoit tous les griefs allégués. Ce projet, rapporté dans une assemblée générale, y fut approuvé, confirmé, signé des deux compagnies avec toutes les apparences de la plus parfaite unanimité. De part et d'autre l'on prodigua les éloges les plus vifs et les remerciements les plus affectueux aux commissaires

pacificateurs. Ce fut de la meilleure foi du monde de celle de cette portion d'honnêtes gens qui formoient la saine partie de la communauté. Pour les autres, l'on savoit trop à quoi s'en tenir avec eux sur ce point pour être la dupe des compliments forcés que leur arrachoit un accord, dont chaque article déposoit contre quelques-unes de leurs prévarications.

En se comportant de la sorte, ils ne faisoient en effet que se ployer malgré eux sous l'incident du jour, bien résolus et bien assurés d'en faire naître bientôt de tels qu'ils les en relèveroient avec éclat et les vengeroient de l'affront qu'ils prétendoient avoir reçu en cette occasion. Car ils regardoient et poursuivoient sur ce pied-là tout arrangement qui eût pu tendre à ramener le bon ordre et la règle, et, par une suite nécessaire, à rompre le cours de leurs attentats. La longue habitude où ils étoient de se les passer les uns aux autres, la licence qu'ils s'arrogeoient d'enfreindre avec impunité les lois les plus autorisées, et de ne se conduire que par les mouvements de leur avidité ou de leur caprice, leur rendoient le gouvernement académique aussi insupportable qu'il leur étoit odieux. Ils ne tardèrent pas à le faire paroître par les effets. Entêtés systématiquement que leur ancienneté les dispensoit de l'observation des ordonnances et des règlements et les en rendoit les

interprètes et les arbitres, ils s'opposoient à tout ce qui pouvoit y ramener comme étant contraire à leurs usages, c'est-à-dire aux usurpations et aux abus qu'ils avoient introduits successivement.

Voyant que cette ridicule prétention n'empêchoit pas l'Académie et les bien intentionnés de la maîtrise d'aller leur chemin et de donner tous leurs soins à fonder et à affermir la bonne administration, ils reprirent leur tournant ordinaire. Aussitôt les assemblées séparées et discoles se renouvelèrent et s'exhalèrent en résultats factieux ; les tentatives les plus insidieuses furent mises en œuvre pour semer le trouble dans les assemblées générales et légitimes et pour les déranger. D'un autre côté la cabale n'oublia rien pour se fortifier, et parvint à détacher des intérêts de l'Académie plusieurs des sujets qu'elle avoit bien voulu recevoir d'entre les maîtres. Elle poussa à la fin les choses à une telle extrémité, que les plus endurants d'entre les académiciens pacifiques commençoient à convenir qu'ils avoient présumé trop favorablement de la jurande, et qu'il n'étoit pas possible que la jonction subsistât encore longtemps, à moins d'un changement total dans ces esprits livrés à d'aussi grands excès.

Cinq ou six chefs de contravention des plus considérables et des plus graves qui éclatèrent peu de temps après, et qui furent dénoncés à l'assem-

blée générale, portèrent le mal à son dernier période et la forcèrent, sans partage, à s'y opposer vigoureusement. Pour éviter la prolixité dans une matière si peu agréable par elle-même, l'on se réduira à ne citer ici qu'un seul de ces chefs; il suffira pour faire juger de la qualité et de l'importance des autres.

Il constoit que le six octobre 1653 la cabale avoit fait une de ces assemblées illicites dont il vient d'être fait mention. Là elle avoit pris des résolutions conformes à son esprit et à ses sentiments, et absolument contraires aux règlements anciens et nouveaux et spécialement aux dispositions textuelles du contrat et des articles de la jonction. Elle avoit ensuite procédé à la réception d'un maître, et ce sans observer aucunes formalités accoutumées et prescrites même par les statuts de la communauté. De plus, elle avoit fait un arrêté en forme authentique par lequel elle attribuoit à chacun des officiers de la maîtrise et à chacun de ses anciens bacheliers qui assisteroient, à l'avenir, aux réceptions des nouveaux maîtres, outre et par-dessus leurs émoluments accoutumés, un écu par chacun des trois actes de ces mêmes réceptions, savoir la demande, la présentation du chef-d'œuvre, et l'admission à maîtrise ou la réception même. Cette attribution motivée pour tenir lieu auxdits officiers et anciens bacheliers de

la part qui leur revenoit dans les festins « abrogés » contre toutes sortes de règles par les articles de la » jonction. » Le même arrêté portoit aussi que la jurande auroit un registre particulier pour tout ce qui concernoit les affaires de la maîtrise, lequel seroit enfermé sous trois clefs. La jurande y étoit autorisée encore à proposer un sujet pour tenir ce registre avec la qualité de greffier, et que l'on changeroit tous les ans. Enfin il y étoit déterminé que, lorsqu'il s'agiroit de délibérer de ce qui regarderoit la maîtrise, ce seroit au plus ancien des jurés à y présider et à prononcer l'arrêté, ou, à son défaut, aux autres jurés, et au défaut de ceux-ci, au plus ancien des maîtres présents à la délibération.

Cet acte indécent et séditieux fut signé sur-le-champ par vingt-quatre d'entre ceux qui s'étoient trouvés dans cette assemblée, tant jurés que maîtres anciens. En vain les autres membres de la communauté, qui avoient été attirés à cette même assemblée par surprise ou y étoient venus fortuitement, avoient réclamé contre l'irrégularité de cette démarche et fait sentir les suites fâcheuses qu'elle ne pouvoit manquer d'avoir; leurs raisons avoient été rejetées avec mépris. En sorte que, pour se mettre à couvert du blâme d'une contravention aussi marquée et poussée avec tant d'opiniâtreté et de passion, ils avoient pris le parti de

protester en bonne forme contre tout ce qui venoit de se passer dans cette assemblée. L'acte de cette protestation fut rapporté en l'assemblée générale tenue en la manière ordinaire le .. décembre 1655 et n'y laissa nul doute sur la vérité de ce fait et sur les aggravantes circonstances qui concouroient à la caractériser.

La compagnie en fut saisie de surprise et d'indignation, et d'un vœu unanime, tant des académiciens anciens et modernes que de la grande pluralité des maîtres, cassa et annula l'acte téméraire en question; ordonna que tous ceux qui se trouveroient en être les auteurs demeureroient interdits de toutes fonctions dans l'un et l'autre des deux corps réunis par la jonction, et que la délibération qui prononçoit cette interdiction seroit affichée dans la salle de l'Académie; enjoignit, sous les mêmes peines, aux officiers et maîtres de la communauté d'observer et suivre exactement tout le contenu aux articles de la jonction, ensemble les règlements particuliers faits et arrêtés en bonne forme dans les assemblées légitimes de la jonction; et enfin autorisa les jeunes maîtres, faute par les jurés de s'y conformer, et en cas de nouvelles contraventions de leur part, d'en poursuivre l'exécution par les voies de droit et aux frais de la communauté.

Le ton ferme de cet arrêté et surtout cette in-

terdiction prononcée d'un commun accord contint la cabale pour quelque temps. Il falloit qu'elle se retournât et qu'elle prît d'autres mesures pour remplir avec quelque sûreté ses complots factieux, et ce n'étoit pas l'ouvrage d'un jour. L'Académie, de son côté, n'en demeura pas là. Sa dignité, blessée, lors de ce dernier attentat, par deux de ses membres qui non seulement avoient eu la bassesse de souscrire à cet acte si odieux, mais avoient encore eu celle d'en consommer toute l'indignité, en recevant l'écu de nouvelle attribution, demandoit une justice plus particulière. Pour se la rendre avec toute la régularité requise, et ouvrir en même temps aux sujets réfractaires une voie de repentir et de retour, elle les fit sommer en forme de venir à l'assemblée générale se purger des faits à eux imputés. Ces sommations, réitérées à diverses fois, étant demeurées sans réponse et sans effet, elle passa outre et déclara les deux sujets déjà interdits définitivement déchus de la qualité et des priviléges et droits d'académiciens, si mieux ils n'aimoient se soumettre au paiement d'une amende de trente livres et aux autres satisfactions convenables qui leur seroient imposées par l'Académie.

Ces sujets, nommés Buyster et Baugin, étoient d'autant plus répréhensibles qu'ils avoient été tous deux reçus au nombre des anciens de l'Aca-

démie en conséquence du traité de la jonction. Le premier persista dans son égarement et demeura dans cet état de séparation jusqu'à sa mort. L'autre se retourna vers l'Académie pour en obtenir sa grâce. Quoique ce ne fût que très longtemps après, elle voulut bien avoir égard à ses respectueuses soumissions. Même elle les trouva conçues en termes si bien choisis et si touchants qu'elle lui remit l'amende prononcée et le réintégra dans le même rang d'où il s'étoit fait destituer. L'on a cru devoir expliquer ici ce fait tout de suite, afin de n'avoir pas à y revenir après.

Autre mauvais tracas, dont l'Académie crut devoir sortir vers ce même temps-là. Les lettres-patentes de l'établissement de cette compagnie, les articles de la jonction et l'arrêt de la vérification du tout, comme on l'a pu voir ci-devant, avoient été furtivement retirés du greffe du parlement par la cabale. Ce tour avoit été imaginé et exécuté par un nommé Millot, ancien bachelier de la jurande et l'un des plus ardents chicaneurs de cette troupe remuante et artificieuse. Il s'étoit emparé de ces pièces dans la seule vue de s'en servir pour en mésuser ou pour nuire, selon les occurrences. Nulle raison, nulle démarche de civilité n'avoient pu le porter à s'en dessaisir. Il fallut donc en venir à les lui faire remettre par autorité de justice. Comme il n'avoit aucune apparence de droit à les

pouvoir retenir, il fut bientôt contraint à se mettre en règle à cet égard.

Un incident n'étoit pas sitôt terminé qu'on en voyoit naître une légion d'autres. Véritable hydre, la cabale alloit toujours en les multipliant. L'on ne finiroit point si l'on entreprenoit de coter toutes les brigues, les trames, les noirceurs dont l'Académie ressentoit journellement les effets. Ces effets s'opéroient tantôt par des coups fourrés, tantôt plus à découvert, mais toujours au détriment de la bonne cause, celle de l'union et du bien général.

Entre autres, la grande pluralité des suffrages, que ces hommes intrigants s'étoient remis à pratiquer et à s'assurer dans les assemblées, y produisit une confusion et des désordres extraordinaires. Déjà tout recommençoit à s'y décider au gré de leur caprice, sans principes, sans nulle règle et souvent contre toute sorte de raison. Cela alla même si loin que tel, qui n'aspiroit qu'à la simple maîtrise et se trouvoit barré dans sa poursuite par quelque défaut de formalité, étoit, dès que cette cohue se l'étoit mis en tête, élevé tout à coup au rang d'académicien. Témoin le choix que l'on fit alors du sieur Le Moine, et ce que, peu de temps après, l'on vit arriver à plusieurs autres, au grand scandale de tous ceux chez qui l'honneur académique continuoit d'être en quelque recommandation.

Cet ascendant, que l'on vit ainsi prendre aux esprits brouillons sur la multitude, porta plusieurs des plus considérables d'entre nos académiciens à s'absenter des assemblées. Ils déclarèrent ouvertement que c'étoit pour n'être pas témoins de notre absolue dégradation, qu'ils regardoient comme inévitable et sans remède. Tout, en effet, sembloit nous menacer d'un prochain bouleversement. La dépression de l'honneur académique influoit sur toutes nos opérations et sur tous nos mouvements. Nos exercices publics ne pouvoient manquer d'en ressentir le contre-coup. Ils se traînoient comme ils pouvoient entre notre zèle et notre découragement; et sans cesse en proie à ce même esprit de trouble et de confusion qui nous désoloit, ils étoient à la veille de tomber d'une chute commune et de se voir anéantis avec notre heureuse constitution.

Pour retarder ce double désastre autant qu'il seroit possible, le secrétaire nous suggéra un moyen auxiliaire, qui, dans la perplexité où nous nous trouvions, fut reçu avec applaudissement : c'étoit d'occuper les assemblées d'une manière qui fût au-dessus de la portée du commun des suppôts de la maîtrise, et qui, en fortifiant l'étude de nos arts, pût aussi servir de soutien à nos exercices publics. En un mot, c'étoit d'établir des conférences réglées sur toutes les parties de la peinture et de la sculpture, où les principes qui les constituent

seroient expliqués avec méthode et clarté, et avec cette supériorité de lumière que l'Académie étoit seule en état de répandre sur ce plan d'instruction. M. Testelin observa que le peu de goût, que la plupart de ceux de la communauté se trouveroient pour ces conférences, ne manqueroit pas de ralentir ce grand empressement avec lequel ils accouroient aux assemblées, et les débarrasseroit ainsi peu à peu de cette troupe turbulente et importune. Il ajouta que ce qui pourroit même hâter cet effet seroit la juste distinction que ces conférences feroient faire au public éclairé d'un membre académique d'avec un suppôt de la jurande ; distinction qui mettroit ceux-ci dans leur véritable place comme malgré eux, et dont l'idée deviendroit en peu de temps insupportable à leur orgueil et les forceroit à quitter la partie. Il représenta enfin que, quoi qu'il en arrivât de ce moyen, il resteroit à l'Académie la satisfaction de s'être conduite d'une manière digne d'elle, et d'avoir ouvert une voie de plus pour travailler au progrès des beaux-arts, l'objet de ses plus tendres soins.

L'exercice des conférences fut donc résolu tout d'une voix. M. Testelin étoit trop habile pour ne pas tourner la chose de façon à la faire agréer à ceux de la maîtrise comme aux nôtres, la proposant, ainsi qu'il fit, comme de son propre mouve-

ment, à l'assemblée générale; il y fut même réglé, au cas que les assemblées ordinaires, suivant que cela se rencontroit quelquefois, se trouvassent trop remplies par les affaires d'administration, qu'alors on en tiendroit une par extraordinaire le dernier samedi de chaque mois. Ce jour-là fut depuis affecté spécialement à ces conférences, sans qu'il fût besoin pour ce d'une nouvelle délibération.

Ce que le secrétaire avoit prévu ne manqua pas d'arriver, mais malheureusement n'arriva qu'en partie. Ceux de la maîtrise ne tardèrent pas de s'ennuyer et de se lasser de ces conférences, et, en conséquence, de s'en éloigner. Néanmoins les jurés et leurs adhérents n'en furent pas moins âpres à machiner et à mettre tout en combustion, et les assemblées d'administration furent plus bruyantes et plus orageuses que jamais. L'Académie ne vit donc d'autre ressource que de se retrancher presque uniquement dans celles d'instruction. Elle y mettoit toute sa complaisance et toute sa gloire, et n'oublia rien pour les rendre d'une utilité réelle et vraiment transcendante. Elle veilla avec le même zèle sur les succès et le maintien de l'école. Les enseignements les plus ouverts et les plus affectueux y étoient soutenus par une discipline des plus exactes, et, quand il le falloit, des plus sévères.

Deux exemples faits à propos vers ce temps en font la preuve, et firent sur les esprits toute l'impression que l'on avoit désiré qu'ils produisissent. L'un regarda un jeune dessinateur qui, en plein exercice, osa faire à un autre une sorte d'appel. L'Académie le bannit de l'école et pour toujours. L'autre tomba sur un gentilhomme qui y étudioit pareillement. Il s'étoit assez oublié pour avoir, en l'absence de l'ancien en mois, tiré l'épée contre le modèle, furieux que celui-ci l'avoit repris sur certaines indécences qu'il venoit de commettre. L'Académie lui décerna la même peine. Le magistrat informé du fait la jugea trop légère, et y ajouta celle de la prison où ce gentilhomme délinquant fut détenu l'espace de plus de trois mois. Cette intervention de la justice dans un châtiment purement domestique fut assaisonnée des témoignages les plus flatteurs de sa singulière considération pour l'Académie. Ses exercices lui parurent d'une utilité si marquée, qu'elle se fit un véritable devoir d'en assurer la tranquillité par la terreur de son nom.

Ce ne fut pas la seule marque que l'Académie reçut dès lors de l'estime où elle étoit chez nos magistrats. Dans la plupart des procès ayant rapport à la profession, où ils trouvoient des difficultés dont l'éclaircissement sembloit être réservé aux yeux de l'art, ils ne manquoient guère de ren-

voyer les parties par devers la compagnie pour y être réglées. Plusieurs sentences du Châtelet, qui se trouvent encore parmi les papiers de notre secrétariat, déposent entre autres de ces communications de confiance et d'honneur.

Des avantages si marqués, au lieu de rapprocher ou du moins de contenir les fougueux partisans de la jurande, semblèrent les irriter de plus en plus. Cette supériorité de vertu et de conduite, qu'ils furent forcés de reconnaître dans l'Académie, la leur rendit à tel point insupportable, qu'ils parvinrent à regarder la jonction avec une sorte d'horreur. Ce sentiment, à force d'être reproduit et retourné par les principaux boute-feu, s'étendit de jour en jour dans la maîtrise; il gagna à la fin ceux-là mêmes qui avoient moyenné l'accord et en avoient été longtemps les très affectueux défenseurs. Du moins demeurèrent-ils d'accord avec ces autres que, contre leur attente, la jonction étoit plutôt nuisible qu'avantageuse à la communauté. De son côté le corps académique ne formoit qu'un seul et même vœu pour se voir dégagé de ce fâcheux lien si contraire à son repos et à ses succès. Mais comment espérer de le voir défaire, ce lien formé par des nœuds si authentiques e si formels? Quelque molesté qu'on fût, l'on ne vouloit pas que la rupture en pût être imputée à l'Académie. Par une délicatesse digne de ses illustres

soutiens, l'on se refusoit d'user du droit qu'elle eût pu prendre des fréquentes infractions de ses adversaires pour les poursuivre en disjonction. L'on vouloit qu'ils la consommassent eux-mêmes, et que jusqu'à la fin le tort restât tout entier de leur côté. C'étoit le seul point, mais par des vues bien différentes, qui les occupoit de même. Cette fin, on ne la pouvoit donc plus attendre que de quelque événement inopiné. La bonne étoile de l'Académie y pourvut. Cet événement arriva dans le temps qu'elle y comptoit le moins.

M. Ratabon, depuis peu intendant de la maison du roi, fut frappé comme les autres de cette belle réputation que se faisoit l'Académie, et qui sembloit tous les jours acquérir un nouvel éclat. Il affectionnoit M. Errard et étoit avec lui dans une liaison très particulière. Par son moyen, il se mit au fait de l'établissement de l'Académie, de ses exercices, de son utilité, des sujets dont elle étoit composée, en un mot, de tout ce qui étoit nécessaire pour se former une juste idée de cet objet. Vif et avisé comme il l'étoit, il conçut d'abord quel relief il donneroit à sa charge, s'il pouvoit attirer une si célèbre compagnie sous sa direction. M. Errard le pénétra et le mit fort à son aise en l'excitant à penser à cet arrangement. C'étoit lui, comme on l'a pu voir ci-dessus, qui avoit eu le plus de part à celui de la jonction. Les reproches

amers qu'il s'en faisoit sans cesse forçoient ses confrères à lui pardonner cette faute. Il s'en crut d'autant plus obligé de la réparer. Aussi n'eut-il garde de laisser échapper une occasion qui lui parut si propre à produire cet effet. Il ne songea donc plus qu'à échauffer de plus en plus dans M. Ratabon ce désir qu'il lui connoissoit de se voir à la tête de l'Académie. Il lui en indiqua une voie également honorable et facile : c'étoit de se montrer empressé de faire du bien à une compagnie qui en étoit si digne à tous égards et de saisir la première occasion pour lui en faire réellement. M. Ratabon pensoit bien et promit tout. Il étoit fort en état d'effectuer sa promesse, étant très bien dans l'esprit de la reine régente, et très bien voulu de M. le cardinal Mazarin, son supérieur immédiat dans cette partie, en sa qualité de surintendant des bâtiments du roi. Les choses ainsi disposées de ce côté, M. Errard se chargea d'amener sa compagnie à ce même point. L'affaire ne pouvoit être entre les mains d'un négociateur plus adroit.

Son premier soin fut de la communiquer à M. Le Brun, considéré avec raison comme l'âme du corps académique. On ne pouvoit être plus touché et plus accablé que l'étoit ce grand homme de l'état où ce corps se trouvoit alors réduit. Le rayon d'espérance de l'en retirer qu'on lui

présenta lui rendit comme une nouvelle vie. Il saisit la proposition avec une joie extrême, et en même temps avec cette sagacité qui ne le quitta jamais. Ainsi, il opina que, pour rendre ce changement véritablement utile à l'Académie et préparer à M. Ratabon la plus belle porte du monde pour y entrer, il faudroit l'engager à faire deux choses : l'une, d'obtenir à l'Académie une augmentation de priviléges et de grâces assez considérable pour qu'il s'en pût faire regarder comme le restaurateur ; l'autre, de se prévaloir de cette circonstance pour y introduire un nouveau corps de règlement, composé avec tant de prévoyance et d'habileté, qu'il pût servir désormais de rempart assuré contre toutes les entreprises et les vexations de la jurande, et rendre aux arts cette paix si désirable et si nécessaire, et dont ils se voyoient privés si injustement. Le crédit et les dispositions bienfaisantes de M. Ratabon garantissoient d'avance la réussite de la première partie de cet avis. Pour la seconde, M. Le Brun observa qu'il seroit difficile de la remplir avec le même succès sans le secours du secrétaire de l'Académie, mieux instruit que personne et plus initié dans l'intérieur des affaires de la compagnie, et doué d'un talent rare et supérieur pour le travail en question. M. Errard en tomba d'accord, et l'on n'hésita pas un moment de le mettre de la partie. On le

chargea de préparer les matériaux qu'il jugeroit propres à entrer dans le projet de règlement désiré. L'on en indiqua quelques objets, et l'on s'en remit à ses lumières et à sa prudence pour le demeurant. L'on convint enfin de traiter le tout dans un profond secret, et de ne s'en ouvrir d'abord qu'à quelques uns des principaux officiers de l'Académie, de qui l'on étoit bien sûr, se réservant d'en communiquer aux autres lorsqu'il seroit temps.

M. Testelin se surpassa en cette occasion. En peu de jours il minuta et produisit plusieurs plans d'une sagesse et d'une solidité admirables. On s'assembla à diverses fois pour les comparer, les peser, les discuter et faire un choix. Une de ces conférences se tint chez M. Ratabon, et dura un jour presque entier, jour où il fut obligé de garder sa maison pour quelque petit régime de santé, et où, dans un plein loisir, la matière fut examinée et traitée à fond.

L'ouvrage avança si heureusement dans cette séance qu'il y acquit cette pleine consistance et cette forme dernière qui ne paroissoient plus susceptibles de correction ni de changement. Aussi, s'il s'en fit encore quelques uns dans les conférences suivantes, ils ne portèrent sur rien d'essentiel, et n'eurent pour objet que quelques points accessoires ou quelque précision dans cer-

tains énoncés que l'on crut ne pouvoir rendre trop clairs et trop exacts.

Tout ayant ainsi été vu et revu avec la plus grande maturité par sept ou huit des meilleurs esprits de l'Académie, des plus droits et des mieux intentionnés, les articles furent mis au net au nombre de vingt-et-un, et délivrés à M. Ratabon. Il voulut se donner lui-même la peine de les rédiger en forme de statuts, auxquels il imagina sagement d'ôter tout air d'innovation en les produisant comme une simple addition aux anciens, et que d'ailleurs il vouloit libeller comme y étant faite de l'exprès commandement du roi, clause dont il étoit bien assuré de se procurer l'agrément. Cette tournure prévint ou sauva depuis bien des oppositions et des embarras, qui, sans elle, n'eussent pas manqué de traverser cet arrangement, et l'eussent peut-être fait échouer tout à fait. Et, pour ajouter encore à ce caractère d'autorité si respectable, M. Ratabon, après avoir obtenu sur le tout un bon de M. le cardinal premier ministre, dressa aussi un brevet du roi, lequel, en rappelant les statuts nouveaux et anciens, accordoit à l'Académie plusieurs grâces considérables, telles qu'un logement convenable au collége royal; qu'un fonds annuel de mille livres pour l'entretien de l'école; que la faculté exclusive de tenir cette école et de faire les autres exercices publics; l'exemption de toute

tutelle et curatelle, le droit de *committimus*, la dispense en faveur des académiciens de toutes lettres de maîtrise, etc. Enfin, M. Ratabon n'oublia rien pour donner à notre compagnie les preuves les plus marquées de sa bienveillance et de son crédit.

Tant de dispositions n'avoient pu être faites en si peu de temps sans occasionner plusieurs mouvements extraordinaires, et ces mouvements n'avoient pu être si cachés qu'il ne fût à craindre que les parties intéressées n'en prissent quelque ombrage. Les choses d'ailleurs approchoient de ce point de conclusion où il étoit temps de rompre le silence qu'on s'étoit imposé. L'on résolut d'y procéder avec la même précaution que celle dont M. Ratabon avoit donné l'idée pour ce qui concernoit la forme des nouveaux règlements, et dans le même esprit. Ainsi l'on insinua tout simplement dans les assemblées communes l'affection dont M. Ratabon se montroit prévenu pour la compagnie, et les avantages qu'il étoit dans l'intention de lui procurer. L'on spécifia quelques uns de ces avantages, comme, par exemple, le logement, la pension annuelle, etc., et l'on laissa entrevoir de grandes espérances pour plusieurs autres. L'on s'appliqua ensuite à réunir tous les académiciens dans les mêmes vues que celles qui faisoient agir leurs illustres chefs, celles de l'hon-

neur et du bien général des arts. Cette réunion fut d'autant moins difficile que chacun d'eux en particulier y rencontroit l'objet de ses plus tendres vœux. Tout étant ainsi disposé de ce côté, l'on ne songea plus qu'à se procurer les suffrages nécessaires pour la validation des titres qui devoient fonder le nouvel arrangement.

Ceux de M. le chancelier, par toutes sortes de raisons, devoient être recherchés avant tout. Il étoit le protecteur et en quelque sorte le créateur de l'Académie ; car, l'on doit s'en souvenir, la forme primitive de cet établissement étoit son ouvrage. De plus, les arts avoient en lui un père éclairé et tendre, toujours prêt à les secourir au besoin. M. Le Brun, constamment honoré de ses bonnes grâces, avait eu soin de lui rendre compte de tout. Il eut encore celui de ménager auprès de son illustre Mécène une audience favorable pour la députation qui devoit avoir l'honneur de lui présenter le règlement projeté. M. le chancelier s'étoit montré du sentiment qu'une réformation, comme celle dont il s'agissoit, ne pouvoit guère être accordée qu'au corps académique tout entier. Pour le satisfaire sur ce point, on eut attention de convoquer ce corps à l'hôtel Séguier un peu avant l'heure marquée pour l'audience de la députation. Ce fut là que M. Ratabon, en attendant M. le chancelier, parla pour la première fois à l'Aca-

démie assemblée. Il lui fit la lecture du projet, expliqua les motifs qui avoient déterminé à telle ou telle disposition, et lui fit connaître les avantages qu'elle ne pouvoit manquer d'en recueillir. Il lut ensuite le brevet qu'il avoit assurance, disoit-il, d'obtenir des bontés du roi. L'effet que produisit cette démarche est facile à concevoir et inutile à détailler ici. M. Le Brun, enfermé avec M. le chancelier, en avoit à peu près évalué la durée. Enfin l'on ouvrit. M. Ratabon se présenta à la tête de la compagnie, et fit à M. le chancelier un compliment convenable, court et parfaitement bien tourné.

M. le chancelier y répondit avec cette bonté et cette affabilité qui lui étoient comme naturelles, mais qu'il sembloit redoubler toutes les fois qu'elles se répandoient sur quelque objet qui pouvoit intéresser M. Le Brun. La compagnie fut saisie d'une respectueuse admiration de voir le tendre intérêt avec lequel cet illustre protecteur voulut bien descendre dans l'examen de tous les articles du projet. Il y en eut peu sur lesquels il ne fît quelque remarque essentielle et transcendante. Les avis pleins de cordialité qu'il donna ou à M. Ratabon, ou aux officiers de l'Académie qui se trouvèrent le plus près de sa personne, n'avoient rien de cette morgue impérieuse si fort en usage chez aucuns ; c'étoient ceux d'un ami con-

sulté par son ami intime et son égal. M. Ratabon ne se rappeloit jamais cette audience sans attendrissement.

En relisant avec un renouvellement d'attention tous les articles du projet, M. le chancelier s'arrêta sur celui qui portoit que l'un des recteurs, professeurs ou conseillers, seroit choisi pour être le garde des sceaux de l'Académie : sur quoi il demanda par quelle raison l'on n'avoit pas donné à cet officier la qualité de chancelier : « Comme » c'est moi, ajouta-t-il agréablement, qui serois » le premier en droit de contester cette confra- » ternité, je veux bien au contraire la permettre, » et je trouverai très bon que l'Académie ait un » chancelier. » Ce grand homme s'expliqua avec la même bonté sur l'article qui autorisoit l'Académie à se choisir un protecteur. Il la conseilla de se prévaloir de cette permission pour se mettre sous la protection de M. le cardinal Mazarin. Par là elle se mettroit plus à portée des augmentations de grâces qu'elle ne cesseroit de mériter, et dont elle avoit encore besoin. L'autorité et la faveur de ce nom seroient peut-être requis même pour faciliter les prochaines expéditions du sceau, et comme les sceaux étoient en ce temps en la garde de M. Molé, M. le chancelier eut encore la politesse de témoigner à la compagnie le regret qu'il avoit de ne pouvoir en cette rencontre la gratifier selon toute

l'étendue des desirs de son cœur. Puis, s'apercevant que par bienséance ainsi que par sentiment elle s'alloit défendre sur l'article du protectorat, il l'interrompit tout net, et déclara qu'à l'instant qu'il parloit il cessoit d'être protecteur de l'Académie, puisqu'il se démettoit de cette qualité ; mais que, prévenu d'une aussi parfaite estime qu'il l'étoit en faveur d'un corps aussi recommandable, il vouloit bien lui rester uni en la qualité de son vice-protecteur. Le brevet enfin donna lieu à une dernière observation de M. le chancelier : il lui parut valable et suffisant pour le fait du logement et celui de la pension annuelle, mais non pour le surplus des grâces, c'est-à-dire pour les priviléges et exemptions qu'il plaisoit au roi d'accorder à l'Académie, sur lesquels il décida qu'il falloit des lettres patentes enregistrées au parlement. Tout s'étant terminé ainsi avec cette abondance d'affection et de grâce, M. le chancelier congédia la compagnie par de nouvelles assurances de la continuation de sa faveur et de sa bienveillance dans toutes les occasions où elle voudroit y avoir recours. La compagnie, après lui avoir témoigné sa respectueuse gratitude, se retira comblée de satisfaction et dans l'état d'un véritable ravissement.

Avant de se séparer, elle prit de justes mesures pour empêcher que ce qui venoit de se passer ne se répandît au dehors, et surtout pour que les

adversaires de tout bien ne fussent instruits de tout l'intérieur de celui que l'on travailloit à procurer à l'Académie et aux beaux-arts. Chacun s'engagea sur sa parole d'honneur de garder sur le tout un secret inviolable jusqu'à la pleine et parfaite consommation de l'arrangement, ou qu'il en fût autrement ordonné d'un consentement général. Et, chose merveilleuse, quelque considérable que fût le nombre de ceux qui formèrent cette espèce de confédération, il ne paraît pas qu'il y en eût un seul qui eût manqué à son engagement.

La joie que ressentit M. Ratabon de ces commencements si heureux et pour lui si flatteurs, sembloit redoubler son courage et son activité. Il travailla avec une ferveur et une diligence exemplaires à mettre le brevet, les statuts et les lettres patentes en la forme que M. le chancelier avoit jugé qu'ils devoient être conçus. Il les mit ensuite entre les mains du secrétaire de l'Académie pour qu'il en fît faire les expéditions convenables, lequel eut soin de les faire transcrire curieusement sur du vélin.

Une députation très nombreuse d'académiciens, conduite encore par M. Ratabon, se rendit avec ces expéditions chez M. de la Vrillière, secrétaire d'Etat, pour le supplier de vouloir bien les valider par sa signature. Dans l'accueil qu'elle reçut de ce ministre, il sembla n'être occupé qu'à ren-

chérir sur les marques de bienveillance dont il avoit comblé l'Académie lors de la formation de son établissement, et il déclara considérer cette réformation plus digne encore de ses soins, ainsi que de son zèle sincère pour les progrès et la gloire des beaux-arts. Comme il savoit tout ce qu'il en coûte pour y exceller, il sentit toute la nécessité de les rendre à eux-mêmes, et alla jusqu'à traiter la chose d'affaire d'état. Il voulut repasser encore avec les députés et peser les moyens que l'on entendoit employer pour parvenir à une fin si désirable. Les nouveaux statuts, le brevet, les lettres patentes, de la façon que ces pièces étoient conçues et tournées, pourvoyoient à son gré à tout et avec une sagacité qui les garantissoit de tout inconvénient. Il les signa à l'heure même et témoigna trouver le tout composé avec tant de discernement et d'élégance, qu'il s'en fit remettre des copies, lesquelles il assuroit vouloir conserver dans son cabinet, comme un ouvrage excellent, dont le succès formeroit toujours l'objet de ses plus tendres vœux.

Une autre députation, moins nombreuse, mais formée des plus célèbres d'entre nos académiciens, et des plus considérés, fut présentée ensuite par M. Ratabon à M. le cardinal Mazarin. Elle supplia Son Éminence de vouloir bien prendre l'Académie sous sa sauvegarde spéciale, et agréer la

liberté qu'elle avoit prise de lui en déférer le protectorat. M. le cardinal accepta cette qualité de protecteur avec beaucoup de marques de bonté et d'affection, parla de la compagnie et des membres de la députation dans les termes les plus honorables et les plus obligeants, et chargea expressément M. Ratabon de faire, de sa part, tout ce qui seroit nécessaire et convenable pour faire jouir les beaux-arts de l'appui et du secours qu'il vouloit leur donner en toute occasion.

Au sortir de chez Son Éminence, M. Ratabon mena les mêmes députés tout de suite chez M. le garde des sceaux. Ils le supplièrent très respectueusement de vouloir bien sceller les lettres patentes qu'il avoit plu au roi d'accorder à leur compagnie, et qu'ils avoient l'honneur de présenter pour cet effet à Sa Grandeur. M. Molé avoit été circonvenu par quelques partisans de la jurande, qui avoient travaillé à lui inspirer du soupçon contre la conduite de l'Académie, et n'avoient pas tout-à-fait travaillé vainement. La réception froide et un peu sévère que ce magistrat fit aux députés les mit d'abord au fait de ces dispositions intérieures. Peu touché, comme ils le connoissoient, des beautés et de la gloire des arts, ils s'étoient bien attendus qu'ils ne trouveroient pas en lui cet amour de père dont les honoroit M. le chancelier. Après avoir parcouru assez légèrement les lettres paten-

tes, il y fit plusieurs difficultés trop longues à déduire ici en détail, mais dont la principale fut qu'il y avoit une transaction avec les maîtres de la communauté, laquelle, disoit-il, il falloit exécuter de bonne foi. M. Ratabon répondit que l'on n'avoit pas dessein d'y contrevenir, mais que le roi, informé des fruits avantageux au public, et même à l'État, que produisoit l'Académie de peinture et de sculpture, avoit bien voulu l'encourager à de plus grands progrès par une augmentation de grâces, objet unique des lettres dont il s'agissoit.... M. Molé l'interrompit en lui disant d'un ris moqueur : « Quoi ! une Académie de peintres ? » — « Oui, Monseigneur, » reprit M. Ratabon avec vivacité et avec cette présence d'esprit qui lui étoit naturelle : « Une Académie vraiment digne » de cette noble qualité, où des beaux-arts, ho- » norés dans l'ancienne Grèce et des empereurs » romains, sont enseignés et cultivés sur des prin- » cipes solides, et d'une manière savante, lumi- » neuse, et singulièrement recommandable. » Il ajouta « que le roi étoit très satisfait de l'état et » des services de cette Académie ; que Son Émi- » nence l'avoit prise sous sa protection spéciale » et par titre formel ; qu'elle étoit résolue de don- » ner une attention particulière à fortifier de plus » en plus ses succès, et, qu'au point où elle étoit » déjà parvenue, elle vouloit que sa réputation

» surpassât bientôt l'Académie de Saint-Luc, éta-
» blie à Rome ; enfin, que c'étoit de l'ordre exprès
» de Son Éminence, et en son nom, qu'il présen-
» toit les nouvelles lettres patentes, afin qu'il lui
» plût d'y apposer le dernier caractère de l'auto-
» rité souveraine. » M. Molé s'adoucit un peu à ce discours. Il promit d'examiner l'affaire sans délai, et demanda, pour cet effet, qu'on lui remît les lettres primitives de l'établissement de l'Académie, avec l'acte de la jonction, ce qui fut exécuté le même jour.

Toutes ces pièces ayant été épluchées très soigneusement par M. le garde des sceaux, sans qu'il y trouvât rien de contraire ni de préjudiciable aux intérêts de la maîtrise, il ne crut pas pouvoir se dispenser de faire passer au sceau les lettres en question. Et pour faire connoître combien il avoit d'égard à la recommandation de M. le cardinal Mazarin, il voulut qu'elles fussent délivrées à l'Académie exemptes de tous droits. Néanmoins, pour laisser aux maîtres encore quelque petite ressource du côté de la forme, il fit attacher, sous le contre-scel des dernières lettres, et les premières et l'acte de jonction, afin que le tout, étant porté au parlement et mis sous les yeux des gens du roi, pût être, par eux, ressassé encore plus particulièrement. L'Académie, par les mêmes députés qui avoient présenté ces lettres, fit remercier

M. le garde des sceaux d'avoir bien voulu la traiter si favorablement.

Le lendemain, nouvelle députation à M. le cardinal, pour lui rendre grâces de ces premiers effets de sa puissante protection. Le compliment de l'Académie fut accompagné d'un présent, par forme d'hommage, de deux beaux tableaux, l'un de figures, l'autre de fruits. Son Éminence les reçut d'une manière agréable, et fit aux députés l'accueil le plus flatteur et le plus encourageant, promettant de reconnoître en leurs personnes et en leurs familles les soins qu'ils se donneroient à perfectionner les beaux-arts, et à les faire fleurir en France d'une maniere capable d'accroître la gloire de la nation, etc.

La compagnie fut rendre compte ensuite de tout ce qui venoit de se passer à M. le chancelier, et le pria de vouloir bien agréer un tableau de paysage qu'elle prenoit, disoit-elle, la liberté de lui offrir comme une marque immortelle de la respectueuse gratitude dont elle se sentoit pénétrée pour tous ses bienfaits. M. le chancelier reçut ce présent avec cette bonté vraiment paternelle où l'Académie pouvoit être accoutumée, mais qu'en cette occasion il tourna encore d'une manière à s'acquérir tout le mérite d'une nouvelle grâce.

Jusque-là l'Académie s'étoit avancée vers le terme désire sans se voir constituée en aucune dé-

pense. La vérification des nouvelles lettres, qu'elle jugea devoir poursuivre au parlement, comme chose très instante, lui en alloit causer une inévitable, et qui pouvoit être de quelque objet. Il fut question de faire un fonds suffisant pour y subvenir. Ce fonds se trouva bientôt dans le zèle de ce petit nombre de grands hommes, toujours noblement et vivement occupés de l'honneur du corps académique, et qui en formoient alors la tête. Ils s'assemblèrent au logis du secrétaire. M. Le Brun, pour exciter l'émulation, commença par délivrer une somme assez considérable, et telle que les plus libéraux après lui n'en approchèrent pas de la moitié. Les autres, même ceux qui s'en éloignoient le plus, ne laissèrent pas de donner encore fort honnêtement. L'on s'étoit fait une loi de ne cotiser personne et de ne gêner en rien les volontés. La contribution recueillie se trouva cependant, au total, former une somme assez forte pour satisfaire aux frais en question et même au delà. On la remit entre les mains du secrétaire, à qui l'on commit aussi le soin et la suite de cette sollicitation. L'on convint encore, avant que de se quitter, de se rembourser des sommes ainsi avancées sur les deniers communs de la compagnie, lorsque l'on en pourroit tirer du trésor, sans déranger le service courant. Cette dernière convention n'a jamais eu de suite. Les sommes prêtées en cette occurrence ont

été généreusement délaissées à l'Académie, chacun des contribuants s'étant estimé depuis trop heureux et trop bien récompensé d'avoir, à ce prix, obtenu à cet illustre corps le repos et les autres avantages dont il jouit par cette réformation.

Cependant le secrétaire s'acquitta de sa commission avec cette diligence dont il étoit accoutumé d'user toutes les fois qu'il s'agissoit du service ou des intérêts de sa compagnie. Les principaux membres de cette même compagnie se donnèrent en même temps les mouvements convenables et requis en pareil cas : M. Le Brun, auprès de messieurs du grand banc, de la plupart desquels il étoit bien voulu et fort considéré ; les autres, auprès de messieurs les conseillers de la grand'chambre ou de messieurs du parquet, suivant l'accès qu'ils avoient chez les uns ou chez les autres. Ils leur expliquèrent d'une manière si lumineuse et si solide ce qui fondoit la sagesse et la justice de ce nouvel arrangement, que la vérification en fut ordonnée tout d'une voix.

Ce ne fut pas cependant sans une petite clause de modification. Le parlement étoit dans une espèce d'usage d'en apposer toujours quelqu'une en pareil cas. L'enregistrement des lettres patentes du mois de janvier 1655, ensemble du brevet du 28 décembre précédent et des statuts du .. février 1648 et du 24 décembre 1654, fut donc ordonné

par son arrêt du 23 juin 1655, à condition que la décharge des tutelles et curatelles portée par lesdites lettres n'auroit lieu que dans la ville et fauboungs de Paris, pour les tutelles qui pourroient être déférées aux académiciens, sinon en cas de droit. C'est ainsi que les deux statuts rassemblés, et comme refondus en un seul, acquirent ce dernier degré d'authenticité qui, en leur donnant force de loi, les garantit, et pour toujours, de toutes les atteintes qu'y auroient pu porter les jurés.

Contre leur façon d'agir ordinaire, et même contre ce à quoi l'on s'étoit un peu attendu de leur part, ils ne mirent aucun empêchement à cette vérification. Ce n'est pas assurément qu'ils respectassent plus nos dernières lettres qu'ils n'avoient respecté les premières, ni qu'ils fussent devenus plus traitables et moins processifs. Mais c'est qu'ils s'étoient rappelé l'excessive lenteur avec laquelle l'Académie s'étoit portée à poursuivre la vérification précédente, et qu'ils avoient compté qu'elle leur donneroit tout le temps nécessaire pour barrer ou éloigner celle-ci. Ils se trompèrent pour cette fois. L'Académie s'étoit trop mal trouvée de la faute qu'elle commit alors, pour s'y laisser aller une seconde fois; et elle dut ici à la célérité de ses démarches cette paisible et prompte expédition du parlement, qui ferma la porte à toute nou-

velle procédure, et termina l'affaire sans retour.

Il ne resta donc plus pour y donner la dernière main que de pourvoir à sa promulgation, et de mettre l'Académie en possession des priviléges et droits, ainsi que du plan d'administration, portés par le nouvel arrangement. M. Ratabon résolut de remplir ce double objet par un acte de grand apparat, capable de relever cet arrangement dans l'opinion publique, et de frapper les yeux de la maîtrise d'étonnement et de cette sorte de respect que le vulgaire refuse rarement à certain éclat extérieur quand il est placé à propos. Pour cet effet, l'on fit une convocation générale des deux compagnies qui formoient la jonction, lesquelles furent invitées à se trouver en la salle qui leur étoit commune le troisième jour de juillet 1655.

La nuit qui précéda ce grand jour, M. Ratabon fit décorer secrètement la salle d'assemblée d'une façon magnifique. On la tendit tout entière d'une superbe tapisserie de haute lisse. Une table posée vers le fond de la salle fut couverte d'un grand tapis de velours cramoisi. Au haut bout de cette table l'on plaça trois fauteuils, couverts de même de velours cramoisi, ainsi que leurs carreaux, et le tout enrichi de franges et de crépines d'or. Les jurés et leurs suppôts furent tout étourdis en arrivant de la richesse de cet appareil. Ils ne doutèrent pas un moment, voyant les trois fau-

teuils de velours, que M. le chancelier ne vînt en personne tenir cette séance. Cette pensée les dérouta entièrement, et les empêcha de former aucun dessein pour troubler l'assemblée, au cas qu'elle ne tournât point à leur gré. La plupart d'entre eux, tant simples maîtres qu'anciens bacheliers et même jurés, se tinrent par respect dans la salle antérieure, qui étoit celle où, les jours ordinaires, se tenoit l'école.

C'est de là qu'ils virent avancer vers l'Académie trois carrosses, remplis par M. Ratabon et par les principaux d'entre les académiciens, tous vêtus de neuf et d'une manière convenable à la solennité de l'acte qui les amenoit. Ces messieurs descendirent de carrosse à la principale porte du lieu de l'assemblée, et y introduisirent M. Ratabon dans l'ordre qui suit : l'officier en mois le précéda immédiatement; M. Ratabon marcha seul à environ deux pas d'intervalle ; il étoit suivi à pareille distance par le secrétaire de l'Académie, portant sur ses mains une cassette couverte de maroquin bleu tout parsemé de fleurs de lis d'or, ornée en dessus des armoiries de l'Académie, et garnie de coins et de fermetures de vermeil doré. Cette cassette renfermoit les expéditions authentiques des titres sus-mentionnés de l'opération du jour. Après le secrétaire venoient les autres officiers de l'Académie, qui s'étoient chargés d'aller

prendre et d'accompagner M. Ratabon, marchant deux à deux avec décence et avec gravité. S'étant avancés jusqu'au fond de la salle d'assemblée, le secrétaire posa la cassette sur la table, et M. Ratabon s'arrêta tout auprès. Tous ceux qui s'étoient jusqu'alors tenus hors de la salle y entrèrent aussitôt et la remplirent entièrement; les salutations et autres civilités usitées en pareil cas étant achevées, M. Ratabon s'informa au secrétaire si l'assemblée étoit complète, et, ayant su qu'elle l'étoit, il prit séance dans le dernier des trois fauteuils placés au haut de la table, c'est-à-dire dans celui qui donnoit la droite aux deux autres, lesquels demeurèrent réservés au protecteur et au vice-protecteur. L'attention que l'on avoit eue de changer le dernier arrangement des siéges obligea les membres des deux compagnies à se placer indistinctement, sans rechercher ni affecter aucun rang entre eux.

Silence fait, M. Ratabon salua l'assemblée, et ouvrit la séance par un petit discours, lequel en substance revint à peu près à ceci : « Que c'étoit » de l'exprès commandement du roi qu'il s'étoit » rendu au milieu des deux compagnies assem- » blées pour leur faire entendre les intentions de » Sa Majesté. Qu'informée, comme elle l'étoit, et » très satisfaite des progrès que faisoient de jour » en jour les beaux-arts sous la sage et savante

» discipline de l'Académie, elle avoit pris la ré-
» solution de récompenser et d'encourager le beau
» zèle de cette compagnie par de nouvelles mar-
» ques de sa bienveillance royale, et par une aug-
» mentation de grâces et de bienfaits ; que, pour
» donner à cet acte de sa faveur et de sa munifi-
» cence toute la notoriété et la stabilité nécessai-
» res, le roi avoit bien voulu s'en expliquer sous
» les formules établies des lettres patentes et des
» brevets ; que même il avoit plu à Sa Majesté de
» faire dresser des articles en forme de statuts,
» dont sa volonté étoit que les premiers statuts de
» l'Académie fussent augmentés ; qu'il l'alloit à
» l'instant même mettre en possession de ces tou-
» chantes preuves des bontés de son souverain ;
» qu'il ne doutoit pas que l'assemblée ne se fît un
» honneur et un devoir d'y répondre en s'empres-
» sant, avec une unanimité parfaite et une noble
» émulation, d'entrer dans les vues de Sa Majesté,
» et dont elle alloit être instruite plus particuliè-
» rement par la lecture des nouveaux titres con-
» stitutifs qu'il venoit lui apporter de sa part. » Il se tourna alors vers le secrétaire, et lui ordonna, de la part du roi, de procéder à cette lecture.

A l'instant celui-ci tira de la cassette les trois pièces en question, les déploya, et, se tenant debout et découvert à côté de la table, prit de nouveau l'ordre pour commencer. Tous les membres

des deux compagnies composant l'assemblée se tinrent dans la même situation, pour la révérence due à la manifestation des volontés du roi. Le secrétaire lut donc, d'un ton de voix haut et posé, d'abord le brevet du roi portant don en faveur de l'Académie d'un logement et de mille livres de pension, ce brevet en date du 28 décembre 1654. Il lut ensuite les lettres patentes du mois de janvier 1655, confirmatives des mêmes dons, et qui, en outre, déchargeoient à perpétuité de toutes tutelles, curatelles, et de tout guet et garde, les dix-neuf officiers de l'Académie y désignés, savoir : le directeur, les quatre recteurs, les douze professeurs, le trésorier et le secrétaire, et les onze de la même Académie qui devoient les premiers remplir lesdites places ; accordoient à chacun de ces trente académiciens le *committimus* de toutes les clauses personnelles, possessoires et hypothécaires, tant en demandant qu'en défendant, aux requêtes de l'hôtel ou à celles du palais, à leur choix ; attribuoient à l'Académie, exclusivement à tous autres, la faculté de faire des exercices publics touchant le fait de peinture et sculpture, et notamment de poser modèle ; exceptoient ces deux arts de toutes lettres de maîtrise ; et, enfin, ordonnoient l'exécution des statuts des .. février 1648 et 24 décembre 1654.

Le secrétaire s'arrêta quelques moments après

la lecture de ces deux pièces, comme pour reprendre haleine, mais, en effet, pour laisser le champ libre aux exclamations de joie et de gratitude, que les bien intentionnés de l'assemblée n'auroient pu retenir plus long-temps. Puis, reprenant la lecture des nouveaux statuts, quand ce vint à l'article qui régloit les séances et voix délibératives, l'on entendit un murmure confus et défavorable produit par les factieux de la jurande. La lecture achevée, ceux-ci se levèrent avec humeur et émotion, disant que, puisque, par ces nouveaux statuts, on leur ôtoit la séance et la voix délibérative, dont ils étoient en possession, leur présence ne leur paroissoit plus nécessaire aux assemblées, et se mirent en devoir de se retirer. L'on fit tout ce que l'on put pour leur faire entendre raison sur le contenu du nouveau règlement; ils n'écoutèrent rien. La présence de M. Ratabon les empêcha bien de se livrer à leurs fougues ordinaires; mais la contrainte qu'elle leur imposa les mit comme hors d'eux-mêmes. Sans s'embarrasser de la prise qu'ils alloient donner sur eux en résistant ouvertement aux volontés du roi, ils s'en allèrent tumultueusement, et entraînèrent à leur suite tous les suppôts de la maîtrise qui étoient de leur parti. La rumeur et l'agitation que cet incident causa dans l'assemblée ne permit point qu'on la terminât comme on se l'étoit proposé, par l'élection des nouveaux of-

ficiers ; ainsi, M. Ratabon leva la séance, et indiqua une autre assemblée pour le mardi suivant.

Cette seconde assemblée ne se trouva composée que des seuls membres académiques ; car, encore qu'elle eût été indiquée en présence de ceux de la maîtrise qui, dans la première, étoient restés jusqu'à la fin, aucun d'eux cependant ne voulut y assister comme partie nécessaire. Ce n'est pas qu'il ne s'y en montrât un assez grand nombre, mais ce ne fut que pour déclarer que c'étoit sans tirer à conséquence, et qu'ils ne prétendoient y être considérés que comme de simples spectateurs. La séance se forma donc sur le pied des premiers statuts. L'on y proposa d'abord divers expédients pour satisfaire les maîtres et les ramener à la jonction. L'on offrit, entre autres, à ceux qui étoient là présents, d'établir un second rang de siéges pour leur compagnie, où elle pourroit observer tel ordre qu'elle jugeroit à propos. Mais, ayant fait réponse qu'ils n'avoient aucune mission ni pouvoir pour traiter ni convenir de rien, l'assemblée résolut de passer outre, et de travailler à ce qui faisoit l'objet essentiel de sa convocation, c'est-à-dire au choix des nouveaux officiers de l'Académie.

Elle commença par confirmer celui qui avoit été fait en particulier de M. le chancelier pour vice-protecteur de l'Académie, et de M. Ratabon pour directeur. Au même instant ce dernier se

mit en possession de la présidence de l'assemblée, à lui déférée en cette qualité par l'article deux des nouveaux statuts. Et tout de suite il mit en délibération qu'il fût procédé et à l'heure même à l'élection des sujets convenables pour remplir les autres charges créées et établies par les mêmes statuts. Cette pro position ayant été agréée unanimement et sans aller aux voix, il passa outre à recueillir les suffrages de l'assemblée, et ce pour chacune des charges séparément. Voici quel en fut le résultat. La charge de chancelier de l'Académie fut conférée à M. Le Brun ; l'on élut pour recteurs de chacun des quatre quartiers de l'année, savoir : M. Sarrazin pour celui de janvier ; le même M. Le Brun pour celui d'avril ; M. Bourdon pour celui de juillet, et M. Errard pour le quartier d'octobre. Les douze professeurs, dans l'ordre des mois où chacun d'eux devoit être de service, furent : MM. Corneille, Boullongne, Mauperché, Sève, Vignon, de La Hyre, Van Opstal, Guillain, Guérin, Poerson, Du Guernier et Bernard. M. Henri Testelin fut continué en sa charge de secrétaire de l'Académie ; M. Henri Beaubrun fut nommé à celle de trésorier, et, pour huissier, l'on fit choix du sieur Perou. Aux termes de l'article 16 des nouveaux statuts, l'Académie étoit en droit de se donner deux huissiers. Elle crut devoir différer à nommer le second jusqu'à ce qu'elle eût vu com-

ment le premier s'acquitteroit de cet emploi. A l'égard des exercices de l'école et des règles établies pour les conduire, les maintenir et les perfectionner, il fut convenu qu'il n'y seroit fait aucun changement.

Un choix si heureux et si digne que celui où l'assemblée se signala en ce jour, ne répandit pas au dehors moins d'éclat, et ne releva pas moins la réputation de l'Académie que tous les accroissements de priviléges et de grâces dont le roi venoit de favoriser sa restauration. Partout l'on ne parla que de l'essor qu'alloient reprendre les beaux-arts, guidés par de tels conducteurs et encouragés par de tels moyens. Jamais l'on ne vit une approbation plus générale ni des espérances plus complètes. Il n'y eut que la cabale séditieuse des jurés qui osa contredire l'une et rejeter les autres : la basse jalousie qui la dévoroit la rendoit ennemie née de tout bien, et la consuma en vains projets pour traverser les avantages qu'alloit produire le nouvel arrangement. Il étoit appuyé sur des fondements si solides, et étoit soutenu par des protections si puissantes, qu'elle désespéra de le pouvoir ébranler ni même l'entamer, surtout dans ces commencements. Elle se retrancha donc dans sa nouvelle séparation, dans le bénéfice du temps, et dans l'étendue de ses ressources du côté de la chicane, bien résolue de ne laisser échapper aucune

occasion d'agir contre l'Académie, désormais son ennemie irréconciliable.

L'attirer dans un procès réglé étoit de tous les ressorts de la cabale celui sur lequel elle comptoit le plus. Aussi la première tentative qu'elle fit étoit-elle d'une espèce à devoir naturellement aboutir là. Elle la crut immanquable. Un beau jour, sans avoir formé aucune demande ni fait aucune démarche préparatoire, elle se porta à faire enlever brusquement tous les meubles ordinaires et ustensiles de la chambre commune de la jonction, jusqu'à du cloisonnage, et, qui plus est, jusqu'à des figures de plâtre moulées sur l'antique, et qui appartenoient en particulier à l'Académie. Elle, qui avoit appris à ses dépens à connoître ses adversaires, les pénétra et évita le piége. Trop contente de n'avoir plus à les observer qu'au dehors, elle prit le parti de dissimuler cette action violente et irrégulière ; seulement, pour pouvoir s'en prévaloir en temps et lieu, elle crut devoir la faire constater juridiquement. En conséquence, elle fit sa plainte par devant le commissaire Le Clerc, lequel se transporta sur les lieux et dressa son procès-verbal. C'est tout ce qui en fut alors, et ce qui en a été depuis. L'expédition de son procès-verbal se voit encore parmi les papiers de notre secrétariat.

N'ayant pu réussir à tirer l'Académie de cet état

de paix et de quiétude où tendoient tous ses désirs, ces esprits brouillons tournèrent leurs armes contre eux-mêmes ou, pour parler plus exactement, contre tout ce qu'il y avoit dans leur communauté d'hommes sages et vertueux et qui vouloient le bien commun véritablement et sans détour. Ceux-ci regrettoient de ne plus trouver ces sentiments d'honneur, cet esprit d'union, cet amour de la règle et du bon ordre qu'ils avoient tant admirés dans ceux qui étoient à la tête de l'administration académique. Ils gémissoient de ne rencontrer en échange qu'intérêt particulier, que division, qu'irrégularité et que confusion. Les plaintes qu'ils en faisoient entre eux étoient, par ceux-là mêmes qui les causoient et en connoissoient le mieux la justice, traitées d'imputations odieuses. A les entendre elles ne pouvoient partir, ces imputations, que de quelques membres corrompus de la communauté. Pouvoit-on les méconnoître, et n'étoient-ce pas les mêmes qui osoient prétendre que c'étoit à force d'incidenter et de contester que l'on avoit contraint l'Académie à renoncer à la jonction ? Ces insinuations dangereuses, et d'autant plus même qu'elles sortoient du milieu même de la maîtrise, n'avoient-elles pas gagné tout le public et percé dans tous les tribunaux ? Pouvoit-on trop se prémunir contre une défection si marquée et trop s'appliquer à faire

connoître l'Académie pour ce qu'elle étoit, c'est-à-dire pour le seul auteur de la rupture, devenue pour la communauté un événement capital et une affaire d'honneur? Ainsi parloient, pour y décrier et décréditer les gens de bien, ces esprits factieux qui y tenoient la principale autorité. Toute leur industrie ne tendoit qu'à s'y maintenir par la division de leur corps, et en lui-même et d'avec le corps académique, et leur insidieuse manie étoit en même temps d'en vouloir sur celui-ci faire retomber tout le tort.

L'on ne finiroit point si l'on entreprenoit de coter toutes les tentatives qu'ils firent pour parvenir à cette fin. Il suffira d'en citer une dernière sur laquelle ils avoient beaucoup compté, et où ayant échoué comme dans les autres, ils nous laissèrent à la fin en repos. Elle visoit à tirer de l'Académie quelque acte en forme par lequel elle acquiesçât à la séparation. Pour la lui imputer ensuite avec éclat, un tel acte, dans leurs mains, deviendroit une pièce triomphante. L'Académie ne demanderoit pas mieux peut-être que de le leur délivrer. Pleins de cette idée, un certain nombre de leurs anciens se rend à l'une de nos assemblées. Il étoit assez rare, quand cela arrivoit, qu'on ne leur tînt pas quelques propos de pacification. C'étoit une espèce de politesse établie d'en user ainsi avec eux, quoique, à la vérité,

l'on n'en attendoit pas un grand effet. Cette fois-ci on les accueillit sur ce pied-là comme à l'ordinaire ; les émissaires dont il s'agit répondent en gens assez bien intentionnés, mais qui, en l'état où sont les choses, désespèrent de tout raccommodement. Une bonne séparation faite et consentie amiablement de part et d'autre est, à les entendre, le parti le plus sage et le plus convenable qui reste à choisir. Leur communauté pense si bien de même que, si l'Académie veut s'y accorder, elle paiera volontiers la moitié des loyers échus pour raison du logement de la jonction, et qu'ils reconnoissoient être dus en commun. M. Ratabon, qui présida à l'assemblée où se hasarda cette proposition, n'en fut pas la dupe un instant. Il demanda à ceux qui la faisoient s'ils y étoient autorisés par leur compagnie, et par un acte en bonne forme. Se voyant ainsi pris au dépourvu, ils répondirent qu'ils n'avoient rien avancé dont ils ne se tinssent bien assurés d'être avoués de leur compagnie ; mais qu'à la vérité les pouvoirs qu'ils en avoient n'étoient point rédigés par écrit. M. Ratabon leur déclara que cela étant, il étoit inutile d'entrer dans aucune délibération à ce sujet ; que l'Académie étoit toujours dans le dessein de conserver, avec la communauté des maîtres, l'union et la concorde la plus parfaite, et que, si eux, députés comme ils se disoient être, avoient quel-

que ouverture à faire qui pouvoit intéresser la compagnie, ils pouvoient venir en l'assemblée suivante dûment autorisés, et qu'alors l'on verroit ce qu'il y auroit à faire, et s'il y auroit lieu de traiter avec eux. Ils se retirèrent avec cette réponse, qui leur fit bien concevoir qu'ils avoient manqué leur coup.

Cependant, dans la vue d'écarter les soupçons de dehors, et se donner de ce côté un air de gens à conciliation, ils se présentèrent en l'assemblée indiquée ; mais c'étoit pour y tenir un tout autre langage que celui dont ils avoient amusé la séance précédente. Rien ne les déceloit mieux que cette tergiversation. Ils demandèrent cette fois l'exécution pure et simple des articles de la jonction, et notamment la conservation de leurs séances. Un refus positif de l'Académie assemblée devoit, dans l'idée de ceux qui conduisoient cette menée, opérer le même effet qu'eût fait l'acte qui venoit d'échapper à leur adresse, et ce refus leur paroissoit immanquable. La réponse du directeur démonta encore cette batterie-là. Il leur marqua que l'Académie respectoit trop les commandements du roi pour pouvoir s'engager dans une discussion qui y paroissoit absolument contraire ; et, qu'au surplus, en tout ce qui dépendoit d'elle, elle se feroit toujours un sincère plaisir d'aller au devant de ce qu'elle croiroit en pouvoir faire aux

maîtres en général et en particulier, et de remplir à leur égard tous les devoirs de la justice, de l'amitié et de la bonne association. Les députés, ainsi éconduits, virent bien que l'Académie étoit désormais trop sur ses gardes pour donner dans les piéges qu'ils voudroient lui tendre. Ils se le tinrent pour dit, eux et leurs adhérens, et ne se présentèrent plus à l'Académie, ni aucun autre membre de la communauté.

Cette séparation actuelle, réelle et sans retour, termine ici la seconde des trois époques qui forment la division de cette dernière partie de mon travail.

FIN DU TOME PREMIER.

